

La pire tragédie du rail aux E.-U. en 33 ans

81 MORTS, CINQ CENTES BLESSES

QUATRE MORTS DANS CETTE TRAGEDIE AERIENNE



Quatre personnes ont été trouvées gelées à mort dans les débris de cet avion "Beaver" de la RCAF, dans la région du lac Tessier, dans le Québec, à quelques milles seulement au nord du point de destination que devait atteindre le pilote. Cet avion était rapporté

disparu depuis quelques jours, alors qu'il accomplissait une randonnée de routine de 80 milles, de Father Lake à Askelanon, Québec, à environ 300 milles au nord d'Ottawa. On croit que le pilote fit une fausse manoeuvre, en tentant d'atterrir.

Le 3e accident du genre en un an

WOODBRIDGE, N.-J., 7 — (BUP) — Quatre-vingt-une personnes ont perdu la vie, hier soir, dans un accident de chemin de fer à Woodbridge, New-Jersey. C'est le pire désastre ferroviaire depuis 33 ans, aux Etats-Unis, et les autorités craignent que le nombre de victimes augmente encore et atteigne 87. Le maire Auguste Grenier, de Woodbridge, a déclaré qu'il "est possible qu'au moins 12 cadavres soient demeurés dans les débris". Des équipes de secours ont fouillé les débris toute la nuit pour retrouver les morts et déblayer la voie.

Il y a eu 81 morts et 500 blessés. Le train venait de New-York. Pour (Suite à la page 24)

EN CORÉE

Deux corps blindés alliés
sèment la mort chez l'ennemi

TOKYO, 7 — (PA) — Deux forces blindées alliées ont joint leurs effectifs, aujourd'hui, aux approches sud de Séoul et tué des centaines de troupiers communistes d'arrière-garde.

Les colonnes alliées ont avancé leur front occidental sur une distance de deux milles et demi au cours de combats sanglants. En certains endroits, des gains de quatre milles furent accomplis contre les forces chinoises qui tentent de reformer leurs lignes sans cesse martelées par la contre-attaque alliée depuis deux semaines.

Les deux colonnes de raiders blindés alliés s'enfoncèrent dans des champs de mines et des routes bloquées pour effectuer leur jonction à 2 h. 45 la nuit dernière, heure du Canada. Au cours de cette jonction, les rouges pris au piège furent tués par centaines. L'aviation et l'artillerie vinrent ajouter leur feu meurtrier aux canons des blindés.

De la mer, les grosses unités navales alliées augmentent chaque jour leur pouvoir de tir contre la ligne principale de défense des Chinois au sud de Séoul. De nouvelles lignes rouges sont présentement en voie de préparation au sud de la rivière Han. En certains endroits, vu le manque de pont, des structures boisées sont jetées sur la rivière gelée pour permettre le passage hâtif d'unités blindées communistes, des troupes et des approvisionnements de provenance russe.

Les unités alliées se sont emparées d'un village ennemi puissamment fortifié et d'une colline près d'Anyang. Avec la perte de leur forteresse, les rouges furent forcés de se replier sur la Han.

Dans l'intervalle, la température se réchauffe rapidement; les allées laissent tomber les parkas pour combattre en chemises ou en simples tuniques. D'ici quelques heures, quelques jours au plus tard, les eaux des rivières seront libérées; les communistes perdront ainsi une voie naturelle de ravitaillement et, advenant la déroute, leur retraite sera grandement compromise. Tous les ponts de la rivière Han ont été démolis.

Les gains alliés sur le secteur occidental du front sont survenus en même temps qu'une poussée sud-coréenne au centre. Les Sud-

Coréens ont écrasé les forces rouges devant eux et continuent d'avancer à 25 milles au sud du 38^e parallèle, bien au delà de Séoul, détenue par les communistes.

Sur la côte est, une force alliée plus petite progresse, aidée par l'artillerie navale du cuirassé "Missouri" secondé lui-même par une flotte de navires moins imposants. La région de Kungnung, 17 milles au sud du 38^e parallèle est spécialement soumise à la "douche de feu et de fer" des unités navales.

Les croiseurs anglais et américains, "Belfast" et "St-Paul" et le destroyer "Hank", arrosent sans cesse les rouges du secteur Inchon-Séoul. Les dernières dépêches du front situent les alliés à moins de six milles de Séoul.

A 10 milles au nord de Komyang-jang, dans le secteur de Séoul, les troupes alliées se sont emparées d'une colline stratégique qui domine toute la région environnante. Cette colline a changé de mains six fois depuis vendredi. Les blindés, l'artillerie, le feu des mortiers et les attaques aériennes ont préparé l'assaut effectué par les fantassins. Quand ils avancèrent, les troupes rouges durent céder rapidement les lieux.

Cinquième victime
au pont Duplessis

TROIS-RIVIERES, 7 (P.C.) — Le conducteur d'un tracteur s'est noyé, hier, alors qu'il tentait de soulever une voiture qui était tombée dans la rivière St-Maurice, mercredi dernier, lors de l'écroulement du pont Duplessis.

Le conducteur a été identifié comme étant Roland Trotter, 37 ans, de Grondines, Qué.

Le tracteur s'engouffra à travers la glace près de la section défoncée du pont, entraînant son conducteur avec lui.

Les communistes n'ont qu'à se bien tenir



Les communistes ne le savent pas, même si ce n'est pas là un secret de guerre, mais deux ministres canadiens ont contribué, dans une faible mesure, à la fabrication d'un redoutable chasseur à réaction F-86, lors de leur visite, hier, à l'avionnerie montréalaise Canadair. Les deux mi-

nistres, l'Hon. Edouard Rinfret, (à gauche) ministre des Postes et l'Hon. F. Gordon Bradley, Secrétaire d'Etat, sont à assembler, ci-dessus, le stabilisateur vertical de l'un des chasseurs, avec un sourire qui ne laisse rien présager de bon pour nos ennemis éventuels.

(Photo J.-P. Laliberté—La Patrie)

Les chemins de fer

Les aiguilleurs retournent au
travail dans plusieurs centres

CHICAGO, 7 — (PA) — Il semble, ce matin, qu'un mouvement de retour au travail se fait de plus en plus populaire chez les aiguilleurs américains. Ce mouvement a commencé, hier matin, alors que les aiguilleurs de New-York retournèrent au travail.

Cependant ce ne fut pas un retour général, marquant la fin de cette grève illégale et coûteuse qui paralysa le système ferroviaire américain depuis le 30 janvier.

A New-York et dans la région de New-England les communications avaient repris leur cours normal. La situation est presque rétablie dans nombre d'autres villes, et plusieurs ont exprimé l'espoir que le mouvement de retour au travail se répande de ville en ville.

Cependant, quelques nouvelles viennent assombrir ce tableau encourageant. Il y a quelques nouvelles cessations de travail et les grands centres ferroviaires, notamment Chicago, St-Louis, Cleveland et St-Paul, sont encore presque entièrement paralysés.

A cause de ce délai, on n'a pu rappeler les milliers d'ouvriers des industries dépendantes du rail. Plus de 250,000 ouvriers s'étaient trouvés sans travail à la suite de la grève.

En dépit du mouvement de retour au travail, le gouvernement a ordonné aux camionneurs d'accorder la priorité aux envois essentiels du gouvernement et d'aider au service des postes.

Un porte-parole des chemins de fer à Washington a déclaré: "Si l'on croit que le spectacle est fini, on est dans l'erreur". Il affirme que pour chaque groupe qui retourne au travail, il y en a un qui cesse de travailler.

Le mouvement de retour au travail ne semble pas suivi dans l'Ouest. Cependant, il semble que les aiguilleurs de San-Francisco, Los-Angeles et d'autres villes de l'Ouest aient l'intention de retourner au travail sous peu.

Le comité national des média-

tions a rencontré, hier, à Washington, les chefs de l'Union des cheminots et ont obtenu les demandes des quatre fraternités en négociations.

Les fraternités maintiennent leur demande d'augmentation de 25 cents l'heure pour les employés des cours et de 10 cents pour les ouvriers du rail.

Ce retour partiel au travail chez les aiguilleurs américains a peu amélioré les départs de trains entre Montréal et les grandes villes américaines où les cheminots ont repris le travail, ont pu commencer à circuler. Hier, le train Ambassador s'est dirigé vers Boston et le Washingtonian a pris le départ pour New-York et Washington.

A cause de la pénurie de trains entre Montréal et les centres américains et encore, l'incertitude des départs et des arrivées, plusieurs centaines de voyageurs ont préféré prendre l'avion ou l'autobus.

Les prix des fruits et des légumes frais vont reprendre la normale avec l'assurance que des wagons-réfrigérateurs sont en route pour Montréal.

Minuscule détecteur
de la radiation

VANCOUVER, 7. (P.C.) — Dans un laboratoire de Vancouver on a fabriqué un détecteur de radiation tellement petit qu'il peut être porté par les soldats et les civils dans un gousset, sous un revers de vêtements, dans un portefeuille ou une sacoche.

On a découvert aussi que pour se protéger contre les bombes, il ne sera plus nécessaire de se construire des abris constitués par un béton très épais. Un béton nouvellement inventé n'aura besoin que de quelques poches d'épaisseur, et résistera au fameux rayon gamma.

Le détecteur en question consiste en un tube de pyrex long de trois pouces, contenant une teinture indigo et du chloroforme. La teinture indigo tournera au jaune, puis à l'incolore par la quantité de rayon gamma absorbée par le porteur. L'appareil pourra se vendre pour la modique somme d'un dollar.

Un Québécois veut
s'introduire chez
Barbara Ann Scott

TORONTO, 7. (B.U.P.) — Un citoyen de Québec, M. Joseph Macose, est actuellement détenu par la police de Toronto, sous une accusation d'effraction et d'assaut. Le détenu aurait tenté de s'introduire dans l'appartement de Mlle Barbara Ann Scott, étoile canadienne du patin, disant qu'il lui fallait absolument la voir. Il fut arrêté par des voisins de Barbara qui le remirent entre les mains de la police.

Des voisins le saisirent alors qu'il s'élançait dans l'appartement de Barbara qui venait elle-même d'ouvrir la porte. La police est d'avis que cet individu est celui qui téléphonait très souvent chez Mlle Scott depuis quelque temps, lui demandant un rendez-vous.

Minotti ne volera plus
de sacoches

D'ici trois ans, Bernard Minotti n'aura plus les loisirs pour s'attacher à des jeunes filles dans le but de voler leurs bourses. Le juge Irénée Lagarde l'a condamné hier à trois ans de pénitencier.

Le prononcé de la sentence causa un petit drame dans l'enceinte du tribunal. La mère de l'accusé fit une crise d'hystérie et les agents en service durent la transporter de force à l'extérieur où on lui appliqua des compresses avant que la pauvre femme revienne à ses sens.

Elle avait tenté l'impossible pour sauver son enfant. Elle tenta notamment de convaincre, la preuve en fait foi, la plaignante, Mlle Aurélie Aspria, de laisser tomber sa plainte. Minotti accompagna la jeune femme lorsque, rue Rachel, il lui arracha sa bourse et s'enfuit. La police le retrouva dans une rue. Minotti possède un casier judiciaire et attend même son procès dans une cause identique à celle-ci.



MERCREDI, 7 FEVRIER 1951

38^e jour de l'année — Les Cendres

Le soleil s'est levé à 7 h. 17 et se couchera à 5 h. 13

Pronostics



Une tempête fait son apparition dans l'ouest du Québec, aujourd'hui. De la neige mêlée de pluie, tombe dans l'Ontario et le sud du Québec. Le mercure est monté au cours de la nuit, sous l'influence de courants d'air plus doux. Toutefois, la tempête est suivie par une autre vague d'air froid de l'Ouest. Cet air froid arrivera tard aujourd'hui. On prédit une chute de 4 à 8 pouces de neige dans les régions nordiques; de 2 à 4 pouces, dans le sud.

Région de Montréal: Neige mêlée de pluie. Doux jusqu'à ce soir. Plus froid, ce soir. Maximum, aujourd'hui, à Montréal, 37^o.

Régions des Laurentides et de la Mauricie: Neige jusqu'à ce soir. Doux. Plus froid, ce soir. Maximum, aujourd'hui, à Ste-Agathe et La Tuque, 32^o.

Région des Cantons de l'Est: Neige mêlée de pluie. Doux. Ma-

HEURE	TEMPERATURE
Nouvelle lune, le 6, à 2 h. 54 a.m.	
Prem. quart, le 13, à 3 h. 56 p.m.	
Pleine lune, le 21, à 4 h. 12 p.m.	
Dern. quart, le 28, à 5 h. 29 p.m.	

SIGNE DU ZODIAQUE

VERSEAU

du 20 janvier au 18 février

1951	FEVRIER							1951
DOM	LUN	MAR	ME	JEU	VEN	SAM	SUN	
1	2	3	4	5	6	7	8	
11	12	13	14	15	16	17	18	
18	19	20	21	22	23	24	25	
25	26	27	28	29	30			

ximum, aujourd'hui, à Sherbrooke, 35^o.

Sept magasins et trois logis sont ravagés par les flammes

Sept magasins et trois logis ont été fortement endommagés, vers 8 h. 30, hier soir, lors d'un incendie de deux alertes, rue St-Hubert, près de St-Zotique, qui se déclara dans la cave d'un édifice sis à 6802, de la rue mentionnée.

Un malheur évité en une demi-seconde

Il arrive souvent que l'on voit un conducteur d'auto ouvrir la porte de gauche de son véhicule pour en descendre sans avoir préalablement regardé si une voiture ne va pas le dépasser. Ce qui arrive, si la voiture le frappe, c'est que ce chauffeur imprudent risque d'être écrasé entre la porte et le châssis de sa propre voiture.

Cette imprudence est trop fréquemment commise, souligne la Ligue de Sécurité de la Province de Québec. Les livreurs, en particulier, la commettent souvent, soit qu'ils se croient trop pressés pour prendre la précaution élémentaire de regarder en arrière avant d'ouvrir la porte toute grande et de descendre de leur voiture; soit encore qu'ils n'y pensent pas.

Il ne prend qu'une demi-seconde pour vérifier si un autre véhicule arrive de l'arrière. Cette seconde peut épargner une vie ou, du moins, des blessures très graves.

Un des immeubles incendiés en est un de deux étages, logeant, au rez-de-chaussée, le magasin de lingerie pour dames "France", à 6802, et, à 6804, l'optométriste Pierre Crevier; à 6800, ce sont des logis privés. L'immeuble voisin (de trois étages), logeait, au bas, un magasin de chapeaux "Mlle Thérèse" (6806), et la bijouterie Paul Clément (6808). Aux deuxième et troisième étages, c'étaient des logis privés (6810-12).

L'un des membres de la brigade, le pompier Jean-Gérard Robillard, a souffert d'asphyxie en combattant les flammes et dut être conduit à St-Luc et hospitalisé. Il se rétablit cependant rapidement.

Le directeur du service des Incendies, M. Raymond E. Paré, s'est rendu lui-même sur les lieux du sinistre, dès la première alerte. Il y fut bientôt rejoint par son adjoint, M. Anselme Fillon, et plusieurs autres membres de son état-major.

C'est d'abord par un appel téléphonique que les pompiers furent alertés. Puis dès leur arrivée sur place, le directeur Paré jugea prudent de demander du renfort et sonna une seconde alarme.

En moins de deux heures, avec l'aide de puissantes lances, ils réussissaient à maîtriser les éléments.

Cinq familles ont été jetées sur le pavé par suite de cet incendie qui a causé pour plusieurs milliers de dollars de dégâts.

L'avionnerie Canadair fabrique à Montréal, en un temps record, l'avion le plus rapide au monde

Moins de 24 heures après que l'hon. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, eut annoncé aux Communes que le Canada dépenserait, au cours des trois prochaines années, la somme de \$5,000,000,000 pour son réarmement, une centaine de ministres, de sénateurs et de députés, visitaient, hier, l'avionnerie montréalaise Canadair, où se fabrique le chasseur à réaction le plus rapide au monde, le F-86, pour le compte du gouvernement canadien.

A cette occasion, l'un des appareils F-86 fabriqués à l'avionnerie Canadair donna une démonstration de sa puissance et de sa vitesse en évoluant dans le ciel de Montréal à une allure vertigineuse pendant près d'une demi-heure, tandis que les visiteurs, cloués au sol, se donnaient un vrai torticolis à le regarder dessiner des arabesques et effectuer des plongées au-dessus de leur tête.

M. Claxton a profité de l'occasion pour souligner le fait que l'appareil qui tenait ainsi en haleine les visiteurs était d'un type nouveau, et qu'il était sorti de l'avionnerie Canadair à peine trois semaines après que le premier appareil du genre fabriqué à Los Angeles, par l'avionnerie "North American Aviation", eut été terminé.

Faisant allusion à son discours de lundi soir, à la Chambre des Communes, alors qu'il annonçait le programme triennal de défense nationale, au coût de cinq milliards de dollars, M. Claxton a fait la savoureuse réflexion qu'il lui fallait parler brièvement, à l'avenir, car le discours qu'il avait prononcé la veille nous coûtait dix millions de dollars à la minute.

M. Claxton s'est dit émerveillé de la rapide transformation qui s'était faite à l'avionnerie Canadair.

"J'ai visité l'usine il y a quatre mois à peine", dit-il, "alors que j'accompagnais MM. Shinwell, de Grande-Bretagne, et Moch, de France, et le travail se faisait dé-

Conseil sur la santé

Maigrir avec raison

Cette semaine est la Semaine nationale de Santé au Canada et voici notre conseil pour votre santé aujourd'hui: Si vous vous trouvez trop pesant, n'entreprenez une diète que sur l'avis de votre médecin.

jà à un rythme accéléré. Mais, aujourd'hui, je revois l'usine transformée, et je constate qu'il y a une centaine d'avions sur la chaîne de production. Cette production va cependant doubler et même tripler d'ici la fin du programme que j'ai annoncé, hier, aux Communes, et le nombre des employés qui est actuellement de 5,000, environ, sera conséquemment doublé et triplé.

M. Claxton était flanqué de trois autres ministres: les Hon. F. G. B. Bradley, Secrétaire d'Etat; Stuart Garson, ministre de la Justice; et Edouard Rinfret, ministre des Postes; ainsi que du maréchal de l'air W. A. Curtis, chef de l'état-major de l'air. Le président du conseil d'administration de l'avionnerie Canadair, M. John-J. Hopkins, et le vice-président W. J. Notman, ont accueilli et escorté le groupe ministériel au cours de la visite.

Ministres et députés visitent l'avionnerie Canadair



(Photo J.-P. Laliberté—La Patrie)

L'avionnerie montréalaise "Canadair" où se fabrique actuellement pour le compte du gouvernement canadien, le chasseur à réaction le plus rapide au monde, le "F-86" a reçu la visite, hier, d'une centaine de ministres, de sénateurs et de députés, venus voir de près cet appareil destiné à l'aviation militaire canadienne. Ci-dessus, de gauche à droite: MM. John Jay Hopkins, président de la compagnie Canadair; le maréchal de l'air

W. A. Curtis, chef de l'état-major de l'air; J. Geoffrey Notman, vice-président de la compagnie Canadair; l'Hon. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale; l'Hon. Stuart S. Garson, ministre de la Justice et l'Hon. F. Gordon Bradley, Secrétaire d'Etat, posent pour le photographe sous l'aile du puissant quadrimoteur "North Star" qui les avait amenés d'Ottawa.

Le problème du logement

"Nous attendons la seconde lecture"

(M. A. D. Quintin)

"Une régie fédérale eut été préférable" (Me Rosenhek)

(par GASTON COUCKE)

A peine déposé au Parlement, le projet de loi du gouvernement provincial tendant à régler les rapports propriétaires et locataires soulève de nombreux commentaires.

Le gel des loyers jusqu'au 1er août prochain, l'interdiction de toute éviction de locataire jusqu'à cette date et, pour l'avenir, l'institution d'une commission provinciale des loyers posent une foule de problèmes dont les solutions n'apparaissent pas toujours clairement, surtout lorsque la loi n'est encore qu'à l'état de projet.

L'enquête que nous ouvrons aujourd'hui a pour but d'éclairer nos lecteurs avec impartialité. Pour ce faire, nous visiterons tous les milieux. Les opinions qui se dégageront de cette confrontation générale faciliteront la tâche de ceux qui auront à concilier les intérêts des propriétaires et des locataires. Dans le même temps, "la Patrie du Dimanche" publiera, chaque semaine, dans sa tribune libre, les avis et les suggestions de tous les lecteurs que nous convions à participer activement à notre enquête.

LES PROPRIETAIRES ATTENDENT

Nos premiers sondages nous ont mis en présence des représentants de deux importants groupements de propriétaires et de locataires de la métropole: la Ligue des propriétaires de Montréal et l'Association des locataires de Montréal.

M. A. D. Quintin, le président de la Ligue des propriétaires, que nous avons d'abord rencontré, nous a déclaré qu'il préférerait attendre quelques jours avant de faire connaître au public l'opinion des propriétaires qu'il représente sur le projet de loi du gouvernement provincial.

"La régie fédérale, nous a-t-il dit, a creusé un fossé entre les propriétaires et les locataires. Nous espérons, la guerre terminée, qu'un retour à la liberté, même s'il aurait fallu y procéder par paliers en commençant par les loyers les plus élevés, atténuerait cette tension. Malheureusement, la régie fédérale a subsisté et, aujourd'hui, le gouvernement provincial songe à lui substituer une réglementation tout aussi sévère et encore plus compliquée.

"Nous préférons ne faire pour l'instant aucun commentaire pour (Suite à la page 5)

La semaine de santé

Un message de Lord Alexander

Au cours d'un message spécial adressé au peuple canadien à l'occasion de la SEMAINE NATIONALE DE SANTE, le vicomte Alexander de Tunis, gouverneur-général du Canada, a demandé aux citoyens du Canada de devenir membres de la Ligue Canadienne de Santé, une association bénévole au service de l'éducation en matière d'hygiène qui, chaque année, patronne l'observance de la SEMAINE DE SANTE.

Le vicomte Alexander, patron de la Ligue de Santé, a déclaré qu'il espérait qu'un grand nombre de personnes deviendraient membres de la Ligue afin de créer un courant d'opinion publique bien renseignée, intéressée à protéger la santé durant l'année toute entière. Voici le message du vicomte Alexander:

"En ma qualité de patron de la Ligue Canadienne de Santé, je fais appel à tous les Canadiens d'appuyer sans arrière-pensée la septième Semaine Nationale de Santé Annuelle. Cette semaine est patronnée par la Ligue en union avec tous les services officiels d'hygiène à travers le Canada.

Notre but est d'insister sur l'importance capitale que la préservation de la santé individuelle exerce sur le progrès de la nation.

"Pour l'atteindre nous avons besoin du concours et de l'appui de tous et de chacun en particulier.

(Suite à la page 5)

ACHETEZ VOS FLEURS ICI

Fleuriste La Patrie

108 EST STE-CATHERINE

Ecoutez CHLIP Le dim. ment de notre serre-chaude de 1 h. 30 à 1 h. 45

PL. 1768-1767

ABONDANCE DE POISSON FRAIS

FILETS DE SOLE ET D'AIGLEFIN aéroportés



DORE — TRUITE DE LAC — POISSON BLANC — FILETS DE PERCHE DE MER — EPERLANS — POISSONS DES CHENAUX — SAUMON — FLETAN — SOLE DE DOUVRES — HARENGS ECOSSAIS VERITABLES.

PETONCLES DE MER PROFONDE — HOMARDS VIVANTS ET FRAIS BOUILLIS — HUITRES A LA MESURE ET EN ECAILLES CREVETTES CUITES ET VERTES.

1329, Ave Greene WE. 7361

Gatehouse

628 O., Dorchester PL. 8121

AU SERVICE DES MONTREALAIS DEPUIS 60 ANS.

Allocution du St-Père aux Curés de Rome

CITE DU VATICAN, 7. (P.A.) — Sa Sainteté Pie XII a prononcé une allocution au cours d'une réunion des prêtres-curés des paroisses de la ville de Rome. Le Saint-Père a exprimé l'espoir que le monde échappera aux horreurs de l'invasion des barbares, comme celle qui s'est abattue sur l'ancien Empire Romain.

Il a invité les curés et les prédicateurs du Carême à Rome de redoubler leurs efforts afin d'assurer le retour des "faibles, des indifférents et des inconsistants" à la soumission aux Commandements de Dieu et de l'Eglise.

Le Pape rappela aussi le souvenir du grand nombre de pèlerins qui sont venus à Rome au cours de l'Année Sainte 1950. Il ajouta que ces personnes n'ont eu que le temps de visiter "la Ville Sainte, et non pas la Rome de ceux qui ignorent ou oublient les commandements de Dieu et de l'Eglise".

Il compara cette "autre Rome" à celle de l'empire romain qui fut assiégé par les Barbares. La même chose, ajoute-t-il, s'applique aux autres grandes villes du monde, de même "qu'aux régions éloignées".

Il rappela son message au monde à l'occasion de Noël 1950, alors qu'il demanda un effort universel pour gagner les incroyants à l'Eglise catholique et invita les catholiques à mettre cette directive en pratique tout spécialement au cours du Carême.

Le "bill" 26 sera soumis aujourd'hui

QUEBEC, 7. (De notre correspondant parlementaire). — A propos d'une motion de M. G.-C. Marler, le chef de l'Opposition, réclamant du gouvernement la production de certains documents concernant les pensions de vieillesse, le premier ministre, a annoncé, hier soir, que le "Bill" No 26, abordant le sujet, sera soumis aujourd'hui à l'Assemblée législative.

Ce projet de loi vise à autoriser le gouvernement provincial à conclure avec Ottawa toute entente qu'il jugera conforme aux meilleurs intérêts de la province et aux normes d'une saine sociologie.

A cette occasion, le gouvernement provincial fera connaître les propositions d'Ottawa et produira un certain nombre de lettres échangées avec l'administration fédérale.

L'hon. M. Pearson n'a pris aucune décision

OTTAWA, 7 (DNC) — Le ministre des Affaires Extérieures, M. Lester Pearson, n'a encore pris aucune décision au sujet de l'offre qu'on lui a faite de faire partie de la commission des bons offices des Nations Unies. La commission des bons offices aurait pour tâche de faire une nouvelle tentative en vue de régler pacifiquement l'affaire coréenne.

Répondant à une question du député conservateur de Peel, M. Gordon Graydon, le ministre des Affaires Extérieures a déclaré, hier, à l'ouverture de la Chambre, qu'il "reconsidère son attitude" à ce sujet à la suite de la demande du président de la commission des bons offices, Nasrollah Entezam, d'Iran.

Pensionnat pour les Esquimaux

Grâce à la coopération du gouvernement canadien et de S.E. Mgr Lacroix, vicaire apostolique de la Baie d'Hudson, les Esquimaux, dont tout le système scolaire relevait jusqu'ici de l'initiative et de la bonne volonté des missionnaires, posséderont enfin une véritable école-pensionnat à Chesterfield Inlet, pour les enfants des tribus environnantes. Les dévouées Sœurs Grises de Montréal, déjà en charge de l'hôpital Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus de Chesterfield, prendront charge de cette école, d'une capacité de 75 élèves.

Acquitté

André Desjardins, ancien employé de l'Imperial Tobacco, est redevenu un citoyen libre hier quand son avocat, Me Emile Boucher, a obtenu son acquittement devant le juge Irénée Lagarde.

Il était accusé d'avoir dérobé pour \$2,000 de cigarettes entre le 1er janvier 1948 et le 3 août 1950. Il avait fait des aveux et un présumé complice avait renforcé l'accusation par une déclaration compromettante.

Après un contre-interrogatoire serré, Me Boucher réussit à faire annuler la confession de son client. Quant à celle du complice, le juge ne l'accepta point parce qu'elle n'était pas corroborée.

Entraînement militaire

STOCKHOLM, Suède, 7. (P.A.) — En vue d'un entraînement militaire de réadaptation, la Suède doit appeler 100,000 hommes sous les drapeaux, tel que vient de le révéler le ministre suédois de la Défense.



Les organisateurs de la campagne pour venir en aide aux petits Canadiens dans la détresse, ont rendu visite à Son Honneur le maire Camilien Houde, à ses bureaux du

palais municipal, hier après-midi. On voit ici le maire au moment où il dépose son obole dans la cassette que tient Mme G.-Gordon Hyde. Dans le groupe, on remarque: Mmes

A. SHULMAN, HYDE et R.-T. TAN-NER, secrétaire de la campagne; le docteur W.-G. WILLIAMS, M. Claude RICHARDSON, C.R., et le maire HOUDE.

A l'enquête de la police

Pourquoi le lieutenant Grignon fut-il forcé de démissionner?

Trois inspecteurs du service sanitaire de la ville de Montréal, ainsi qu'un lieutenant de police à sa pension, ont déposé leurs témoignages, hier après-midi, devant l'hon. juge François Caron qui dirige l'enquête de la police. Il fut question des permis de restaurant accordés par la ville à des maisons de jeu.

Le premier témoin à la barre fut l'inspecteur Albert Hotte, du service sanitaire de la ville. Me Pacifique Plante, avocat des requérants, demanda au témoin comment les demandes de permis pour un restaurant s'obtenaient. M. Hotte déclara que le service de la santé faisait l'inspection du lieu pour lequel un permis était demandé et que le rapport passait ensuite par les services des finances, de la police, des incendies et de l'urbanisme.

Me Plante demanda au témoin

si des permis avaient été accordés à des maisons de jeux connues qui camouflaient leur existence par un restaurant quelconque, telles les maisons portant les numéros civiques: 327 et 328 est, Ste-Catherine; 286 ouest, Ste-Catherine, et 257 est de la même rue. L'inspecteur Hotte admit qu'il existait 6 maisons de pari dans son district qui avaient obtenues des permis de restaurant.

Me Plante s'informa auprès du témoin pour savoir si la police lui demandait des renseignements sur ces maisons concernant le jeu. M. Hotte répondit dans la négative. "Nous n'avons pas mission", dit-il de remarquer le genre de l'établissement. Nous ne vérifions et ne faisons rapport que sur les conditions sanitaires du lieu."

Me Plante fit faire par le témoin la description de ces genres de restaurants. L'inspecteur Hotte avoua que, dans la plupart des cas, il savait que c'était un "bookie" et que le dit restaurant était réduit à la plus simple expression: liqueurs douces, cigarettes, gâteaux et parfois on servait le café et des sandwiches. Ces petits restaurants s'ouvraient sur d'autres salles où l'on pouvait voir des tables de billard et même parfois les tables de jeu de "barbotte" ou autres. Aucune annonce extérieure n'invitait le public.

Le deuxième témoin, l'inspecteur Lapointe, corrobora les données du témoin précédent et dit qu'il connaissait bien la maison de jeu située à 1222 University qu'il visita en 1941 pour un permis de restaurant qui fut accordé au propriétaire Harry Harstoff. Il était bien évident que c'était une maison de jeu.

Le 3e inspecteur du service sanitaire entendu fut M. Jules-Anoine Desjardins. Le témoin produisit la fiche de son rapport qui portait ces mots en toutes lettres "magasin de bonbons dans un bookie", et qui recommandait tout de même d'accorder le permis. Me Ubald Boisvert en sursauta et voulut faire retomber sur le témoin la responsabilité de l'émission du permis. Mais le témoin déclara que ce n'était pas son travail de surveiller la morale de ces maisons et que le mot "bookie" inscrit sur la fiche avait été lu par les autres départements par où la fiche passe pour le permis.

Le dernier témoin entendu hier après-midi et qui continuera à témoigner jeudi prochain fut l'ancien lieutenant de police, Darius Grignon, qui, selon son témoignage, fut forcé de démissionner lorsqu'il était lieutenant en charge du poste No 20, en 1944.

L'inspecteur du district nord lui

avait transmis un ordre de la cour du recorder qui stipulait qu'un cadenas devait être apposé sur la porte d'entrée de la maison portant le No 10, Bernard ouest. Cet ordre était signé par l'inspecteur Gravel lui-même. Le lieutenant Grignon apposa le cadenas sur la porte extérieure, portant bien ce numéro. Mais l'inspecteur Gravel, d'après le témoin, est venu le voir au poste et lui demanda la clef du cadenas en question et s'en fut avec lui visiter les lieux. La maison de jeu était occupée comme d'habitude. Les clients étaient entrés par l'arrière.

Par la suite, le lieutenant Grignon fut demandé par l'assistant Barnes et on lui dit de démissionner. Le témoin a laissé entendre que le fait d'avoir cadenassé la porte principale n'avait pas plu à ses chefs. Le lieutenant Grignon avait déclaré à l'inspecteur de police Gravel que ce système de cadenas était une vraie farce. "Je ne sais pas", dit-il, "quel péché j'avais commis, après 32 ans de service". Le juge consola le témoin en lui disant: "Ce n'est certainement pas vous qui avez péché, vous le verrez après l'enquête."

Prochain congrès des agents industriels

L'Association des commissaires industriels de la province de Québec tiendra son assemblée annuelle au Alpine Inn, à Ste-Marguerite, les 22 et 23 du courant, sous la présidence de M. Valmore Gratton, président de ce groupement important, qui est en même temps l'un des directeurs de l'Office d'initiative économique et touristique de la ville de Montréal.

Des conférences sur le développement industriel de la province et sur le travail accompli par cette association, depuis sa fondation, il y a cinq ans, y seront prononcées.

M. Charles-E. Campeau, ingénieur attaché au service d'urbanisme de la ville de Montréal, sera l'un des conférenciers.

Le jeudi soir, un banquet sera offert aux délégués ainsi qu'à plusieurs invités d'honneur, au nombre desquels se trouvera l'hon. Paul-Emile Beaulieu, ministre provincial du commerce et de l'industrie.

En annonçant la tenue de cette réunion, M. Claire Amy, trésorier de l'Association, attaché au service industriel de la Banque Royale, déclarait que l'Association des commissaires industriels de la province de Québec avait contribué à l'établissement de quelque 2,000 industries nouvelles dans la province de Québec, depuis sa fondation.

Moscou propose une conférence préliminaire aux pays de l'ouest

MOSCOU, 7 — (P.A.) — La Russie vient de faire savoir, dans ses dernières notes diplomatiques aux puissances de l'ouest, que le réarmement allemand constitue, à son avis, la plus grave menace à la paix, mais, afin de laisser la porte ouverte, elle se dit prête à discuter des autres problèmes mondiaux au cours d'une conférence des ministres des affaires étrangères, ainsi qu'il en a été convenu à Potsdam.

Les notes de la Russie, qui font suite à un long échange de points

de vue entre les trois grandes puissances et la Russie, ont été rendues publiques hier. Elles avaient été remises à la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, lundi.

A Washington, les diplomates sont d'avis que les dernières propositions russes laissent supposer que Moscou refuserait de discuter des problèmes de l'Extrême-Orient, si la Chine communiste n'était pas invitée à participer à la discussion, puisque les accords de Potsdam prévoyaient que la Chine participerait aux réunions du conseil des ministres des Affaires étrangères. Les Etats-Unis, ne reconnaissant pas le régime communiste qui règne sur la Chine, s'opposent à ce que les représentants de ce régime participent aux discussions.

"Dans leurs notes, les puissances de l'ouest demandaient à l'Union soviétique si elle consentirait à discuter des problèmes généraux qui agitent le monde plutôt que du problème allemand. Dans sa réponse,

Moscou précise que la discussion des "autres problèmes" reste possible, pourvu que ces discussions se poursuivent comme il avait été convenu lors de l'entente de Potsdam.

Dans sa dernière note, Moscou dit ne pas s'opposer à une conférence préliminaire des représentants des Etats-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie, à Paris, où on préparerait l'agenda de la conférence proposée. Toutefois, ajoute Moscou, il ne serait nullement question de discuter des sujets, mais simplement de les mettre ou de ne pas les mettre à l'agenda.

Après avoir soigneusement étudié la note russe, les diplomates de l'ouest sont d'avis qu'une telle rencontre à Paris serait possible. Actuellement, les représentants des Etats-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne confèrent, à Washington, sur les mesures à prendre, et on croit possible qu'ils soumettent, sous peu, la liste des sujets qu'ils désiraient porter à l'agenda.

"Nous attendons..."

(Suite de la page 3)

éviter d'envenimer le problème que nos législateurs n'ont pas encore abordé.

"Dès que nous eûmes connaissance du texte déposé par l'hon. premier ministre, nous avons soumis nos observations à M. Maurice Duplessis. Nous saurons, à la deuxième lecture, si nos doléances ont été prises en considération et, nous ferons alors connaître notre avis sur la future réglementation.

"Pour l'instant nous regrettons simplement qu'on ne songe pas à revenir à la liberté des contrats, qui demeure un grand principe de la démocratie."

LES LOCATAIRES ALARMES

Nous avons ensuite rencontré l'aviseur légal de l'Association des locataires de Montréal, Me Clarence Rosenhek, qui a bien voulu nous faire part des premières réactions que suscitait le projet de réglementation provinciale chez les quelque 5.000 locataires membres de ce groupement.

REGIE FEDERALE

"En premier lieu nous croyons, nous a dit Me Rosenhek, que l'initiative provinciale est malheureuse, car, à notre avis, il eût été préférable que la régie fédérale fût reconduite.

"Le problème du logement est national et doit être régi par le fédéral. Autrement, nous connaissons, comme en matière de salaire, des différences injustes entre les situations des propriétaires et des locataires des différentes provinces. C'est pourquoi nous avons suggéré à l'hon. premier ministre, M. Maurice Duplessis de demander la convocation d'une conférence interprovinciale qui aurait pour objet d'établir une législation uniforme pour toutes les provinces.

"En outre, l'initiative provinciale risque, demain, de se heurter à un contrôle fédéral des salaires et des prix qui englobera fatalement les loyers. Si dès lors les deux contrôles subsistent, le provincial et le fédéral, nous connaissons des conflits de juridiction qui compliqueront encore le problème.

TROP COMPLEXE

"Sur le projet de loi lui-même, nous croyons, nous a dit Me Rosenhek, qu'il est loin d'apporter la solution idéale, car il est trop complexe et sa mise en vigueur créera des litiges difficiles à résoudre.

"L'esprit qui a inspiré les auteurs de ce projet de réglementation est la reconnaissance du droit de propriété dont nul ne songe à nier l'existence. Mais ce droit ne peut subsister tel qu'il est défini par le code Napoléon, lequel n'accorde au locataire que le droit de demander l'annulation de ses obligations s'il y a abus de la part du propriétaire.

"En posant comme premier principe ce droit de propriété, le projet de loi du gouvernement provincial aboutit à charger le locataire de toute la responsabilité de la procédure en cas de mécontentement.

"En effet, c'est lui qui devra faire application devant l'administrateur et lui soumettre le litige qui l'oppose à son propriétaire.

"Or, la plupart du temps, le locataire sera dans l'ignorance de la loi ou s'affolera de la responsabilité à prendre et voire même du temps à perdre.

"Mettez-vous à la place du petit locataire à qui le propriétaire proposera un nouveau bail. S'il n'accepte pas, il devra alerter l'administrateur, en ayant bien soin de le faire dans les délais prescrits. Sachant, en outre, que son propriétaire ne regardera pas à la dépense d'un avocat, il devra également en choisir un. Il sera contraint ensuite de se rendre à de nombreuses convocations de son avocat et de l'administrateur. Quand il aura fait le compte de tous ces dérangements et de toutes ces complications, sachant qu'il en résultera en définitive un compromis, il préférera bien souvent en arriver à une entente directe avec son propriétaire même si celle-ci lui est préjudiciable.

LIBERTE RESTREINTE

"Autrement dit, la régie provinciale enlève, par son mécanisme compliqué, le libre consentement du locataire. En signant un bail,

La semaine de la "Canne Blanche"



Le Conseil Canadien des Aveugles réunissait, hier, au Cercle Universitaire des représentants de la presse et de la radio pour souligner les points importants de la campagne pour la "Canne Blanche", du 12 au 17 février. On remarque ci-haut, de g. à d.: M. J. A. Godin, président intérimaire de l'Institut national des Aveugles, M. H. Roy,

président du club St-Laurent, Mlle Jeanne Cypriot, une des directrices de l'Institut et secrétaire du Conseil canadien des Aveugles, M. A. Zaplaski, président du Conseil et vice-président du Club St-Laurent, M. George Cohen, président du comité de publicité de la campagne, et son chien "Bambi".

non pas parce qu'il est librement consentant, mais parce qu'il craint la procédure qui suivrait un refus.

"Et cela est d'autant plus vrai que dans l'état actuel du projet de loi, le locataire ne sait pas où il va. On lui présente aujourd'hui un bail à signer alors qu'il ne sait même pas dans quel sens la loi sera votée et quelle sera la législation en vigueur après le 1er mai.

"Jamais le locataire n'a été plongé dans une pareille incertitude et les lettres que nous recevons chaque jour de nos adhérents confirment le désarroi qui règne en cette matière.

INEXPERIENCE

"Il eût donc été beaucoup plus simple de proroger la régie fédérale qui avait fait ses preuves. Car on peut se demander comment le gouvernement provincial arrivera à mettre sur pied l'organisme prévu dans le projet de régie provinciale en quelques mois alors qu'il a fallu des années pour que fonctionne convenablement la régie fédérale.

"C'est d'autant plus grave qu'une discrétion beaucoup trop large préside au choix des administrateurs qui ne pourront, tout au moins au début, posséder l'expérience suffisante.

IMPRECISION

"Enfin, sans entrer dans tous les détails du projet de loi, il est certain, nous a encore déclaré Me Rosenhek, que plusieurs de ses dispositions manquent de précision et ouvrent la porte à des abus. Ne prenons qu'un seul exemple, celui de l'article 25 qui autorise le propriétaire à reprendre possession de son local pour l'habiter lui-même ou pour y loger sa mère, son père, son fils, sa fille, sa bru, son gendre ou tout autre parent dont il est le principal soutien.

"Cette énumération appelle de nombreuses remarques. Le fils ou la fille devront-ils être mariés? La reprise du local devra-t-elle être suivie d'une occupation effective pendant une durée minimum? Rien dans la loi ne précise aucun de ces points et l'on voit tout de suite à quels abus cet article peut entraîner.

"La loi fédérale, à ce sujet, était plus restrictive. Elle prévoyait que le droit de reprise ne pouvait s'exercer qu'en cas de besoin et tenait également compte de la situation du locataire, de ses possibilités de trouver un autre logement.

CONSTRUIRE

"Pour conclure, l'aviseur légal de l'Association des locataires nous a déclaré qu'il restait pour sa part assez sceptique sur les résultats attendus par le législateur. Au fond, nous a-t-il dit, il n'y a qu'une solution au problème du loyer: construire plus de logements. Tant qu'il n'y aura

pas suffisamment de toits pour abriter tout le monde, aucune solution proposée ne ralliera les suffrages de tous les locataires et de tous les propriétaires."

Me Clarence Rosenhek nous a ensuite communiqué le texte de la lettre que l'Association des locataires a fait parvenir au Très Hon. Louis St-Laurent, à l'Hon. Maurice Duplessis et à l'Hon. Leslie Frost, premier-ministre de l'Ontario.

Nous publierons dans un prochain numéro le contenu de cette lettre.

AUCUNE CONFUSION

Nous tenons à préciser que l'Association des Locataires de Montréal n'a rien de commun avec la "Fédération des Locataires" dont le premier-ministre Maurice Duplessis a refusé de recevoir les représentants en invoquant le motif "qu'il convenait d'empêcher ces communistes d'entrer au Parlement" (BUP).

Le nickel de l'Ungava

QUEBEC, 7. (De notre correspondant parlementaire). — Le premier ministre hier, en Chambre, a qualifié de "fantasmagorique" la nouvelle voulant qu'on ait découvert des gisements considérables de nickel dans le Nouveau Québec.

"On m'a fait dire ce que je n'ai jamais dit!" a-t-il déclaré.

Toutefois, le premier ministre a admis qu'on avait décelé la présence de petites quantités de nickel dans l'Ungava, et que ces petites quantités de nickel n'ont certainement pas été apportées par le vent et donc qu'il est peut-être possible d'en trouver d'autres en plus grandes quantités. M. Duplessis a aussi mentionné la présence de manganèse dans les Territoires du Nord.

En parlant plus tard de la voie ferrée en construction entre l'Ungava et Sept-Iles, M. Duplessis a remarqué que 10,000,000 de tonnes de minerai de fer seront transportées annuellement par ce chemin de fer, sans compter des quantités encore imprévisibles d'autres minerais.

Un message de lord...

(Suite de la page 3)

J'attire également votre attention sur les efforts que nous faisons pour stimuler l'intérêt à l'égard de l'augmentation du nombre des membres de la Ligue. C'est pourquoi j'espère que les citoyens en plus grand nombre tiendront à devenir membre de la Ligue afin de créer un courant d'opinion publique bien renseignée, intéressée à protéger la santé durant l'année toute entière."

L'union ne peut pas négocier

La Commission des relations ouvrières de la province de Québec vient de rejeter la requête du local 511 des Ouvriers unis de l'électricité, de la radio et des opérateurs de machines d'Amérique, pour représenter les quelque 1.200 employés de la compagnie Canadian General Electric, à ses usines de Montréal et de Longueuil.

La Commission a rejeté la requête en alléguant que les cartes de demande d'admission dans l'union n'avaient pas été datées, contrairement à un article de la loi.

Sous la signature du président du local, M. G. Lavigne, un télégramme a été envoyé au président de la Commission, le juge Pelletier, pour protester contre cette décision et réclamer la tenue d'un scrutin chez les employés pour leur permettre de choisir le syndicat qu'ils désirent pour les représenter dans leurs futures négociations avec leurs patrons.

Libération de M. Roque réclamée

La C.T.C.C. réclame la libération du directeur adjoint de son service d'organisation, M. René Roque, présentement détenu à la prison de Sherbrooke.

Le Bureau confédéral de la C.T.C.C., au cours d'une réunion tenue à Montréal, en fin de semaine, a chargé l'exécutif et le conseiller juridique de faire toutes démarches utiles et de prendre les moyens appropriés pour atteindre ce but.

L'on sait que Roque est en prison comme conséquence de sa participation à la grève des mineurs d'amiante. Les troubles d'Asbestos avaient provoqué son arrestation par la police provinciale. Il avait déjà, avant son procès, passé environ trois semaines en prison et à la suite de son procès, les jugements rendus lui ont imposé six mois d'emprisonnement à Sherbrooke, sans tenir compte du temps fait.

Il y a encore environ 150 ouvriers syndiqués qui sont sous le coup d'accusations diverses se rattachant à la grève de l'amiante.

La C.T.C.C. est d'avis que "l'opinion publique n'a jamais considéré les grévistes de l'amiante et leurs chefs comme des criminels, au sens où l'on emploie couramment ce mot, et qu'elle est favorable à ce que les autorités compétentes passent l'éponge sur ce qui reste de ce conflit social."

L'avocat Sullivan battu brutalement

OTTAWA, 7. (PC). — L'assistant inspecteur de police, Borden Hobbs, a déclaré hier au procès de Mme Marion Sullivan, accusée d'homicide involontaire à la suite de la mort tragique de son époux, que lorsqu'il ouvrit son enquête, le coroner d'Ottawa lui dit que Sullivan avait été "très brutalement battu".

Ce témoignage fut le point culminant des procédures au cours de la journée d'hier. Mme Sullivan fut d'abord accusée du meurtre de son époux, avocat en vue de Toronto dont la mort survint le 17 novembre dernier dans une chambre du Château Laurier à Ottawa. Plus tard, l'accusation fut réduite à celle d'homicide involontaire.

Un autre incident survint au cours du procès, hier, et mérite mention. Le juge J. C. McRuer interrompit subitement les procédures quand il vit un journaliste passer quelques papiers à Mme Sullivan. Le reporter expliqua que l'accusée avait besoin de papier pour prendre des notes. Le juge rétorqua que le journaliste devait être mis en garde contre toutes velléités qu'il aurait de communiquer avec l'inculpée. A la fin de la séance, Mme Sullivan se tourna vers le journaliste et dit: "Je suis au regret de vous avoir causé cet ennui".

M. Robert Findlay décédé à 92 ans

Les funérailles de M. Robert Findlay, un architecte bien connu de Montréal et un résident de la ville depuis nombre d'années, décédé lundi dernier, ont eu lieu ce matin, au salon funéraire Hees & Co., 1459, rue Tower. M. Findlay avait 92 ans.

Originaire de Inverness, dans le Invernesshire, en Ecosse, M. Findlay vint à Montréal, en 1885. Il entreprit divers travaux d'architecture et, en 1887, gagna le concours organisé par la Sun Life Assurance Company en vue de la réalisation de l'un de ses édifices. Il ouvrit ensuite son bureau personnel d'affaires. Plus tard, son fils, F.-R. Findlay, vint s'associer à lui. M. Findlay faisait partie de l'Association des architectes du Québec. En 1938, ce groupement lui décerna sa première médaille de mérite.

Il appartenait à l'église protestante St. Andrew's United Church, de Westmount.

Le défunt laisse dans le deuil son épouse, née Janie-A. Fleming, d'Edimbourg, en Ecosse; un fils, Francis-R. Findlay, et deux filles, Mlle Edythe-M. Findlay et Mme Donald-B. Ross, de Grand'Mère, Québec.

Décès de Mme M. - A. Wilks

NEW-YORK, 6. — (A.P.) — Mme Matthew Astor Wilks est décédée lundi à l'âge de 80 ans. Mme Wilks était reconnue comme l'une des femmes les plus riches du monde. Sa mère, Hetty Green est décédée en 1916. A sa mort, sa fortune fut partagée entre son fils et sa fille. Mme Wilks demeura enfin l'unique héritière après la mort de son frère, le colonel H.-R. Green, survenue peu de temps après. En 1909, Mme Wilks épousa un petit-fils de John Jacob Astor qui mourut en 1926. Mme Wilks menait une vie très austère et par conséquent n'apparaissait que très rarement en public. Elle vivait paisiblement dans un appartement de la 5e avenue. Sa fortune ira à des cousins.

Chauffeur de taxi volé

Un chauffeur de taxi de Val Morin, M. Albert Alain, s'est plaint à la Sûreté provinciale, ce matin, qu'il s'est fait voler le contenu de ses goussets, soit une somme de \$15, par deux jeunes gens et une jeune fille qu'il avait fait monter dans sa voiture à Sainte-Adèle pour les conduire à Montréal. Le vol fut commis à Ville Mont-Royal et la police de cette municipalité a remis la cause entre les mains des agents provinciaux. Selon M. Alain, ses passagers l'auraient frappé à plusieurs reprises avant de le voler et de prendre la fuite.

1410 SUR VOTRE CADRAN CHLP

PRÉSENTE

AUJOURD'HUI:

HEURE PROGRAMME

- 2:00—MELODIES MAGIQUES
- 4:00—RADIO NOTRE-DAME
- 4:30—AU CARREFOUR DE LA CHANSONNETTE
- 6:00—REVUE DES NOUVELLES
- 6:30—NAZAIRE ET BARNABE
- 7:30—M. C.-A. BOURGEOIS, causerie
- 8:00—STUDIO D'ART
- 10:00—MONTREAL LA NUIT
- 10:30—REVUE DES NOUVELLES
- 10:50—LE SPORT CE SOIR
- 11:00—L'HEURE POLONAISE

VOTRE ANNONCEUR

- ROBERT RIVET
- REV. PERE BOYLE, S.J.
- PIERRE GAUVREAU
- ROLAND GIGUERE
- ROBERT RIVET
- SERGE DEYGLUN
- JACQUES BERTRAND
- ROLAND GIGUERE
- SERGE DEYGLUN
- MAURICE DESJARDINS
- ANDRE CHABOT

DEMAIN MATIN:

HEURE PROGRAMME

- 7:00—LE CARROUSEL
- 7:45—REVUE DES NOUVELLES
- 7:55—LE SPORT CE MATIN
- 8:00—RADIO SACRE-COEUR
- 8:15—TAPAGE & BAVARDAGE
- 9:00—LA CHANSON DU SOUVENIR
- 10:30—LE COIN DES ENFANTS
- 11:00—HEURE FEMININE

VOTRE ANNONCEUR

- ANDRE ST-ARNAUD
- ANDRE ST-ARNAUD
- GUY DAVIAULT
- REV. PERE BOYLE, S.J.
- ANDRE ST-ARNAUD
- ANDRE SAINT-ARNAUD
- PIERRE GAUVREAU
- RAYMOND LEVESQUE

NAZAIRE et BARNABÉ



NAZAIRE

BARNABE

C'est Casimir qui est dans de beaux draps. Il a vendu, pour 50 piastres, toutes les maisons, tous les édifices de Casimirville. Il ne reste plus que l'hôtel de ville. De son côté, Kellil, qui est encore à Montréal, a fait une transaction profitable, recevant 5000 piastres pour son magasin à Casimirville, le stock compris. Quelle tête va-t-il faire quand il va apprendre que de tout son établissement, il ne reste plus que le solage? Ça ne sera pas drôle tout à l'heure. Ecoutez à 6 h. 30, ce soir, à CHLP, une nouvelle "tranche" de "Nazaire et Barnabé". Cette émission est commanditée par les grands spécialistes du meuble et des appareils électriques, les établissements MODERNAIRE.



HENRY DEYGLUN
auteur du roman

"Les Secrets de l'Aveugle"

Les Secrets de l'Aveugle

A compter de dimanche, le 11 février, par l'entremise de CHLP, Henry Deyglun présentera une série sensationnelle intitulée "Les Secrets de l'Aveugle". Histoire émouvante au possible basée sur un fait tout récent que publieront tous les journaux français. Le rôle de l'aventurier sera rempli par l'auteur lui-même qui s'est entouré d'artistes qui sont, non seulement des vedettes de la radio, mais aussi des étoiles de la scène en notre pays. Les Secrets de l'Aveugle sont une série à ne pas manquer dès la première émission car le drame débute en pleine action. Soyez à l'écoute de l'antenne de CHLP, dimanche soir, 11 février, à 8 h.

PROGRAMMES DES POSTES DE RADIO

MERCREDI

P.M.	CHLP (1410)	CKAC (730)	CBF (690)	CFCF (600)	CBM (940)	CJAD (800)	CKVL (980)
6:00	Nouv.-sport Carr. de la cr. Nazaire & Barnabé (6.55)	Reportage Dites-moi Forum sports Nv. chez-nous	Yvan l'Intrépide Nouv. et sport Revue En dinant	Sérénade Nouvelles Sport & Hit par	Eight bells Nouv. CBC Commentaires Rawhide	Nouvelles et Ballroom	Prog. Brading Chansonnettes
6:15	Voix italienne	Crois. chapelet Oncle Paul 7.20 Chans. CARC Faubourg &...	Une homme et Métropole Peintres de la... Chansonnettes	Beulah Jack Smith Club 15 Make mine m.	Jimmy Shields Mercredi soir A poet looks at war	Nouvelles Dowe Award S. Stars sing Sport	Par. de m. ch. Radio gazette Nouv. (7.55)
6:30	Studio d'art	Cercle des journalistes Trois cloches (8.55) C. du t.	Ceux qu'on aime Mosaïque	American agent Gr. Gildersleeve	"	Mr. Chamelton Take a chance	Rue de la galeto Nouv. (8.55)
6:45	Studio d'art	Far-West Pour passer le temps	Radio-Carabin	Voice of the Army O. Hammerstein	"	Crime does not pay Share the wealth	Carnaval Swing la. baq. Nouv. (9.55)
7:00	Montréal la nuit	Moment music. Nos gouvern. Nouvelles	Nouvelles L'Habitat Den. Matthews	Deegan's diary Lonesome gal What's the answer?	Nouvelles Revue Den. Matthews	Nouv.-Orch. \$50 question Nouvelles L. Barrymore	Paris swing Pour \$50.00 Nouv. (10.55)
7:15	Cabaret dansant	Sports Chanteur genre Orchestre	Adagio Musique Mg.	Nouv.-D. Smith Sérénade	Orchestre	News et sports Prélude	The bands Nouv. (11.55)
7:30	Nouvelles et fin	Nouv. et orch.	Fin	Nouv.-Fin	Nouvelles	Nouvelles	Musique

JEUDI

A.M.	CHLP (1410)	CKAC (730)	CBF (690)	CFCF (600)	CBM (940)	CJAD (800)	CKVL (980)
6:15	Messe du jour Réveil prov. (6.55) Ouvert.	Nouvelles et Guy Darcy Marche du jour Oratoire St-J	Nouv. et opéra de 4 sous	Morning News Daybreak	Sunny side up	Nouvelles La ferme Evely Sacré-Coeur	Réveil Aux fermiers Nouv. (6.55)
6:30	Carrousel	Nouvelles et Louis Béanger	Radio-journal Élévations Rythmes	Nouvelles et Daybreak	Nouvelles et Sunny side up Marche	Nouvelles et Musical clock	Marcel Baulu Nouv. (7.55)
6:45	Journal & sport	Actualités et C'est arrivé... Ger. de chans. Vedette cachée	Nouvelles et chansonnettes P'tit train	Nouv.-Mus. Breakfast Clut	Nouvelles et Musique Prog. scolaire	Nouvelles et Harmonies Time was Money man	Messieurs-dames Roger Baulu Vive la galeto Le sourire
7:00	Au Sacré-Coeur Tapage & bavardage Nouv. (8.55)	Act.-panier Notre pain quot Casino de CKAC	Sur nos ondes Le dernier mot Olette Oligny Chansonnettes	Musique Brighter day Personality	Kindergarten Grant & Brett Sweet hour	Nouvelles Ballroom Geo Murray	Prix Weston Prog. Catelli Coincidence (10.55) News
7:15	Mme. bonjour Nouv. (9.55)	Casino de CKAC	Franc. Louvain Mét. Rancourt Troubadours	Date with Fran Knitting school Hit parade	Road of Life Big Sister Front page Laura Limited	Nouvelles Dick Haymes Kate Aitken Widder Brown	Par. chan. fr. Nouv. (11.55)
7:30	Au bal Musette Canzone Ved. canadien. Nouv. (10.55)	Nouvelles et Table tournante Invitation Les magasins	Jeunesse dorée Rue Principale Réveil rural	Today's the day	B.B.C. Barry Wood La ferme	Nouv. et piano News Quiz News Ann Richard	Par. chanson. Nouv.
7:45	Heure féminine	Nouvelles et C. Desjardins Musique	Quelles nouve. Tante Lucie Détente	Nouv.-Mélodie	Radio-journal Happy gang Valse	Nouvelles Papa concert	Par. chanson. (1.55) Nouv. fr
8:00	Radio-journal Heure féminine Nouv. (1.55)	Nouvelles et Michel Noël	Grande Soeur Maman Jeanne Voyage Lettre à un...	Welcome to Hollywood Tom. Dick Hannibal Cobb	Voyage Deeds that Encore	Nv & G MacRae Backstage Wife Double or noth. (2.55) News	Hits on Parade Nouv.
8:15	Mélodies	Nouvelles et M. Noël (3.20)	Chefs-d'oeuvre	Peace of mind Notebook Broadway	Life can be Mr. Perkins Pepper Young Road to Happin	Nouvelles et Show time Capit. showcase	The asking (3.55) Nouv.
8:30	Radio N.-Dame Carr. de la ch. Nouv. (4.55)	Actualités et Exon. sociaux Prog. Monarch Thé dansant	Pour les malad. Radio-colège	Tello-Test Guiding light Dr. Malone Aunt Mary	Jack Berch Day of prayer Art. Godfrey Panfare	Nouvelles et Club 800	Nos artistes Oncle Troy Chansons Nouv. (4.55)
8:45	Carr. de la ch. Nouv. (4.55)	Nouv. et chant Ryth. de danse Piano populaire Hommes aux ré	Le 5 h. 30	A girl marries Partia Music in the air Oncle Troy	Musique 20.000 leagues Western five	Nv. & C. Beatty Ballroom	Chans. franç. Nouv. (5.55)
9:00	Nouv. et car. de la chanson. Nazaire & Barnabé (6.55)	Reportage Dites-moi Forum sports Nv. chez nous	Yvan l'Intrépide Radio-journal Revue Musique	Sérénade Nouvelles Sport-Hit par.	Eight bells Nouv. et sports Commentaires Rawhide	Nouvelles et Ballroom	Prog. Brading Par. de m. ch. Nouv.-Express Sport (6.55)
9:15	Carr. de la ch. Heure grecque	Crois. rosaire Oncle Paul 7.20 Colette & Roland Faubourg &...	Un homme et... Métropole Curé du village	Beulah Jack Smith Club 15 Make mine m.	Sunshine Soc. Radio cartoons Forum	Nouvelles et Dowe Award S. Decca Festures Frank Starr	Par. chan. fr. Par. chans. fr. Nouv. (7.55)
9:30	Studio d'art	Dr Lambert Chamitov Nouv. (8.55)	Talents de chez-nous Coup de clairon	Chuck wagon Cross section	" Art Godfrey	Skecast Show time Grace Fields	Music Hall Nouv. (8.55)
9:45	Studio d'art	P'tit bal Moment musical	Théâtre Ford	Ozzie & Harriet Inner Sanctum	John & Judy Wayne & Shuster	Parade Petit théâtre	Etoiles de demain Nouv. (9.55)
10:00	Montréal la nuit	Suspense Moul. des rêves Nouvelles	Radio-journal La politique pr Récital	Deegan's diary Lonesome gal Wonderland Marvin Miller	Nouvelles Revue Eventide	Nouv.-Orch. \$50 question Sport Mus. pour vous	Paris swing Pour \$50.00 Nouv. (10.55)
10:15	Cabaret dansant	Nouv.-sport Chanteur genre Orchestre	Adagio Mus. de danse Fin des émis.	Nouv.-D. Smith Sérénade	Sportsman's show Théat Winnipeg	Nouv. et sports Toy tune Prélude	Les gars et the bands Nouv. (11.55)
10:30	Nouvelles et fin	Nouv. et orch.	FINANCE—Bou	Nouv. et fin	Pin	News	Musique

EN AVANT, CHAQUE MATIN...

AU CARROUSEL

AVEC LE REVEILLE-MATIN DE CHLP

7:00 - 7:45 A.M.



SYSTEME UNIVERSEL DE PENSION A 70 ANS

Le rapport du comité parlementaire de sécurité et de vieillesse exposé à la Chambre de Commerce par M. Jean Lesage.

Si les dix parlements provinciaux acceptent le plan fédéral qui leur a été soumis lors de la dernière conférence fédérale-provinciale, un nouveau système universel de pensions de vieillesse sera établi.

Il serait financé au fur et à mesure pour toutes les personnes âgées de 70 ans et plus, système à base de cotisations et dont l'administration serait confiée au gouvernement fédéral. La prestation serait d'un montant fixe et uniforme de \$40 par mois pour tous les individus admissibles et il n'y aurait que deux conditions d'admissibilité: l'âge et une période raisonnable de résidence au Canada.

Quant aux personnes âgées de 65 ans et plus, non encore admissibles à toucher la pension universelle, un système d'assurance-vieillesse avec allocation maximum de \$40 par mois serait établi. Cette allocation serait accordée subordonnement à celle qui existe en vertu du présent programme d'assistance-vieillesse, mais modifiée de manière à tenir compte des caractéristiques du groupe d'âges en question. Il faudrait aussi corriger l'épreuve d'admissibilité de façon que les allocations soient encouragées plus qu'elles ne le sont à l'heure actuelle à gagner un supplément de revenu.

Ce projet, dans ses grandes lignes, c'est celui qui aurait été soumis par l'administration fédérale aux gouvernements provinciaux, en décembre, déclarait hier midi, devant la Chambre de commerce du district de Montréal, M. Jean Lesage, député fédéral de l'Est, assistant parlementaire du ministre des affaires extérieures et président du comité parlementaire qui a étudié pendant plusieurs mois cette question de la sécurité pour des milliers de vieillards canadiens.

APPLICATION POSSIBLE EN 1952

Même si les séances de la dernière conférence fédérale-provinciale ont été secrètes, d'ajouter M. Lesage, nous savons que le rapport que nous avons déposé, et les conclusions que je viens de vous en donner, ont servi de base à la discussion.

Depuis, on ignore ce qui s'est passé dans les provinces, mais le premier ministre du Québec, M. Duplessis, a été le premier à déclarer qu'il représenterait une loi pour autoriser une entente entre son administration et celle d'Ottawa, en vue de l'amélioration du système présentement en vigueur.

Si tous les gouvernements provinciaux donnaient, d'ici une couple de mois, une réponse favorable à la demande de consentement qui leur a été faite, il serait possible au Parlement d'adopter les lois nécessaires à la session qui vient de débiter. Et le nouveau projet pourrait être mis en oeuvre dès 1952.

LE FINANCEMENT

Quoique le Comité n'ait pas cru devoir suggérer directement plus que les grandes lignes à suivre dans le financement du programme, parce que la perception du revenu est un problème technique étroitement lié à la politique fiscale en général, il a tout de même donné comme exemple de ce qui pourrait se faire une répartition tripartite du coût comportant des contributions des individus, des particuliers et du Trésor public.

(1) D'après un tel arrangement tripartite, chacun devrait, autant que possible, verser une cotisation directe sur son revenu ou ses gains personnels. S'il y a lieu de se rapprocher de l'idéal de la contribution universelle, sans pouvoir l'atteindre pleinement, il faudrait exiger des cotisations des personnes qui sont actuellement exemptées de payer l'impôt sur le revenu. R y aura naturellement, et inévitablement, des gens dont les revenus sont si faibles par rapport à leurs obligations personnelles et familiales qu'on ne saurait attendre d'eux qu'ils paient leur part. Il est manifeste qu'il faudrait les dispenser du versement des cotisations.

(2) Un tel arrangement tripartite comporterait la participation directe des employeurs au coût des pensions de leurs employés. Il ne s'agit nullement d'un nouveau principe puisque la participation des patrons en vertu de la loi sur l'assurance-chômage constitue déjà un précédent.

(3) Enfin, vu que les dépenses faites actuellement par prélèvement sur le fonds du revenu consolidé seraient absorbées dans le programme, le gouvernement fédéral pourrait s'associer aux parlements tripartites en question en contribuant au coût total du programme pour un montant au moins égal à celui qui est maintenant versé à même les revenus généraux en vertu des divers programmes d'assistance.

Le coin des BRIDGEURS

(Chronique de E.-A. BÉGIN)

Le joueur en Est de cette donne ne tenait pas une seule bonne carte dans sa main. Aussi, à tort, passa-t-il le contre d'appel de son partenaire, ce qui eut un heureux résultat pour ses adversaires.

Donneur: Sud.
Est-Ouest vulnérables.
Nord-Sud: 40 points.

		Nord			
♠	A 8 6	♠	10 5 2	♠	8 7 6 2
♥	A V 9	♥	8 5 4	♥	8 7 6
♦	V 10 5 4 3 2	♦	8 7 6	♦	8 7 6 2
♣	5	♣	8 7 6 2	♣	8 7 6 2
		Ouest		Est	
♠	R 4 3	♠	10 5 2	♠	10 5 2
♥	D 10 7 6 3 2	♥	8 5 4	♥	8 5 4
♦	A D	♦	8 7 6	♦	8 7 6
♣	A 4	♣	8 7 6 2	♣	8 7 6 2
		Sud			
♠	D V 9 7	♠	10 5 2	♠	10 5 2
♥	R	♥	8 5 4	♥	8 5 4
♦	R 9	♦	8 7 6	♦	8 7 6
♣	R D V 10 9 3	♣	8 7 6 2	♣	8 7 6 2

Les déclarations:
Sud Ouest Nord Est
1 ♣ contre passe passe

Ouest entama de son quatrième meilleur cœur, le six, et le déclarant prit la levée de son roi singleton pour jouer aussitôt le roi de trèfle. Ouest s'en empara de l'as et renvoya le quatre de la couleur. Sud reprit la main, enleva les atouts adverses, puis joua la dame de pique. Ouest chargea du roi, l'as fut joué du mort et l'as de cœur fut encaissé, sur lequel Sud jeta son neuf de carreau.

Maintenant, Sud joua le huit de pique de la table et, correctement, le laissa filer quand Est ne mit que le cinq. Ainsi, Sud ne perdit aucune levée à pique et remporta toutes les autres levées, sauf la dernière qu'il concéda à l'as de carreau d'Ouest. Il avait remporté onze levées, soit quatre levées supplémentaires, ce qui lui fit gagner 40 points en dessous de la ligne, 400 points au-dessus de la ligne pour les quatre levées supplémentaires contrées, 50 points pour la réussite d'un contrat contré et 100 points pour quatre honneurs dans la même main, soit 590 points en tout.

Conquérants d'hier, prisonniers d'aujourd'hui



Cette photo, en provenance de l'agence communiste chinoise Eastfoto, est sensée représenter un groupe d'officiers et de soldats américains qui ont été capturés par les communistes en Corée. Il semble

que le photographe se soit amusé à grouper les mines les plus patibulaires des forces américaines faites prisonnières.

M. Léon Balcer demande l'épargne obligatoire

OTTAWA, 7 — (DNC) — S'il est nécessaire d'augmenter les impôts non seulement pour notre défense militaire mais afin d'enlever de la circulation l'argent qui peut y maintenir l'inflation, le moyen le plus juste serait d'établir l'épargne obligatoire avec une réduction parallèle des dépenses non-essentielle du gouvernement.

C'est ce que M. Léon Balcer, député conservateur des Trois-Rivières, a déclaré hier soir dans un discours radiodiffusé. Le jeune député a soutenu que les dépenses nécessaires pour la défense militaire du pays soulèvent l'inquiétude de la population, parce que l'on craint une augmentation dans l'impôt sur le revenu. Or, le pouvoir d'achat du dollar n'est plus que de 56 cents comparativement à 1939 et la population, malgré les hausses de salaires, a de la difficulté à s'assurer les nécessités de la vie.

M. Balcer dit qu'il existe une négligence "incompréhensible" de la part du gouvernement dans les dépenses. Durant 1939, dans les "années de paix troublées" comme celles d'aujourd'hui, les budgets étaient de \$553,000,000. Tandis qu'en 1949 le budget du même gouvernement s'élevait à deux milliards et demi, soit cinq fois plus qu'il y a dix ans.

Le député a mentionné plusieurs économies que le gouvernement devrait pratiquer afin de donner l'exemple et éviter les taxes non essentielles: Parlant en particulier des dépenses de voyages, M. Balcer signale qu'en 1949 le gouvernement a dépensé \$2 millions pour les voyages, soit une somme de \$70,000 par jour y compris les dimanches. "Si on accorde \$25 par jour par personne pour frais de déplacement, dit-il, cela signifie que 2,800 personnes se promènent aux frais du contribuable pendant toute l'année. Citant un cas particulier, M. Balcer parle d'un fonctionnaire qui a reçu ainsi \$18,396 de plus que son salaire de \$8,600 pour divers déplacements.

M. Balcer a ensuite parlé des dépenses faites pour la publicité gouvernementale. En 1949, le gouvernement a dépensé plus de \$7,000,000 en publicité de tout genre, publications, films, annonces, émissions radiophoniques, etc.

"Chaque heure du jour, 24 heures par jour et 365 jours par année, dit-il, la somme de \$120 est dépensée pour faire connaître les bonnes oeuvres du gouvernement".

Le député signale que le chef du parti conservateur, M. Geo. Drew, a réclamé une enquête parlementaire pour découvrir les économies

Fillette victime d'empoisonnement

Claudette Lorange, six ans, 617, rue D'Ailleboust, est morte à l'hôpital Ste-Justine, hier, des suites de ce que l'on croit être un empoisonnement.

Sa mère, Mme Roger Lorange, se remet d'une indisposition identique, à l'hôpital St-Luc. La mère et l'enfant furent transportées d'urgence dimanche soir à l'hôpital après avoir absorbé des tranches de jambon à leur souper.

Traversée record de l'Atlantique



Un pilote vétéran des Pan American Airways, le capitaine CHARLES BLAIR, qui a 400 traversées de l'Atlantique à son crédit, est photographié ici au moment où il descendait de l'appareil dans lequel il vient de franchir l'Atlantique en un temps records. Parti de l'aéroport Idlewild, à New-York, le capitaine Blair a traversé l'océan jusqu'à Londres en 7 heures et 48 minutes. Il pilotait un avion de combat Mustang F-51.

La Patrie

(Membre de la Canadian Press et de l'Audit Bureau of Circulation) est imprimée et publiée au No 180 est, rue Ste-Catherine, Montréal, par la Compagnie de Publication de LA PATRIE, Limitée: O.-L. Bourque, Secrétaire-Trésorier, Téléphone: LANCaster 3121. Echange correspondant avec tous les différents services. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

PRIX D'ABONNEMENT
Edition du dimanche, Canada, 1 an \$5.00
Edition quotidienne, Canada, 1 an 5.00
Edition quotidienne, Canada, 6 mois 2.75
Edition quotidienne, Etats-Unis, 1 an 6.00
Edition quotidienne, Etats-Unis, 6 mois 3.00
Edition du dimanche, Etats-Unis, 1 an 5.00

REPRESENTANTS

TORONTO, Ont.: Hugh Rose, chambre 101, Edifice McKinnon, 19, rue Melinda. Téléphone: EMpire 4-1016.

ETATS-UNIS: Ralph-R. Mulligan, 141 East, 44th Street, Room 911, New-York 17, N.-Y.: 35 East, Wacker Drive, Chicago 1, Ill.: 3049 East, Grand Boulevard, Détroit 2, Mich.

MONTREAL, 7 FEVRIER 1951

Le Roi honore M. Duplessis

Toute la population de notre province souscrit au geste qu'a fait le gouverneur général du Canada en remettant, au nom du souverain, la décoration de Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à l'honorable Maurice Duplessis. C'est là l'un des honneurs les plus marquants que le Roi puisse décerner et le récipiendaire est par là spécialement marqué à l'estime de ses compatriotes. Dans le cas de l'honorable Maurice Duplessis, le geste de Sa Majesté a voulu marquer les longs états de services politiques du premier ministre de la province, depuis sa première élection à l'Assemblée législative de Québec en 1927. Depuis cette date, en effet, le député des Trois-Rivières, devenu par la suite chef de la loyale opposition de Sa Majesté, puis premier ministre, n'a cessé de se dévouer à la chose publique avec la ferveur que l'on sait. Sans doute en a-t-il été récompensé d'abord par la longue fidélité de ses électeurs et ensuite par la faveur populaire qui l'a porté au pouvoir, mais le geste du souverain n'en a pas moins de signification et de prix. La chevalerie de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem dont l'honorable M. Duplessis est revêtu honore en lui tous ses compatriotes du Canada français.

Une forme de civisme

E. LETELLIER de SAINT-JUST

L'interruption du transport ferroviaire entre Montréal et les Etats-Unis a suspendu l'importation au Canada des fruits et des légumes qui nous viennent des Etats du midi. Et l'on a pu noter que cette suspension a déterminé une hausse du prix de ces denrées sur le marché de détail de Montréal.

Voilà bien pour nous une illustration pratique du mécanisme de l'offre et de la demande, suivant lequel la surenchère pratiquée par les acheteurs a pour résultat la hausse du prix d'une marchandise quelconque qui est devenue rare.

Ce mécanisme ne fonctionne pas cependant de façon automatique: le facteur humain y joue un rôle important. Tout d'abord, la surenchère est le geste volontaire de l'acheteur, qui veut satisfaire son avidité. En deuxième lieu, la hausse du prix ne peut se produire qu'avec le consentement du vendeur. Il peut même arriver que ce dernier, désireux d'arrondir son profit, prenne l'initiative de hausser le prix avant que la surenchère ne se produise, lorsque s'annonce la rareté d'un produit de consommation quelconque.

Dans le cas des légumes et des fruits que nous importons des Etats-Unis, la hausse des prix semble due tout autant à la cupidité des importateurs, *jobbers* ou détaillants qu'au phénomène de la surenchère. Ces produits agricoles que le consommateur paye présentement plus cher que la semaine dernière n'ont pas été achetés plus cher à la source. La hausse du prix bénéficie uniquement aux

Les mots qui vivent

— Les forts savent toujours obéir.
Cardinal Salotti.

intermédiaires. Ceux-ci auraient pu se contenter du profit qu'ils réalisaient il y a quelques jours et refuser d'exploiter la rareté fortuite et toute passagère qui se produit.

L'on répondra que l'hypothèse d'un tel désintéressement est illusoire, étant donné les mœurs commerciales courantes, et que seul un décret de l'Etat, appuyé par de sévères sanctions, pourrait empêcher la hausse des prix dans des cas de ce genre. Croire cela, c'est avoir confiance uniquement en l'intervention de l'Etat, à l'exclusion de toutes les autres initiatives visant à discipliner la façon de faire des affaires dans une économie libre.

Telle n'est pas, cependant, l'opinion d'un homme d'affaires de grande envergure, qui a été durant la guerre, l'un des administrateurs bénévoles choisis par la Commission des Prix, qui a exercé ses fonctions avec efficacité et sincérité, mais qui ne croit pas à l'efficacité du contrôle de l'Etat, dans les conditions présentes, comme mesure anti-inflationnaire. Cet homme est M. E.-G. Burton, président des magasins Robert Simpson Company Limited, et il a fait connaître ses vues au congrès de la *Canadian Retail Federation*, qui se tient présentement à Montréal. « La camisole de force des prix et des salaires plafonnés, avec tous les problèmes administratifs que cela comporte, n'est pas le remède à l'inflation telle que nous la subissons en 1951. Le mieux que le plafonnement des salaires et des prix ait jamais pu faire, ce fut de retarder l'ultime échéance, à laquelle il faut finalement faire face. »

Mais M. Burton croit qu'il n'est pas impossible aux commerçants de se discipliner eux-mêmes, afin d'atténuer la poussée inflationnaire. Ce pourrait être pour eux une affaire d'honneur, une obligation morale, fondée sur leur conscience de citoyens. Il a en effet demandé aux marchands détaillants qui composaient son auditoire de « vous engager sur l'honneur à ne pas excéder la marge établie de votre profit sur les marchandises que vous vendez ». Et M. Burton a ajouté: « C'est le client qui doit être le premier souci du marchand détaillant. En nous engageant à ne pas exploiter pour notre profit un marché où la rareté se fait sentir, nous rendrons un service qu'aucune ordonnance bureaucratique n'a jamais pu accomplir ».

Afin qu'une pareille conduite, de la part des détaillants, ait tout son effet bienfaisant sur l'économie canadienne, il faudrait nécessairement que les industriels et les marchands de gros soient animés du même esprit altruiste. Ce n'est certes pas une impossibilité.

Ce serait grâce à une telle forme de civisme que le Canada pourrait traverser sans une ruineuse dislocation économique la période difficile dans laquelle il s'engage.

Un déraillement fatal

Les chemins de fer américains, tant au Canada qu'aux Etats Unis, comptent parmi les plus beaux du monde: la vieille Europe, notamment, les pastiche quand elle décide de verser dans le luxe, comme pour son train bleu de Nice. Et nos convois ont une réputation additionnelle de sécurité, qu'ils méritent si l'on tient compte de l'immensité à parcourir dans un minimum de temps.

D'autre part, nos voisins habitent le moins possible dans les grandes villes. D'où la vogue des trains de banlieue, aux longues rames et en succession drue, qui font la navette entre le domicile et le bureau: une distance variant de cinq à trente milles. Un de ces convois bondés a sauté de sa voie, hier, après avoir emprunté un viaduc provisoire. On aurait déjà compté une soixantaine de morts.

Ce train du *Pennsylvania Railroad*, — le Broker, — filait à vive allure, de New-York au New-Jersey. Il causa toute une panique dans la petite région de Woodbridge, N.J., en allant s'écraser dans une rue, vingt pieds plus bas. C'est le troisième accident du rail, en banlieue de New-York, depuis un an. Une enquête établira les causes de cette

autre calamité, si elle en est capable.

Il y a deux points qui, dans cette tragédie, attirent l'attention et semblent fixer certaines responsabilités. Il suffit de lire la dépêche pour s'en convaincre. Une constatation sommaire s'impose: les transports en commun payent un tribut de plus en plus lourd à la mort, malgré les progrès de la science qui tendent à les raréfier. Et les voituriens publics en surface (rail ou voie carrossable) ont, pour faillir, moins d'excuses que le navire ou l'avion, exposés aux fortunes des éléments: cela, en thèse générale.

Et il y a les accidents anonymes, aussi les impondérables.

Le partenaire invisible

par Léon GRAY

L'Homme Nouveau est un périodique de Paris; il n'a qu'un souci: « la seule cause de Dieu ». Il veut donc n'être étranger à rien qui ait un parfum céleste, ni à ce qui *sente* trop le contraire, tel que le Rideau stalinien. Tout jeune, puisque ce bi-mensuel n'en est qu'à son 90e numéro, il a les ardeurs et les goûts de son âge: le dynamisme, la couleur, l'image, le déploiement, le titre vivant et le mot saisissant, voire accrochant. Il a déjà nos habitudes américaines. Saint Paul ferait-il autrement?...

C'est à cet *Apôtre des Gentils*, que notre lointain confrère emprunte en son numéro 87 cette parole tranchante, décisive: « C'est le Christ qui, des deux peuples, n'en a fait qu'un. Il a renversé le mur de séparation. » Or, *L'Homme Nouveau* avait, dans une livraison précédente, illustré ainsi la division des chrétiens: un cliché de trois colonnes, peuplé de gratte-ciel, surmonté de trois lettres (U.S.A.) et expliqué d'une légende interrogative (*Une religion à chaque fenêtre?*). Il y avait donc là, aux Etats-Unis, des centaines de fenêtres.

Cette conception populaire du journalisme français répond à un besoin anticommuniste. La lutte avec Moscou doit être, principalement, d'ordre religieux et, secondairement, d'une nature politico-militaire, d'après le sentiment de *L'Homme Nouveau*. Il nous parle bien de Moscou, pour qui la bombe (atomique) est le commencement de la sagesse, et il évoque aussi l'enlèvement de Thorez. Mais il fait la guerre, comme Jeanne d'Arc ou les croisés, d'abord et ensuite sur le plan surnaturel.

Voici une parole de Pie XII: « Si l'on ne connaît pas Dieu, si l'on n'observe pas sa loi, pourquoi s'étonner que l'histoire marque ses dates avec des catastrophes? » Et il a cette manchette en rouge, large comme deux fois le journal: « *Une Lumière: le Christ — Une Arche: l'Eglise* ». On ne saurait établir plus directement sur le *Règne de Dieu* la Guerre sainte contre le *règne de Staline*.

Car c'est lui, Staline, que vise, un peu à la façon d'une énigme, le titre de notre article. Ce *Partenaire invisible*, il manœuvre les événements, et les événements manœuvrent à leur tour les chefs du Bloc démocratique, en les dépassant tous; quelques-uns d'entre eux veulent-ils parlementer avec lui, qu'il semble leur commander d'abord, et préalablement à l'entretien: « *Posez votre bombe*. »

« Pourquoi cette terreur sacrée sur tous? » se demande *L'Homme Nouveau*. « La réponse, c'est que le Maître de demain a été chez tous l'hôte exigeant d'hier, et qu'il les a déjà liés par des compromissions et des complicités. L'Occident a renié Dieu avant la Russie. Le premier remède, indispensable: *abjurer Satan et confesser Dieu*. Alors le prestige s'évanouira, et le combat redeviendra égal. Le menteur et l' homicide ayant cédé la place, les peuples se reconnaîtront... »

Voilà cette thèse de *L'Homme Nouveau*, une thèse profondément catholique, à laquelle pourraient adhérer avec profit tous les tenants du Christianisme. Pourquoi l'émiettement religieux devant une force antireligieuse intimement

unje, malgré la différence des continents et des peuples? Pourquoi un tel affaiblissement, en face de la Cinquième Colonne?

Il nous fait plaisir d'assister à la réorganisation des forces catholiques en France et de savoir que le papier canadien contribuera bientôt à la diffusion de la presse dite de droite, ainsi que l'avait demandé à Ottawa monsieur René Pléven.

Guerre psychologique

par Alonzo CINQ-MARS

Le commandement des troupes des Nations Unies en Corée se livre à un genre de propagande fort contestable auprès des soldats coréens du nord et chinois. Il fait lancer au-dessus des concentrations de troupes ennemies des feuillets invitant ces soldats à tirer sur leurs officiers plutôt que sur les soldats des Nations Unies qui ne veulent que les libérer. Sur ces feuillets se trouve un dessin représentant un soldat coréen du nord qui fonce avec sa baïonnette sur un de ses officiers. La légende de ce dessin dit: « Vos réels ennemis sont les officiers qui vous forcent à mourir inutilement pour le parti communiste de Russie. Ce sont les communistes qui vous ont trahis. Dirigez vos armes contre ces gens qui veulent vous faire perdre votre liberté. Passez dans les lignes des Nations Unies. Vous pouvez être sûrs d'y être bien accueillis et bien traités. » Ces feuillets sont lancés par millions au-dessus des troupes coréennes du nord.

Il y a déjà longtemps que le service de renseignements de l'armée des Nations Unies en Corée, section de la guerre psychologique, a entrepris chez les soldats de la Corée du nord une propagande pour les inciter à désertir leurs rangs, invitation qui n'a guère eu de succès jusqu'ici, mais c'est la première fois qu'on va jusqu'à conseiller aux soldats ennemis de tirer sur leurs officiers. Cette nouvelle forme de propagande ne paraît pas avoir plus de succès que l'autre.

Chiang-Kai-chek, quand il combattait en Chine continentale les rebelles communistes de Mao-Tsé-tung, avait cru bon de recourir à une propagande dont il espérait beaucoup de résultats heureux. Financé comme il l'était alors par le gouvernement des Etats-Unis, il promettait des sommes considérables aux soldats communistes qui déserteraient leur camp pour se joindre au sien. Très nombreux furent en effet les soldats de Mao qui acceptèrent ce marché et passèrent dans le camp de Chiang-Kai-chek, mais ce ne fut pas pour longtemps. Le chef rebelle avait vraisemblablement favorisé cette défection temporaire d'un certain nombre de ses soldats en vue d'introduire ses propagandistes dans le camp de son rival. Ces derniers y firent un travail si efficace que ce fut bientôt par corps d'armée entiers que les soldats des troupes nationalistes abandonnèrent leur camp pour passer dans l'autre. Et c'est ainsi que les dollars américains distribués par Chiang-Kai-chek pour fins de corruption servirent la cause des Chinois communistes. Il serait malheureux que la chose se répât en Corée.

Les troupes des Nations Unies qui combattent en Corée ont appris à leurs dépens que les soldats qu'ils ont devant eux sont bien disciplinés et peu enclins à subir l'influence de la propagande qui leur est faite. Moscou paraît y avoir vu. Il y a une chose qu'il faut reconnaître aux communistes de Chine comme à ceux de Russie, c'est qu'ils sont fortement disciplinés et que la propagande occidentale n'a guère de prise sur eux.

— Voici, c'est en vous disputant et vous querellant que vous jeûnez, jusqu'à frapper du poing méchamment! Vous ne jeûnez pas en ce jour, de manière à faire écouter votre voix en haut. Isaïe, 58, 4. (Texte choisi par la Société catholique de la Bible).

En marge de l'actualité

Faits de scandale

(par Paul de MARTIGNY)

Le Tout-Paris littéraire et mondain était au théâtre. Les trois coups traditionnels avaient retenti. Le rideau allait se lever sur Chanteclerc. "Pas encore!" s'écria Edmond Rostand...



Certes l'organisation sociale fait beaucoup pour les malheureux. Mais y a-t-il de quoi cocoriquer, faire chanter le coq, comme Chanteclerc au lever du soleil? Gardons-nous de prêter l'oreille, nous entendrions peut-être ces deux mots nous aussi: pas encore!

Les Anglais adorent le rosbif. Ce sont, comme nous, de gros mangeurs de viande. Mais les restrictions qui depuis dix ans pèsent sur l'Angleterre en font malgré eux des végétariens. Dans la capitale de l'Empire la vie n'est pas drôle tous les jours. L'hiver y est dur aux malheureux. Certains soirs où la bise cingle, où la pluie de ses stries froides transperce le brouillard, ils encomrent les refuges. Nombreux sont ceux qui demandent au poste de police, un abri. Comme nos policemen, les "bobbies" de Londres ont bon cœur. Ils hésitent à laisser à la porte du poste un malheureux par un temps

ne pas mettre un chien dehors. Mais leur devoir strict leur commande de mettre sous les verrous les mauvais garçons, les gars de la pègre, les êtres dangereux, plutôt que donner un abri aux malheureux. C'est ce que fit comprendre l'autre soir un "bobby" de Londres à un malchanceux.

Celui-ci comprit surtout que pour avoir droit à un abri, pour ne pas mourir de froid et de faim, il lui fallait commettre un délit. De ses pérégrinations dans la grande ville, de ses avatars de misère, il lui restait un sac de toile à bandoulière. Pas loin du poste était une maison en construction. Il emplit donc son sac et, débouchant de Trafalgar square, il s'engagea dans Cockspur street, où mes bureaux et les agences des grandes compagnies maritimes. Il prit dans son sac une brique et une glace superbe vola en éclats. Il en prit dix-sept et autant de glaces furent mises en morceaux à la file. Puis il saisit par le canon un revolver dans sa poche et s'en servit comme d'un marteau. Lorsque la police survint il en avait crevé dix-neuf.

Ce malheureux, ce pas-de-chance, dont l'agence Reuter n'a pas révélé l'identité, est aujourd'hui sûr d'un gîte pour l'hiver. Mais pourquoi ignorer qu'il y a des malchanceux honnêtes? Pourquoi les pousser à devenir des criminels? Quand donc la société s'organisera-t-elle de manière à prévenir des faits de scandale de ce genre?

Procès des Vaillant pour assises de mai

Ovila et René Vaillant subiront leur procès aux Assises de mai; le juge Archambault en a ainsi décidé hier. René répondra à 44 accusations de conspiration, de vol, de vol avec violence tandis qu'OVila en affrontera 24 identiques.

Quant aux deux adolescents qui sont partiellement leurs complices, ils iront également aux Assises pour répondre respectivement à 15 et 8 crimes. Dans la plupart des cas, ils se sont uniquement permis des libertés audacieuses.

Anniversaire historique

Demain il y aura 262 ans que la Cie de la Baie d'Hudson se fixa au poste de Churchill

(par EUGENE STUCKER)

La conquête de l'Amérique se fit successivement par les Espagnols au XVIe siècle; par les Hollandais, les Anglais et les Français au XVIIe siècle. Aux Espagnols échet l'Amérique du Sud; les trois derniers s'emparèrent de l'Amérique du Nord.

Les Hollandais furent battus par les Anglais, qui changèrent la Nouvelle-Amsterdam en New-York. Les Français colonisèrent la vallée du St-Laurent, lui donnant le nom de Nouvelle-France, qui devint le Canada de nos jours. Mais les Anglais, qui arrivèrent à peu près en même temps que les Français en terre d'Amérique, ne virent que d'un oeil jaloux les Français qui s'étaient établis dans leur voisinage dans le Nord, et cherchèrent dès les débuts, à les en chasser pour s'emparer de leur territoire. Mais l'intendant Talon eut soin de défendre la colonie française contre tout agresseur étranger. Malheureusement, le territoire était tellement étendu que grâce à une trahison, l'Anglais réussit à y pénétrer par les confins lointains, par la Baie d'Hudson.

C'est l'histoire d'une compagnie commerciale qui, établie depuis plus de deux siècles et demi, a connu un règne tout-puissant au Canada, et qui aujourd'hui encore, a des ramifications dans le monde entier. Elle a été longtemps connue comme "L'honorable Compagnie".

UNE FLOTTILLE DE FOURRURES POUR LA MOITIE D'UN ROYAUME

Dans l'histoire de la Cie de la Baie d'Hudson il y a celle de l'échange d'une flottille de fourrures contre un territoire qui vaut la moitié d'un royaume. Voici la chienne de laquelle est sortie la naissance de cette gigantesque et puissante Compagnie.

Au commencement de notre colonie, le commerce des fourrures était la grande ressource de nos ancêtres. On comprend que de bonne heure les autorités du pays voulurent mettre cette source économique à contribution en lui imposant une taxe.

Pour arriver à ses fins, personne ne devait aller à la chasse sans obtenir du gouvernement un "congé". C'était un permis de chasse qui obligeait le chasseur de présenter les fourrures qu'il rapportait à un inspecteur du gouvernement qui lui imposait une redevance légale, la part du gouvernement. Il va de soi qu'il répugnait toujours au trappeur de se départir d'une partie de sa capture.

Or, il y avait aux Trois-Rivières deux trappeurs experts qui connaissaient l'Ouest et le Nord. Les deux beaux-frères s'appelaient Médard Chouart, sieur des Groselliers et Pierre-Esprit Radisson. Tous deux firent d'abord une exploration dans la Huronie, en 1658. En 1661 ils montèrent à la baie James. De cette dernière région ils revinrent avec une véritable flottille de canots

chargés de riches fourrures. Mais ils avaient pris le risque de partir sans demander leur "congé" et mal leur en prit. On les laissa passer à Ville-Marie, mais à Québec le gouverneur confisqua leurs fourrures.

LA REVANCHE

Il est facile de s'imaginer que les deux trappeurs frustrés jurèrent de se venger. Chouart passa en France pour aller se plaindre au ministre Colbert. Mais, celui-ci, pour soutenir l'autorité établie, ne voulut rien entendre.

Chouart revint au Canada pour persuader Radisson d'aller offrir aux Bostonais leurs services et les conduire à la baie d'Hudson pour y établir un commerce de fourrures aux dépens des Français de la vallée du St-Laurent. Mais les Bostonais, ne se sentant pas en mesure de donner suite à ce projet, conseillèrent aux transfuges d'aller offrir leurs services aux Anglais. A Londres, nos deux compatriotes inspirèrent confiance au roi Charles II, qui confia à son cousin, le prince Rupert, le soin d'organiser la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Cette Compagnie s'empara pratiquement des Territoires du Nord-Ouest qui ont une telle étendue que plus d'un roi n'en a pas autant pour tout son royaume. Chouart et Radisson jouirent d'abord des faveurs des Anglais, mais arrivèrent à tomber en disgrâce; tellement qu'ils voulurent revenir sur leurs pas et reprendre du service au Canada. Mais, encore ici ils ne surent consolider leurs positions et rentrèrent de nouveau au service de ceux qui avaient acheté leur trahison. Leur vie ne fut en somme qu'un tissu de péripéties en pays sauvages, sur mer, à la Cour de France, à celle de Londres, à Québec et à Boston. Tous deux moururent au service de la Grande-Bretagne, mais discrédités et voisins de la misère.

SURVIE DE LA COMPAGNIE

La Compagnie de la Baie d'Hudson avait été fondée en 1670. Radisson et des Groselliers vinrent à se brouiller avec les Anglais et revinrent au Canada où ils fondèrent une compagnie française rivale de la Cie anglaise, la "Compagnie du Nord". Les gouverneurs français voulurent soutenir par la force les droits de cette compagnie. Le chevalier de Troyes, et d'Iberville, Ste-Hélène et Maricourt furent chargés d'aller s'emparer des postes anglais de la Baie d'Hudson. Mais en dépit d'un traité entre la France et l'Angleterre, celle-ci demeura à la

baie et la compagnie choisit Churchill comme poste principal, 1688.

Le traité d'Utrecht donna mains libres à l'"Honorable Compagnie" à la Baie d'Hudson, qui étendit ses activités à travers tout le Nord-Ouest. Les postes qu'elle y établit devinrent de véritables forts où elle tenait garnison. Ses employés furent de véritables armées qui vinrent maintes fois aux prises avec ceux de la Compagnie du Nord. La compagnie anglaise finit par absorber la compagnie française, en 1821.

En 1869 la compagnie de la Baie d'Hudson céda la grande partie de ses droits territoriaux au gouvernement canadien pour la somme de 300,000 liv. ster., mais elle se réserva ses postes et ses droits de traite. La puissante compagnie a donc encore un mouvement commercial de plus de \$25,000,000. Il lui reste aussi des terres évaluées à 2,700,000 acres et ses comptoirs sont innombrables.

On demande des livres

Le nouvel hôpital-sanatorium Saint-Joseph de Rosemont, 5689 boulevard Rosemont, accepterait

avec gratitude tout envoi de livres, recueil de nouvelles, romans, biographies, ouvrages sur l'histoire ou la mécanique, récits de voyages, mémoires, essais, etc., pouvant intéresser ses patients et lui aider à organiser une bibliothèque générale.

On accepte les livres usagés, mais on est prié de n'envoyer que des livres utilisables, propres et présentant un intérêt suffisant.

Tous les envois doivent être adressés à: Hôpital-Sanatorium St-Joseph de Rosemont, 5689 boulevard Rosemont.

ECZÉMA
ÉRUPTIONS Pour aider à soulager rapidement la démangeaison et l'irritation pénibles que causent l'eczéma et autres éruptions cutanées, essayez l'onguent De Chase médicamenté et antiseptique. Un traitement sûr pour chez vous depuis plus de 50 ans.
ONGUENT Antiseptique DR. CHASE

Êtes-VOUS l'homme que nous cherchons?

Nous avons actuellement quelques positions pour des hommes de caractère voulant se faire une carrière à base de sécurité pour eux-mêmes — et qui pourvoit à la sécurité essentielle des autres.

L'expansion des affaires nous permet d'augmenter le nombre de nos représentants. Les aspirants doivent être convaincus de la nécessité de l'assurance-vie dans notre vie économique actuelle. Leur rémunération sera illimitée puisqu'elle dépendra de leur initiative et de leur rendement. Ils doivent être affables, honnêtes et courtois.

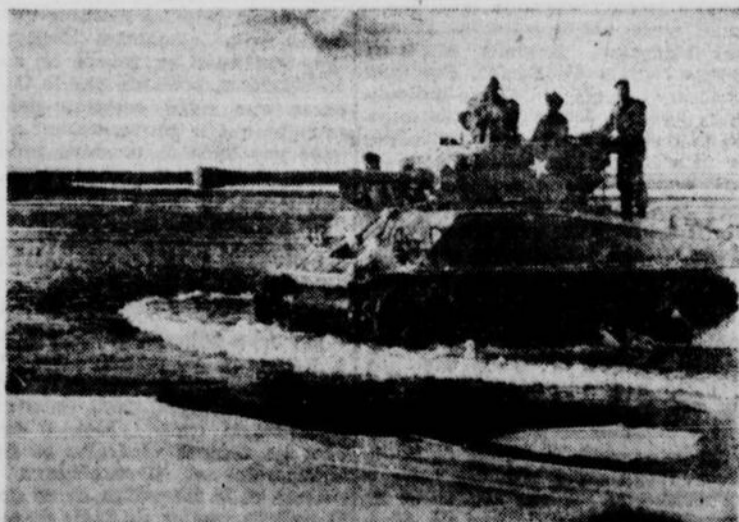
Ce qu'offre la Mutual Life du Canada comme garantie de votre succès

- Le nom et la réputation d'une compagnie que partout on a en haute estime.
- Un cours de formation qui s'avère fructueux depuis des années.
- Une collaboration étroite et efficace facilitant votre travail de prospection.
- Un programme complet de moyens reconnus pour accélérer sans cesse vos progrès.
- Un revenu dès le début pendant que vous étudiez.
- De l'aide si vous voulez passer vos examens pour devenir membre agréé de l'Association des assureurs-vie.
- Un vif intérêt dans votre succès personnel.

Vous pouvez fixer rendez-vous par téléphone. Appelez M. C.-L. Grégoire, gérant de succursale 627 ouest, rue Dorchester Montréal, P.Q. Signalez PLateau 7811



Contre-offensive en bonne voie



Après une retraite, puis une poussée victorieuse, les troupes des Nations Unies sont présentement en pleine offensive vers le 38e parallèle. Ce tank semble en être le symbole. Il émerge d'une rivière à l'eau glacée et fonce vers l'ennemi.

AUX COMMUNES

Le gouvernement félicite pour sa politique d'armement aérien

OTTAWA, 7. (D. N. C.). — M. Charles-G. Power, député libéral de Québec-Sud, a loué le gouvernement, hier soir, aux Communes, pour avoir décidé de faire du Canada l'une des plus grandes puissances aériennes du monde comme le prévoit le programme triennal de réarmement.

Toutefois, M. Power, qui a démissionné comme ministre, durant la fameuse crise de la conscription, en 1944, a divergé de la politique ministérielle en proposant la création d'un comité parlementaire qui scruterait les crédits de la défense nationale. Selon le programme de la défense qu'on vient d'énoncer le gouvernement consacrerait \$1,600,000,000 au cours du prochain exercice financier, et \$5 milliards durant les trois années du nouveau plan de réarmement.

CHAMBRE ATTENTIVE

Lorsqu'au cours de la soirée on a appris que l'ancien ministre de l'air, qui a été aussi candidat à la "chefferie" du parti libéral lors de la convention nationale de 1948, devait prendre la parole, les députés qui étaient peu nombreux en Chambre à ce moment là, sont venus prendre leur siège. Les ministres et même le chef du gouvernement avaient les yeux tournés vers le député de Québec-Sud, ce vétéran de la politique fédérale, qui y joua un rôle fort important durant le dernier conflit mondial comme membre du gouvernement.

C'est dans une chambre silencieuse et fort attentive que M. Power exprima ses vues sur les problèmes du jour.

Dans son discours émaillé d'allusions historiques, le député de Québec-Sud a fait observer que le pacte de l'Atlantique représente un retour à la politique des alliances qui a précédé les grands conflits de l'histoire moderne. Il a reconnu, cependant, que ce pacte constitue probablement le meilleur moyen de sauver le monde libre du joug communiste.

REPETITION DE L'HISTOIRE

M. Power rappelle dans la première partie de son discours qu'il y a plus de trente ans, il s'est opposé à ce que le Canada approuve le convenant de la Société des Nations. Puis, en 1923, il a soumis une proposition réclamant que le Canada se retire de la S.D.N.

"Cependant, poursuivit-il, je ne me suis pas opposé à ce que le Canada fasse partie des Nations Unies, car à cette époque une vague de fraternité humaine a balayé le monde, le Canada compris. Quelles que soient les qualités de l'O.N.U., on ne peut plus prétendre qu'elle puisse donner la paix au monde, ni qu'elle puisse, elle-même, empêcher l'agression par les grandes puissances ou leurs satellites.

"Nous avons été obligés, non pas peut-être de faire fi des Nations Unies, mais au moins de les mettre de côté en faveur du pacte de l'Atlantique".

M. Power a fait observer que ce pacte représente une situation semblable à celle qui a précédé la guerre de sept ans, les guerres napoléoniennes et la première grande guerre. Cependant, s'empressait-il d'ajouter, je ne m'oppose pas au pacte, je veux tout simplement le faire voir sous son vrai jour.

Traitant ensuite du programme de réarmement, M. Power a déclaré que l'exposé de M. Claxton a dû produire une double réaction chez les Canadiens. En premier lieu, l'étonnement devant l'énormité du coût du réarmement, qui atteindra des sommes astronomiques avant même que la guerre mondiale n'ait éclaté. "Il est difficile, ajoute-t-il, de s'imaginer ce que coûtera la vraie guerre".

En second lieu, les Canadiens ont dû songer qu'il est impérieux de procéder avec précautions, de ne pas éparpiller les ressources que nous voulons mettre à la disposition de nos alliés. C'est pourquoi le gouvernement a choisi la puissance aérienne comme domaine principal de l'aide à l'Europe,

tant par l'envoi là-bas de onze escadrilles de chasse que par l'instruction au pays des aviateurs alliés.

M. Power se demande si les Canadiens sont convaincus que cette décision est sage, et il ne s'en trouve pas qui opteraient plutôt pour un essor de la marine ou de l'armée. Il s'en trouvait durant la dernière guerre, dit-il, qui ne pensaient qu'en termes de batteries, de bataillons et de divisions. A ce moment, feu M. Ralston, alors ministre de la Défense Nationale, n'a accepté le plan d'entraînement aérien du Commonwealth que lorsqu'il a eu l'assurance que ce programme d'instruction ne saignerait pas le Canada à blanc.

AS CANADIENS

Aussi le député de Québec-Sud est-il convaincu qu'il est du devoir de ses collègues de dire-là-dessus toute leur pensée, car cette politique de prépondérance aérienne prévaudra pendant trois ans, et se continuera vraisemblablement durant la troisième grande guerre, si elle doit éclater.

Cette politique, M. Power l'appuie avec enthousiasme; voici quelques-unes des raisons qu'il a invoquées: la réputation des Canadiens; le fait qu'il s'agit d'escadrilles composées de Canadiens montés des avions canadiens sortis d'usines canadiennes; la facilité avec laquelle on peut maintenir le moral de l'aviation en temps de paix, par un entraînement prolongé dont les hommes jouissent, ce qui les sauve de l'ennui auquel le soldat est exposé; la facilité des échanges d'escadrilles avec nos alliés: le fait brutal que si les choses tournent mal, les escadrilles ont de meilleures chances de rentrer au pays que les formations d'armée; enfin, cette politique cadre bien avec le plan d'ensemble, selon lequel, généralement parlant, les Etats-Unis fourniront les escadrilles de bombardement, et la France, les hommes de troupe.

JUSTE MILIEU

M. Power a enfin traité de la question d'un comité de la défense, en exprimant l'avis qu'il existe

Nouveau chef d'escadrille



Le commandant d'escadre André Morrissette, AFC, officier commandant l'escadrille de chasse 438 "Cité de Montréal" de la Réserve du CARC, est heureux d'annoncer officiellement la nomination et la promotion récentes du lieutenant de section Jacques Thibault, (ci-haut) de la Force permanente du CARC. Le nouveau chef d'escadrille Thibault, qui avait fait partie de l'escadrille 438 depuis presque sa fondation, avait dû la quitter, il y a un an, parce qu'il était appelé à d'autres fonctions dans le domaine de la photographie aérienne de l'Aviation canadienne. Excellent pilote, le chef d'escadrille Thibault est heureux de revenir au bercail apporter à la Réserve l'appui de son expérience en matière de vol. — (Photo CARC).

un juste milieu entre la proposition conservatrice et l'attitude du gouvernement, celui-ci étant opposé à la création d'un tel comité.

Ce juste milieu consisterait à confier au comité la tâche, non pas de recevoir les dépositions des chefs d'état-major des trois services armés, mais plutôt d'étudier les subsides de la défense nationale. Car M. Power affirme qu'en invitant les chefs militaires à faire le progrès de la politique gouvernementale, politique qui n'est pas de leur ressort, on sape le moral des troupes. Par ailleurs, les crédits de cinq milliards pour trois ans sont d'une telle importance qu'il est du devoir des députés de les examiner soigneusement, ce qui ne peut se faire efficacement qu'en comité.

Le Dr Raoul Poulin demande que l'on garde nos soldats au pays

OTTAWA, 7 — (DNC) — Gardons tous les soldats canadiens sur notre propre territoire et nous n'aurons pas alors lieu de craindre une invasion réussie de notre pays.

C'est la suggestion faite, hier soir, aux Communes, par le député indépendant de Beauce, le Dr Raoul Poulin, en s'opposant vivement à l'envoi de troupes canadiennes en Europe. Il a aussi demandé au gouvernement de donner aux Canadiens un drapeau national.

Le Dr Poulin croit qu'il ne serait pas nécessaire d'imposer le service militaire obligatoire si on garde toutes nos troupes au Canada. "Que l'on garde chez-nous, dit-il, tous les soldats disponibles que le volontariat peut nous donner. Qu'on se garde bien d'en dégarner le Canada pour les envoyer donner leur vie ailleurs, probablement inutilement. Et, après cela, précise le député de Beauce, si un jour le péril se faisant plus grand, plus prochain, si nous avons besoin de plus d'hommes pour notre propre défense, il n'est pas un homme de coeur au Canada, à commencer par le député de Beauce, qui refusera de servir ou de donner sa vie pour la défense de son pays."

LES AMERICAINS ET LA GUERRE...

Une bonne partie du discours du Dr Poulin consiste à blâmer les Etats-Unis "qui se sont hâtés de faire naître des circonstances de nature à engendrer une guerre générale.

Le député indépendant de Beauce se demande quels sont exactement les buts de Washington? Les Etats-Unis, dit-il, veulent sans doute, comme tout le monde libre combattre le communisme. Mais pourquoi, alors, ont-ils ostracisé Franco de l'Espagne pendant si longtemps? dit le Dr Poulin. Pourquoi n'ont-ils pas aidé la Chine nationaliste jusqu'au bout? Pourquoi encore tout récemment, se sont-ils alliés à Tito de la Yougoslavie, qui est un communiste aussi dangereux que Staline, et à qui, tôt ou tard, il faudra faire des concessions compromettantes telles celles accordées à Staline à la fin de la dernière guerre mondiale?

Le Dr Poulin approuve la participation du Canada au plan de Colombo qui tend à venir en aide aux peuples asiatiques. C'est selon lui, le meilleur moyen de faire la lutte au communisme. Dans la réalisation de ce plan, le député de Beauce voudrait qu'on n'oublie pas que "l'homme ne vit pas seulement de pain". Il faudrait tâcher de développer l'instruction, l'éducation et la formation religieuse chez ces peuples de l'Asie, tout en laissant à chacun d'eux la liberté de sa

DÉCORATION REMISE À L'HON. M. DUPLESSIS

[DE NOTRE CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE]

QUEBEC, 7 — Le gouverneur général du Canada, arrivé, hier après-midi à Québec, a remis, hier soir, au premier ministre de la province, au cours d'un dîner à Bois-de-Coulonge, les insignes de l'ordre de Chevalier de Grâce à l'Ordre Vénérable de St-Jean.

Le vicomte Alexander a prononcé à cette occasion une courte allocution: "L'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la province de Québec, a-t-il dit, a été créé Chevalier de Grâce de l'Ordre Vénérable de Saint-Jean de Jérusalem. Comme il ne pouvait assister à l'investiture qui a lieu, l'autonne dernier, je profite de mon passage à Québec, aujourd'hui, pour lui remettre au nom de Sa Majesté les insignes de l'Ordre auquel il vient d'être appelé."

Immédiatement après, le vicomte Alexander s'est approché du premier ministre de la province pour lui passer autour du cou la cravate noire, à laquelle est suspendue la Croix de Maite, et lui remettre une plaque en émail qu'il portera sur le côté droit.

Cette investiture a été immédia-

tement suivie d'un dîner offert par le lieutenant-gouverneur en l'honneur du vicomte Alexander.

Outre le gouverneur-général et le premier ministre, on remarquait à ce dîner: S. Exc. le lieutenant-gouverneur, M. Gaspard Fauteux; le major Mark Milbank, M.C.; l'hon. Onésime Gagnon, trésorier de la province; le major hon. Antoine Rivard, ministre d'Etat; S.H. le maire de Québec, M. Lucien Borne; M. Maurice Samson; le major A.-C. Price; M. J.-W. McConnell, président du "Montreal Daily Star"; M. R.-E. Powell, président de la Cie Aluminium du Canada; l'hon. P. Beaulieu, ministre du Commerce et de l'Industrie; le lieutenant-colonel Papineau, et M. Major Martin, aides-de-camp du lieutenant-gouverneur.

Déclaration

d'autonomie datant de 1884

QUEBEC, 7.—(D.N.C.)—Il ne se passe guère de séance de l'Assemblée législative où le mot "autonomie" ne soit prononcé à plusieurs reprises. Depuis le début de la session actuelle, soit depuis novembre, seule la séance de jeudi dernier, a fait exception à la règle.

Les Québécois savent-ils que la vieille bâtisse du parlement est littéralement assise sur une déclaration d'autonomie?

En effet, la "Pierre angulaire" de l'édifice—(Pierre formant le socle des colonnes accouplées du côté gauche de l'entrée d'honneur en en-

trant) contient des exemplaires de chacun des journaux français et anglais qui ont rendu compte de la cérémonie de la pose de la pierre et où a été rapportée une déclaration de l'hon. Théodore Robitaille, lieutenant-gouverneur, sur l'autonomie provinciale.

Au cours de la cérémonie qui s'était déroulée vers trois heures de l'après-midi le mardi 17 juin 1884, le représentant de la Reine Victoria avait déclaré en effet:

"Ce palais législatif sera le sanctuaire de notre autonomie provinciale. L'autonomie provinciale, Messieurs, c'est une bien grande chose, une prérogative bien précieuse, dont nous ne saurions être trop jaloux. Elle est notre sauvegarde et notre palladium. Il est bon qu'il y ait à Ottawa un gouvernement central, puissant et respecté qui groupe les forces éparses, qui serve de lien entre les provinces et l'empire canadien, qui donne l'impulsion aux grandes entreprises, qui encourage l'industrie, le commerce, la navigation, qui ait la force, le prestige et les ressources nécessaires pour représenter dignement notre pays dans le concert des nations; mais, à côté de ce pouvoir central, il est bon aussi qu'il y ait le pouvoir local, qui, agissant dans une sphère plus restreinte, ait, si je puis m'exprimer ainsi, une juridiction plus intime, et exerce sa surveillance et sa direction sur les éléments qui constituent la base même de notre ordre social: La propriété, les lois civiles, l'organisation municipale, l'éducation, etc. Cette autonomie nous a été pleinement garantie par l'Acte de la Confédération..."

A noter que les questions de propriété et du code civil sont deux de celles qui ont donné le plus de fil à retordre aux délégués à la Conférence inter-gouvernementale de Québec à la fin de septembre 1950!

On peut également souligner que le commerce et l'industrie ont pris une telle importance dans la province de Québec depuis juin 1884 que, depuis lors, le gouvernement de la province de Québec a cru bon de s'en occuper et de les encourager!

En plus des comptes rendus de la cérémonie du 17 juin, la "Pierre angulaire" contient: Une plaque métallique avec inscription, plaque déposée par le lieutenant-gouverneur; un Christ métallique et une photographie autographiée du lieutenant-gouverneur, déposée par l'hon. John J. Ross, premier ministre et commissaire des Travaux Publics; un répertoire des adresses des habitants de la ville, document déposé par le maire...

Premier cours public de législation commerciale

Me Jean Filion donnera, ce soir, à 8 heures, sa première leçon de législation commerciale, à l'Université de Montréal, 2900, boulevard Mont-Royal (salle G'804). Il exposera les notions générales de droit commercial et il expliquera les sources et la formation de ce droit. Il traitera ensuite de l'acte de commerce et du commerçant. Cette leçon est la première d'une série de 20 devant se terminer au début de mai. L'entrée est libre.

L'hon. Bégin obtient un délai dans l'exécution de son plan de colonisation voté en 1945

(Par Dostaler O'LEARY)

QUEBEC, 7.—La colonisation a occupé, hier, la majeure partie des débats à l'Assemblée Législative. Les députés ont également disposé d'un projet de loi destiné à aider les Conseils de comté à se pourvoir de bureaux d'enregistrement ainsi que d'un projet autorisant l'installation d'une usine électrique sur la rivière Ste-Marguerite dans le comté du Saguenay.

Après l'expédition des affaires courantes, la Chambre aborda immédiatement l'ordre du jour avec un projet de loi qui autorisera le gouvernement à prolonger de deux autres années le délai d'exécution du plan de colonisation qu'une loi, votée en 1945, fixait à 4 ans; ce délai avait été prolongé une première fois de deux ans, en 1949.

M. MARLER

Le ministre de la Colonisation, M. Bégin, se limita à définir le but immédiat du projet. Mais M. Marler jugea cette explication trop sommaire: "Je m'étonne, dit-il, du laxisme du ministre; s'il veut réellement la prolongation des délais d'exécution de son plan, il me semble qu'il devrait, au moins, fournir à la Chambre quelques explications sur ce qui en a été réalisé. En même temps qu'il faisait sanctionner ce plan par la Chambre, le gouvernement obtenait l'autorisation de dépenser, en dehors du budget régulier, une somme de \$16 millions. En examinant les comptes publics, depuis cette époque, on se rend compte que le gouvernement a consacré à la colonisation, en dépenses statutaires et budgétaires, une somme supérieure à \$55 millions. Le ministre se devrait donc d'exposer sa politique de colonisation".

M. Marler affirme que, depuis 1945-46, le gouvernement a dépensé plus de \$55 millions uniquement pour la colonisation; selon lui, la somme affectée à la colonisation proprement dite fut trop minime, car un tiers environ, soit \$18 millions, fut consacré à la construction de routes et de ponts.

M. BEGIN

M. Bégin répliqua en disant que sa conception de la colonisation n'est pas celle de M. Marler ni des libéraux qui ont pensé qu'il suffisait d'envoyer des colons en foule, sans préparation aucune. Il affirme que cette politique fut pratiquée avant 1936, avec le résultat que sur 8,000 colons envoyés sur les terres, il n'en resta à peine que 7 à 800; et

De nouveau maman



La princesse de RETHY, épouse du roi Léopold III de Belgique, vient de donner naissance à une fille. La mère et l'enfant se portent bien, annonce-t-on du palais de Bruxelles. Bien qu'il soit roi des Belges, Léopold ne possède aucun pouvoirs constitutionnels. Et les a légués à son fils aîné, le prince Baudouin, au mois de juillet dernier.

ceux qui revenaient déconseillaient à leurs amis d'y aller: "La colonisation est une chose sérieuse, dit le ministre; c'est pourquoi nous prenons de très grandes précautions dans le choix des colons".

Il explique ensuite qu'on ne fait pas des colons avec des gens qui n'ont jamais vu un cheval ou une vache: "Il faut des hommes qui aiment la terre; c'est pourquoi nous nous adressons d'abord aux pères de familles qui ne sont pas assez riches pour payer l'installation d'un fils sur la terre; nous invitons ce fils à se rendre en territoire de colonisation avec toute sa famille, de façon à ce qu'il ne se sente pas seul; c'est la politique familiale". M. Bégin souligne ensuite le travail des sociétés de colonisation qui, au nombre de 16 à 17, reçoivent de 4 à \$5,000 pour la propagande, et dont le travail s'avère satisfaisant. Il cite alors l'abbé Jean, frère de l'ancien ministre fédéral et aujourd'hui juge de la Cour Supérieure, qui lui a affirmé que les gens ne répondent pas autant qu'on le voudrait: "On ne pense pas toujours à l'avenir; on préfère le gain immédiat et l'on s'engage au salaire de \$12 à \$15 par jour comme bûcherons".

Le ministre dit que lorsque l'Union Nationale est arrivée au pouvoir, elle a aboli le secours direct que l'on a remplacé par des primes: "On a dépensé 55 millions, mais on a des chiffres à montrer; en 1944, on a essouché et défriché 186,728 acres de terre; l'année précédente, sous un régime libéral, ce chiffre n'était que de 17,000.

L'an dernier, on a essouché et défriché 58,498 acres; il y eut 35,000 acres de labourage depuis 1944; nous avons construit 1,030 milles de chemins absolument neufs et avons amélioré 5,428 milles de chemin de terre".

M. CHALOULT

Pour le député du comté de Québec, le gouvernement pourrait faire davantage pour la colonisation. Il dit que les évêques, dans leur lettre pastorale, ont parlé de dix millions d'acres de terre arable dans la province: "cela représente près de 200,000 lots, soit plus qu'il n'en faut pour fonder 500 paroisses. Il se demande alors où il peut y avoir ca-

Le pont Duplessis

M. George Marler réclame une enquête impartiale

QUEBEC, 7 — (PC — Le leader libéral à la Législature provinciale, M. George Marler, a inscrit un avis de motion sur le feuillet de la Chambre, demandant une enquête impartiale sur l'écroulement du pont Duplessis aux Trois-Rivières, la semaine dernière.

M. Marler a déclaré qu'une telle enquête "faite par des personnes de capacité et d'impartialité indiscutables" est nécessaire pour établir la cause de l'écroulement du pont de \$5,000,000, qui a entraîné la mort de quatre personnes.

Dans deux autres motions qu'il a aussi inscrites au feuillet, M. Marler demande en même temps les copies de tous les rapports faits au gouvernement l'année dernière, par suite des dommages et des réparations qui ont été effectuées au pont en février 1950.

Il a aussi demandé la copie de toute la correspondance ou communication entre le gouvernement, ses représentants et la Dufresne Engineering Company ou la Dominion Bridge Company Limited, au sujet du pont Duplessis. M. Marler a dé-

claré aux courriéristes parlementaires que dans l'intérêt public, l'opposition libérale désire une enquête, sur le désastre du pont, qui "ne blanchira" personne.

Quatre arches du pont, inauguré en juin 1948, se sont écroulées dans le St-Maurice, le 31 janvier dernier, par un froid de 26 degrés sous zéro. Le premier ministre Duplessis a déclaré, la semaine dernière, qu'il y avait lieu de croire qu'il s'agissait là d'un acte de sabotage.

"Nous avons des soupçons et de sérieuses présomptions" avait-il déclaré à la Chambre, le jour du désastre. Il avait ajouté que le gouvernement instruirait une enquête pour établir les responsabilités. Le pont reliant la ville des Trois-Rivières à celle du Cap-de-la-Madeleine, sur la route de Montréal-Québec,

reçu le projet de loi destiné à doter d'une somme supplémentaire de \$25,000 la Commission d'enquête sur le logement. Il s'est étonné du fait que cette commission n'ait pas encore présenté de rapport écrit. M. Thériault a abondé dans le même sens. M. Edouard Asselin, leader du gouvernement, a défendu le projet de loi en insistant sur le fait de la complexité du problème du logement qui a forcé les enquêteurs à visiter d'autres pays afin de se rendre compte de ce qui se faisait dans le but d'aider à la solution du problème chez nous.

L'IMMIGRATION

Soulignant l'importance de l'installation de nos fils de cultivateurs pour l'avenir du peuple canadien-français, M. Chaloult en vient à parler de l'équilibre des forces franco-anglaises au Canada. Il affirme que si l'immigration ne vient pas nous noyer, nous serons en majorité au Canada dans 50 ans: "Mais on accélère l'immigration britannique; cette année, on parle de la venue de 100,000 immigrants; je suis persuadé que l'élément latin et catholique n'aura pas la proportion nécessaire au maintien de l'équilibre. Il me semble qu'ici, le gouvernement du Québec pourrait faire quelque chose en invitant des Français, des Belges, des Italiens à venir s'établir dans la province. A l'instar de l'Ontario qui a des bureaux à Londres, nous devrions ouvrir des bureaux à Paris, Bruxelles et Rome.

Après une série d'autres questions et réponses, les députés votèrent le projet du gouvernement.

BUREAUX D'ENREGISTREMENT

Le projet de loi suivant a pour objet de permettre au gouvernement d'autoriser le ministre des Travaux Publics à conclure avec les corporations municipales de comté des ententes au sujet du maintien, de l'aménagement et de l'entretien des bureaux d'enregistrement et de la Cour du Magistrat. A ces fins, le gouvernement pourra accorder des compensations financières à ces corporations ou prendre à sa charge leurs obligations à ce sujet. Après un bref échange de vues entre le premier ministre et M. Lionel Ross, député de Verdun, la loi fut votée par l'Assemblée.

Plusieurs de ces projets ont donné lieu à des débats qui se sont parfois prolongés. M. Laferté, le leader libéral, a notamment critiqué le projet de loi autorisant les corporations municipales des comtés de Lévis et Bellechasse à verser des dotations prises à même leurs fonds ou provenant d'emprunts spéciaux, le projet de loi vise à aider le collège de Lévis à recueillir une souscription en vue d'agrandissement et restauration.

M. Laferté s'est aussi élevé contre le projet destiné à doter d'une somme supplémentaire de \$25,000 la Commission d'enquête sur le logement. Il s'est étonné du fait que cette commission n'ait pas encore présenté de rapport écrit. M. Thériault a abondé dans le même sens. M. Edouard Asselin, leader du gouvernement, a défendu le projet de loi en insistant sur le fait de la complexité du problème du logement qui a forcé les enquêteurs à visiter d'autres pays afin de se rendre compte de ce qui se faisait dans le but d'aider à la solution du problème chez nous.

Le plus long débat, cependant, portait sur le projet destiné à modifier la loi des pensions. Ce projet de loi se divise en deux parties, dont M. Asselin expliqua la portée. La première partie stipule que les contributions des membres de l'Hydro-Québec au fonds de pensions provincial seront versées au fonds de pension de cet organisme de la Couronne. La seconde partie a pour but de permettre au sous-ministre adjoint de la Colonisation de faire compter ses dix années de service comme secrétaire d'une société de colonisation, pour fins de pension de retraite.

M. Laferté:—"Qui est-il?"
M. Asselin:—"M. l'abbé Fortier."
M. Laferté:—"Avec tout le respect que j'ai pour cet abbé, que je ne veux pas critiquer en tant que prêtre, je trouve qu'on accorde un traitement de valeurs extraordinaires à un fonctionnaire qui fait de la propagande pour le gou-

vernement. On pose un mauvais principe, qui pourrait être appliqué d'une façon dangereuse, plus tard.

M. Martineau:—"M. l'abbé Fortier devra, bien entendu, payer ses contributions au fonds de pension. Je proteste contre l'affirmation que ce sous-ministre fait de la propagande pour le gouvernement. Il se dévoue à la grande cause de la colonisation et accomplit un travail merveilleux. Je suis heureux d'avoir ici l'occasion de le féliciter de tout coeur".

M. Laferté:—"J'ai le plus grand respect pour la hiérarchie catholique, mais je soutiens que le précédent posé ne favorise pas le colon et n'augmente pas le prestige du clergé."

M. Asselin:—"M. l'abbé Fortier s'est dévoué pour une société de colonisation, et l'on sait que ces sociétés sont les auxiliaires les plus précieux du ministre de la Colonisation. Nous ne posons aucun précédent dangereux en le récompensant de ses états de service. De plus, c'est une affirmation gratuite que de dire qu'il fait de la propagande pour le gouvernement. La seule propagande qu'il fait, c'est pour la colonisation."

MM. Thériault et Frank O'Connors demandait si d'autres fonctionnaires dans d'autres ministères pourront profiter du même privilège.

M. Asselin répond dans l'affirmative, pourvu, ajouta-t-il, qu'ils aient des états de service qui méritent d'être récompensés de la même façon.

M. Asselin:—"Je ne comprends pas? A la vérité, un tel débat sur cette question."

M. Laferté:—"C'est parce que nous avons eu le courage de le faire".

"Le bill" est finalement adopté. D'autres projets de loi du gouvernement sont également votés en 3e lecture, puis à 10 h. 50, la Chambre Haute s'ajourne à cet après-midi, à 2 h. 30.

Selon le cérémonial antique et solennel



Trois religieuses novices, de la communauté des Soeurs Augustines de l'Hôtel-Dieu, en France, se prosternent au pied du maître-autel de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, au cours d'une cérémonie de profession religieuse. Son Exe. Mgr Feltin, archevêque de Paris, a accordé sa bénédiction aux trois nouvelles professes, qui ont prononcé leurs vœux, en public et selon le cérémonial antique et solennel de leur communauté. La fondation de leur Ordre remonte à l'année 650, date du plus ancien hôpital de Paris, l'Hôtel-Dieu. Le modernisme apporté à cette cérémonie consiste dans le microphone que le servent de messe tient dans sa main, pendant que Mgr Feltin, l'officiant, récite une oraison.

Au Conseil Législatif

Dix-sept projets de loi adoptés après discussion

[DE NOTRE CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE]
QUEBEC, 7 — Le Conseil Législatif a siégé, hier, pour la première fois cette année. Il a tenu deux séances, l'une dans l'après-midi et l'autre dans la soirée et a adopté, dans l'ensemble, dix-sept projets de loi, préalablement votés par l'Assemblée Législative.

Plusieurs de ces projets ont donné lieu à des débats qui se sont parfois prolongés. M. Laferté, le leader libéral, a notamment critiqué le projet de loi autorisant les corporations municipales des comtés de Lévis et Bellechasse à verser des dotations prises à même leurs fonds ou provenant d'emprunts spéciaux, le projet de loi vise à aider le collège de Lévis à recueillir une souscription en vue d'agrandissement et restauration.

M. Laferté s'est aussi élevé contre le projet destiné à doter d'une somme supplémentaire de \$25,000 la Commission d'enquête sur le logement. Il s'est étonné du fait que cette commission n'ait pas encore présenté de rapport écrit. M. Thériault a abondé dans le même sens. M. Edouard Asselin, leader du gouvernement, a défendu le projet de loi en insistant sur le fait de la complexité du problème du logement qui a forcé les enquêteurs à visiter d'autres pays afin de se rendre compte de ce qui se faisait dans le but d'aider à la solution du problème chez nous.

Le plus long débat, cependant, portait sur le projet destiné à modifier la loi des pensions. Ce projet de loi se divise en deux parties, dont M. Asselin expliqua la portée. La première partie stipule que les contributions des membres de l'Hydro-Québec au fonds de pensions provincial seront versées au fonds de pension de cet organisme de la Couronne. La seconde partie a pour but de permettre au sous-ministre adjoint de la Colonisation de faire compter ses dix années de service comme secrétaire d'une société de colonisation, pour fins de pension de retraite.

M. Laferté:—"Qui est-il?"
M. Asselin:—"M. l'abbé Fortier."
M. Laferté:—"Avec tout le respect que j'ai pour cet abbé, que je ne veux pas critiquer en tant que prêtre, je trouve qu'on accorde un traitement de valeurs extraordinaires à un fonctionnaire qui fait de la propagande pour le gou-

vernement. On pose un mauvais principe, qui pourrait être appliqué d'une façon dangereuse, plus tard.

M. Martineau:—"M. l'abbé Fortier devra, bien entendu, payer ses contributions au fonds de pension. Je proteste contre l'affirmation que ce sous-ministre fait de la propagande pour le gouvernement. Il se dévoue à la grande cause de la colonisation et accomplit un travail merveilleux. Je suis heureux d'avoir ici l'occasion de le féliciter de tout coeur".

M. Laferté:—"J'ai le plus grand respect pour la hiérarchie catholique, mais je soutiens que le précédent posé ne favorise pas le colon et n'augmente pas le prestige du clergé."

M. Asselin:—"M. l'abbé Fortier s'est dévoué pour une société de colonisation, et l'on sait que ces sociétés sont les auxiliaires les plus précieux du ministre de la Colonisation. Nous ne posons aucun précédent dangereux en le récompensant de ses états de service. De plus, c'est une affirmation gratuite que de dire qu'il fait de la propagande pour le gouvernement. La seule propagande qu'il fait, c'est pour la colonisation."

MM. Thériault et Frank O'Connors demandait si d'autres fonctionnaires dans d'autres ministères pourront profiter du même privilège.

M. Asselin répond dans l'affirmative, pourvu, ajouta-t-il, qu'ils aient des états de service qui méritent d'être récompensés de la même façon.

M. Asselin:—"Je ne comprends pas? A la vérité, un tel débat sur cette question."

M. Laferté:—"C'est parce que nous avons eu le courage de le faire".

"Le bill" est finalement adopté. D'autres projets de loi du gouvernement sont également votés en 3e lecture, puis à 10 h. 50, la Chambre Haute s'ajourne à cet après-midi, à 2 h. 30.

LE ROYAUME des Femmes

Réponse à TOUS

Q.—Un garçon qui avait l'an dernier proposé de m'épouser après m'avoir courtisée durant six ans, a rompu avec moi lorsque se sont présentées certaines complications au moment du contrat. J'ai alors éprouvé beaucoup de peine et avais depuis réussi tant bien que mal à effacer son image de mon coeur, lorsqu'il y a un mois, il m'a, à ma grande surprise, appelée de nouveau au téléphone en me disant regretter ce qui s'était passé et en me demandant de renouer notre amitié. Ce à quoi j'ai consenti, en dépit de la désapprobation des miens qui me conseillaient de ne pas le revoir.

Or je viens d'apprendre qu'il téléphone régulièrement à deux jeunes filles amies de l'une de mes soeurs et sort tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre les jours où il ne vient pas chez moi. Franchement je ne sais plus que penser. J'ai vingt-huit ans et n'ai pas l'intention de perdre encore de nombreuses années à m'acheminer vers une nouvelle déception. Vaut-il mieux me taire ou exiger une franche explication?

PERPLEXE

R.—Il me semble que l'alternative d'une entrevue sérieuse avec votre fiancé représente encore ce que vous pourriez trouver de mieux dans les circonstances quitte à mettre ensuite vous-même le point final à cette interminable et pénible idylle, si vous le jugez nécessaire. Si, après vous avoir courtisée durant six ans, vous avoir inutilement fait préparer un trousseau, et vous avoir causé une amère déception, ce garçon ne revient vers vous que pour causer de nouveaux chagrins, autant vaut vous en aviser tout de suite et trancher énergiquement la question. Relativement jeune encore, vous pourrez sans doute découvrir un compagnon aux dispositions plus loyales sur qui vous pourrez compter pour édifier en toute sécurité votre avenir.

Q.—Auriez-vous une nouvelle recette qui me permettrait de varier les menus au poisson du temps du carême?

JEANNETTE

R.—Vous aimerez peut-être servir une fondue au saumon préparée de la façon suivante: Il y entre: 6 tranches de pain blanc, 1 boîte d'une lb. de saumon en conserve, 1-2 tasse de lait, 2 c. à soupe de beurre, 1 c. à thé de sel, 1-2 c. à thé de moutarde en poudre, 4 oeufs, 1 c. à soupe d'oignon émincé, 1-3 tasse de fromage dur râpé. Enlever la croûte du pain et tailler la mie en cubes d'un demi-pouce. Faire chauffer le lait et y ajouter la mie de pain, le beurre, le sel, la moutarde, l'huile, et le jus contenus dans la boîte de saumon, et les jaunes d'oeufs bien battus. Faire cuire le mélange 2 ou 3 minutes pour l'épaissir en le brassant constamment. Retirer du feu et ajouter l'oignon et haché le fromage râpé. Laisser refroidir durant 10 à 15 minutes, puis ajouter le saumon déchiqueté. Battre les blancs d'oeufs jusqu'à consistance et les incorporer au mélange. Verser le tout dans un plat profond bien beurré; placer celui-ci dans une lèche-frite basse remplie d'eau chaude et laisser cuire à four modéré (environ 375° F.) durant 1-4 ou jusqu'à ce qu'une lame de couteau passée dans la préparation en ressorte intacte. Cette recette permet de servir 6 à 8 convives.

Q.—La coutume d'imposer les cendres est-elle très ancienne??

R.—Elle remonte aux premiers siècles de l'Eglise, mais dans l'Ancien-Testament, la cendre était déjà considérée comme le symbole de la pénitence. Au début, les pêcheurs soumis à la pénitence se présentaient à l'évêque la tête recouverte de cendres. Plus tard, l'évêque lui-même les imposa

Comme elles seront bonnes ces crêpes!



Le second derby international des crêpes avait lieu hier à Libéral, Kansas, entre de jeunes ménagères anglaises et américaines. On voit ici le groupe des concurrentes sur le point d'entreprendre la course. Les belles dames eurent à braver les rues enneigées et glissantes, poêle en main... mais pour rien au monde elles auraient manqué à cette vieille tradition anglaise.

Amis ou ennemis

Les aliments du Carême

"Le même aliment peut être à la fois le meilleur et le pire", a dit Esope. En effet, les réactions, après son absorption, diffèrent selon le tempérament de chacun et si un malaise représente pour certains sujets un précieux avertissement, les suites n'en sont pas aussi précises chez d'autres, et c'est là le vrai danger.

Durant le carême qui commence aujourd'hui, vous aurez à observer des jours de jeûne et d'abstinence, il vous faudra donc vous priver de certains aliments et les remplacer par d'autres qui peuvent être contraires à votre organisme. Voici une liste de quelques-uns des aliments qui reviendront le plus souvent sur la table durant cette période de pénitence. Voyez donc un peu s'ils vous conviennent ou non.

LE LAIT

Riche en matériaux de croissance, une alimentation exclusive lactée ne nous apporterait pas l'énergie nécessaire au travail, il faut l'associer aux féculents et aux fruits. Il sera bu par petites gorgées.

ENNEMI

De l'entérite chronique, de l'insuffisance de bile. Certains estomacs le digèrent mal. Le lait gazéifié qui excite les contractions stomacales est de digestion plus facile. Pour cela, le couper partiellement avec de l'eau minérale.

AMI

Du foie, des reins, maladies aiguës du coeur. Est le contrepoison de certaines intoxications. Indispensable au bébé. L'enfant doit consommer une chopine par jour.

LE FROMAGE

On les aime et on les déteste. Leur valeur alimentaire est considérable, ils sont reminéralisants, alcalinisants, et surtout les fromages fermentés aident à l'utilisation des autres aliments albuminoïdes comme la viande et les oeufs.

ENNEMIS

Le fromages fermentés: roquefort, camembert, livarot sont interdits aux intestins et estomacs délicats, ayant trop de sécrétion acide, ou des ulcères. Ils le sont aussi aux hypertendus, aux obèses et aux malades du foie.

AMI

Les fromages frais sont indiqués pour les enfants. Le yaourt est un merveilleux désintoxicant pour l'intestin. Les fromages cuits: gruyère

aux pénitents. Les cendres employées en liturgie proviennent de la combustion des rameaux bénits.

Annie

re, parmesan, gorgonzola sont recommandés aux tuberculeux, convalescents et diabétiques.

LES OEUFS

L'oeuf frais est un excellent aliment facile à digérer. Sa cuisson influe sur sa digestibilité: l'oeuf mollet, en omelette, ou battu dans un liquide, est très digeste. Les blancs d'oeufs s'altèrent rapidement.

ENNEMIS

Le jaune d'oeuf est permis dans les maladies du rein: le blanc, proscrit. Proscrit si vous avez une maladie de la peau. Pour troubles du foie, le blanc est permis lorsqu'il y a uniquement des troubles de la fonction biliaire.

AMI

Convient: aux enfants, aux convalescents, aux anémiques, aux diabétiques et particulièrement aux tuberculeux, s'ils ont un bon fonctionnement de leur tube digestif. Un oeuf ajouté à du lait est une excellente suralimentation.

LES POISSONS

Frais, leur valeur alimentaire permet de remplacer la viande. Particulièrement riches en iode (et la glande thyroïdienne en réclame pour bien fonctionner), et en vitamine de croissance et antirachitiques.

ENNEMIS

Tous les mollusques sont mal supportés par les hépatiques. L'usage du poisson est interdit en cas de goutte, d'eczéma, d'affection des reins, du foie. Même frais, il détermine de l'urticaire chez certaines personnes.

AMI

Les poissons riches en phosphore conviennent aux travailleurs intellectuels. Les poissons maigres aux jeunes enfants en raison de leur grande digestibilité. Les huîtres aux débilés, aux rachitiques, aux insuffisants pulmonaires.

LES LEGUMES

Les légumes verts peu nourrissants apportent néanmoins des principes alcalinisants. Riches en matières minérales, en vitamines, en cellulose; favorisent le bon fonctionnement de l'intestin. Les légumes secs d'une grande valeur alimentaire nous apportent des matériaux de croissance et du carbone. Les pommes de terre (al-

Pour les Gourmets

MAQUEREAU GRILLE

Laissez tremper 12 heures dans l'eau froide le côté de la peau en dessus. Egouttez et essayez bien. Graissez, faites frire sur un grill graissé sur l côté de la peau, arrosant une ou deux fois avec du beurre. Mettez soigneusement sur un plat et versez le contenu d'une demi-tasse de sauce blanche par dessus. Servez avec du persil haché bien fin.

OEUFS CUITS AU FOUR AVEC RIZ ET SAUCE AUX TOMATES

- 1 tasse de riz cuit,
- 1 tasse de sauce aux tomates
- 4 oeufs,
- 2 cuil. à thé de sel.

Avec une cuiller, diviser le riz en quatre parties sur un plat au gratin, assaisonner de sel et poivre, mettre au four pendant cinq minutes; retirer et couvrir avec la sauce. Mettre un oeuf au centre de chaque division.

TARTE AU SIROP D'ERABLE

- 1 tasse de sirop d'érable
- 1 1/2 tasse de raisins,
- 1 citron (le jus et la râpure),
- 2 cuil. à table de farine,
- 2 cuil. à soupe de farine

Faites cuire entre deux abaisses.

- 1 tasse de sirop d'érable,
- 1/2 tasse d'eau,
- 2 cuil. à soupe de farine,
- Une noix de beurre.

Cuisson dans un bain-marie (bouilloire double). Préparez et faites cuir evotre pâte à l'avance, versez-y votre cossetarde. Recouvrez avec une meringue.

ment le plus répandu) sont de digestion facile.

ENNEMIS

Les légumes secs seront donnés, en purée ou décortiqués, aux dyspeptiques, entériques, arthritiques. Interdits aux diabétiques, aux hépatiques, aux obèses, aux goutteux. Les pommes de terre peuvent être interdites aux diabétiques. Les légumes doivent être consommés à l'état frais, ou par conservation naturelle. Vendus en boîtes de conserve, peuvent amener le scorbut ou favoriser la constipation.

AMI

Les légumes secs sont "une viande végétale". Ils conviennent à l'ouvrier, au soldat, aux enfants, aux adolescents. Les lentilles riches en fer sont très indiquées pour les en-



PATRON No 539. — Cette jolie blouse de tricot se porte également en toutes saisons. Elle fera très gai avec votre tailleur de printemps.

LE PATRON LAURA WHEELER No 539 comprend les directions pour le crochet dans les grandeurs 12-14; 16-18.

Pour obtenir les patrons de la "Patrie", envoyez la somme de 30 cents par patron, taxe comprise, en mentionnant très lisiblement: Nom, adresse, taille et numéro du patron désiré. Adresser le tout à: Bureau des modes la "Patrie", Montréal.

Si vous désirez obtenir la brochure illustrée: "LAURA WHEELER NEEDLE CRAFT BOOK", vous n'avez qu'à faire parvenir votre nom, votre adresse et 30 cents à: Bureau des modes, "LA PATRIE", Montréal.

enfants et les convalescents. Les pois cassés n'ayant plus d'enveloppe sont plus faciles à digérer accompagnés de croûtons frits qui obligent à mastiquer davantage et évitent ainsi les fermentations intestinales.

Imposante délégation ouvrière à Ottawa le 20

Une nombreuse délégation conjointe des principaux mouvements ouvriers canadiens rencontrera le premier ministre Saint-Laurent et plusieurs membres du cabinet fédéral, mardi le 20 du courant, à Ottawa.

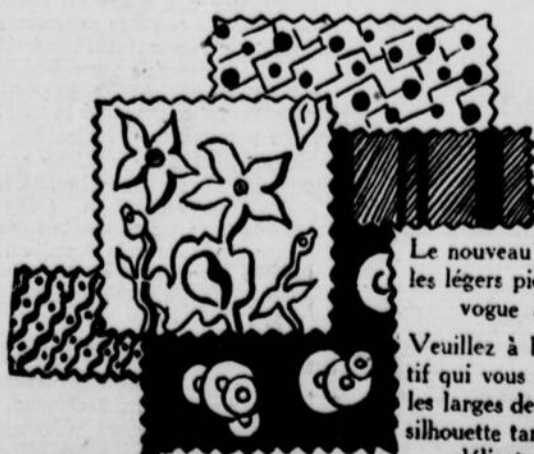
Le but de cette démarche est de présenter un mémoire réclamant le maintien de la régie fédérale des loyers et le rétablissement du contrôle des prix.

La délégation comprendra des représentants du Congrès des métiers et du travail du Canada, du Congrès canadien du travail, de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada et du Comité législatif conjoint des Fraternités de cheminots. Les effectifs totaux de ces quatre organismes syndicaux dépassent le million de membres. ... C'est la première fois dans l'histoire du syndicalisme canadien que les dirigeants centraux ouvriers se présenteront ensemble devant les dirigeants du pays pour faire une demande unanime.

Depuis que la campagne nationale des ouvriers en faveur du contrôle des prix a été lancée, il y a un mois environ, des centaines de mille lettres et cartes faisant écho à ce vœu sont parvenues de tous les coins du pays, aux bureaux des divers députés, à Ottawa.

L'ART DE BIEN S'HABILLER

Les tissus imprimés



Le nouveau coton fini satin et les légers piqués seront très en vogue au printemps.

Veillez à bien choisir le motif qui vous convient le mieux; les larges dessins accentuent la silhouette tandis que les motifs délicats l'adoucissent.

Mondanités

Bal des Bijoutiers

Hier soir, en la salle Champlain de l'hôtel Mt-Royal avait lieu le bal annuel de l'Association des Bijoutiers de la province de Québec. Cet événement mondain au caractère de haute élégance réunissait plusieurs centaines de personnes sous la présidence active de M. Rolland Lord, président sortant de charge, marquaient: MM. et Mmes Antonio Breton, Rolland Lord, Edgar Charbonneau, Rolland Marcoux, Julien Bellemare, P.-J. Brodeur, Léopold Garant, R. Gaulin, Charles Lemay, J.-H. Morisson, Georges Lacouture, Henry Monty, Mmes Thérèse, Réjeanne et Pierrette LaPalme, Lilianne Lemarbre et MM. Noël Florent, Jimmy McCann, Marcel Lachance, Irène Saint-Jean, J.-E. Cornélius, Henri Sansfaçon et J.-E. Gilbert et plusieurs autres.

Dîner-dansant

L'Association des Pharmaciens détaillants de Montréal offrira son cinquième dîner-dansant annuel le jeudi, 8 février, à sept heures, en la salle de bal de l'hôtel Mt-Royal.

Bal annuel

Le commandant et les officiers du 6th Duke of Connaught Royal Canadian Jussers donneront, leur bal annuel le vendredi 6 avril, aux casernes du régiment, rue Saint-Mathieu.

Adam-Lépine

M. l'abbé C.-O. Chevalier bénissait le mariage de sa cousine, Mlle Pauline Lépine, fille de M. et de Mme N.-Paul Lépine, avec M. Jacques Adam, fils de M. et de Mme C.-E. Adam, lundi matin, à neuf heures trente, en l'église du Très Saint-Nom de Jésus de Maisonneuve. Pendant la messe, le programme musical fut exécuté par MM. Euclide et Fernand Chevalier, J.-Paul Gauthier, Paul Chartrand, Laurier Morand et P. Archambault. Pour la circonstance, le choeur et l'allée centrale de la nef avaient été décorés de massifs de palmiers et de fougères. M. Adam était le témoin de son fils. La mariée, au bras de son père, portait une robe de faille française, nuance Versailles, avec touche de vision; la jupe très ample formait légère traîne. Son voile de tulle illusion était maintenu sous une résille de perles et son bouquet composé de freesias. Mlle Alette Adam, dame d'honneur, portait une robe de velours châtaigne, un chapeau de tulle et de fleurs de même ton et un petit manchon piqué de roses Talisman. Mme Albert Chartrand, demoiselle d'honneur, portait une robe de velours or, un chapeau de tulle et de fleurs de même teinte et un manchon piqué de stéphanotis. MM. Pierre Beaudry et Albert Chartrand étaient garçons d'honneur tandis que M. Jean Malard et M. Jean-Charles Lépine, frère de la mariée, plaçaient les invités. Mme Lépine, mère de la mariée, portait une robe de faille bleu-nuit, un chapeau de tulle de même teinte rehaussé de plumes de paradis et un manteau de vision. Mme Adam, mère du marié, portait une robe de crêpe français noisette, un chapeau de paille de Milan garni de fleurs françaises, un manteau de mouton de Perse noir. Une réception au Victoria-Hall suivit la cérémonie. Les salons étaient alors décorés de pompons et de smilax. M. et Mme Adam partirent ensuite en avion pour New-York d'où ils s'embarquèrent sur le "De Grasse" pour une croisière aux Antilles. Pour voyager, Mme Adam portait un deux-pièces prune, un chapeau indien multicolore, un manteau de suédine prune orné de renard blanc et gris et des accessoires de cuir prune.

Fiançailles

On annonce les fiançailles de Mlle Carmelle Leduc, fille de M. et de Mme Rodolphe Leduc, de Valleyfield, à M. Réjean Saint-Germain, fils de M. et de Mme Aimé Saint-Germain, de Montréal.

Les fiançailles de Mlle Hélène Lavoie, fille de M. et de Mme

Armand Lavoie à M. André Chayer, fils de M. et de Mme Eugène Chayer ont eut lieu récemment.

Dernièrement, M. l'abbé J.-C. Poirier, curé, a béni les fiançailles de Mlle Jeannine Pelosse, fille de M. et de Mme J.-A. Pelosse, de Longueuil, avec M. Gaston Lavoie, fils de M. Joseph Lavoie, de Québec, et de Mme Lavoie, décédée.

Mme Gilles Dansereau annonce les fiançailles de sa fille, Denise, à M. Jean-Paul Saucier, fils de M. et de Mme J.-H. Saucier.

On annonce les fiançailles de Mlle Jacqueline Stonehouse, fille de M. et de Mme Willie Stonehouse, à M. Paul-Henri Leblanc, fils de M. Alphonse Leblanc, décédé, et de Mme Leblanc.

Le juge et Mme Philippe Marchand font part des fiançailles de leur fille, Claire, à M. Claude Malo A.D.B.A., fils du docteur et de Mme Euclide Malo.

Le R. P. Paul-Émile Ranger, S.J., a béni ces jours derniers, les fiançailles de sa cousine, Mlle Margot Ranger, avec M. François Vincent, fils de M. Moïse Vincent, décédé, et de Mme Vincent.

Les fiançailles de Mlle Noëlla Miron, fille de M. et de Mme Héribert Miron, de l'Assomption, avec M. Raymond Michaud de Montréal, fils de M. et de Mme J.-H. Michaud, décédés, ont eu lieu dernièrement.

Thé-causerie

La réunion annuelle du "Ladies' Auxiliary of the Royal Edward Laurentian Hospital" aura lieu au Kildonan Hall, rue Redpath, le mardi 20 février prochain, à 3 h. 15 p.m. Il entretiendra son auditoire sur "La réhabilitation des tuberculeux".

Au Women's Canadian Club

La prochaine réunion du Women's Club aura lieu lundi, le 12 février à 3 h. p.m., en l'hôtel Ritz-Carlton. M. Georges-V. Ferguson, éditeur en chef au "Montreal Daily Star" sera le conférencier invité. Il a intitulé sa causerie: "Enigmes aux Indes". Tous les membres sont invités.

Alliance française

La septième réunion de la raison de l'Alliance française aura lieu le vendredi soir 9 février, à huit heures et quart, au Ritz-Carlton. M. Marc Chadourne, le conférencier, a intitulé sa causerie: "Voyageur d'hier et d'aujourd'hui". M. Ernest Tétreau présidera.

OTTAWA

Le bal des Petits Souliers de la Ligue de la Jeunesse Féminine, placé sous le patronage de Leurs Excellences le gouverneur général du Canada et de la vicomtesse Alexander de Tunis, qui avaient bien voulu en rehausser l'éclat de leur présence, réunissait, lundi soir, dans une atmosphère de gaieté près de sept cents invités, en la salle de bal du Château Laurier. Les châtelains de Rideau-Hall et leur fille, l'hon. Rose Alexander, qui étaient accompagnés de Mlle Anstice Gibbs, et du major J. W. Berridge, furent accueillis à leur arrivée, par la présidente de la Ligue, Mlle Josette Raby. Ils se dirigèrent alors dans l'un des salons où se trouvaient groupés les autres invités d'honneur parmi lesquels: le très hon. juge et Mme Thibaudeau Rinfret, ainsi que les membres de l'exécutif.

Mlle Raby offrit alors une gerbe de roses jaunes à lady Alexander tandis que Mme James Forbes présentait des roses roses à Mme Rinfret. Après une courte réception, le cortège se rendit dans la salle de bal pour le dîner. La vicomtesse Alexander de Tunis portait une robe de tulle bleu nuit sur fourreau de satin, à jupe très ample, corsage ajusté avec écharpe garnie de brillants. Son Excellence portait aussi un diadème et une parure de diamants.

L'hon. Rose Alexander portait sur un fourreau rose pâle une robe de tulle blanc à double-jupe de dentelle argent et dont le corsage orné de même dentelle métallique était garni d'un noeud de ruban rose. Son unique bijou consistait en un collier de perles.

Mlle Anstice Gibbs, dame d'honneur de lady Alexander, portait une robe de satin turquoise dont l'ampleur de la jupe formait plis. Elle portait aussi un collier de perles.

Mme Thibaudeau Rinfret portait une robe de chiffon bleu poudre, drapée au corsage.

Le bal. Le programme de musique de danse avait été confié à Clifford Tripp.

A la table d'honneur, aux côtés de Leurs Excellences, on remarquait le très hon. juge et Mme Thibaudeau, Mlle Josette Raby, présidente et M. Robert Handy, Mlle Gibbs, le major Berridge, Mme James Forbes, lère vice-présidente, et M. Forbes.

Les tables étaient décorées de petites ballerines. En souvenir de leur premier bal, les débutantes reçurent un joli éventail de tulle et d'ivoire, les autres invitées, du parfum, et les messieurs, un oeillet.

Au nombre des personnalités présentes, on remarquait: l'ambassadeur de Belgique et la vicomtesse Alain du Parc, l'ambassadeur d'Italie et Mme Mario di Stefano, l'ambassadeur de France et Mme Hubert Guérin, l'ambassadeur des E.-Unis et Mme Stanley Woodward, l'ambassadeur d'Argentine et Mme Martinez, l'ambassadeur des Pays-Bas et Mme A.-H.-J. Lovink, l'hon. et Mme E. B. Pearson, l'hon. et Mme Lionel Chevrier, l'hon. et Mme Hugues Lauointe.

DEBUTANTES

Mlle Madeleine Baillot, fille de M. et de Mme René Baillot, qui portait une robe princesse de tulle blanc à corsage fileté d'argent et une écharpe de tulle brodé d'argent.

Mlles Jeanne et Irène Béland, filles jumelles de M. et de Mme Laon Béland: robes identiques de tulle blanc à corsage brodé de fils argent et ceinturon drapé de taffetas.

Mlle Claire Béland, fille de M. et de Mme Robert Béland: robe de nylon de soie blanc sur fourreau de taffetas; jupe ample et froncée, corsage drapé.

Mlle Hélène Gauthier, fille de M. et de Mme Edmond Gauthier, décédés: robe dont la jupe était de tulle blanc ornée de paillettes dorées et le corsage de taffetas.

Mlle Annette Saint-Denis, fille de M. et de Mme William Saint-Denis, robe de chantilly blanche sur fourreau de taffetas, à corsage drapé et jupe ample. Mlle Jeannine Saint-Denis, sa soeur, robe à corsage de dentelle et jupe de tulle blanc garnie d'incrustations de dentelle.

Mlle Cécile Binet, fille de M. et de Mme François Binet: robe à jupe ample de tulle blanc, garnie de paillettes argent, corsage ajusté de faille moirée, écharpe de mém tissu.

Mlle Jeannine Carrière, fille de M. et de Mme Percy Carrière: robe de tulle-nylon blanc, ornée au corsage de paillettes dorées; jupe drapée à la hanche sous un motif de paillettes, écharpe de tulle.

LE COMITE

Mlle Josette Roby, présidente: robe de dentelle Chantilly bleu pou-

dre, aux lignes pri... accessoi- res dorés.

Mme James Forbes, lère vice-présidente: robe de taffetas noir, dont le corsage était brodé de feuilles or, jupe très ample.

Mlle Laurette Woods, 2ème vice-présidente: robe de nylon orchidée sur fourreau de faille de même ton, écharpe de tulle.

Mlle Adèle Lesage: robe de tulle bleu gracier à corsage drapé et jupe très ample ornée de motifs de perles de nacre.

Mme Sylvain Milotte: robe noire dont le corsage était de dentelle et la jupe de crêpe dorée de panneaux de dentelle.

Mlle Jacqueline Couture: robe de taffetas noir, rehaussée de velours rouge, jupe très ample et drapée sous deux roses rouges.

LES PATRONS DE LA "PATRIE"



T4653

PATRON No T 4653. — La robe tout-aller que vous serez heureuse de trouver dans votre garde-robe en maintes occasions. D'une simplicité charmante, c'est aussi un véritable charme de la confectionner.

LE PATRON ANNE ADAMS No T 4653 est offert dans les tailles 12, 14, 16, 18, 20; 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42. La taille 16 requiert 4 1/4 verges d'un tissu de 39 pouces.

Si vous désirez obtenir le catalogue des modes automne-hiver 1950 publié par ANN ADAMS, envoyez votre nom, votre adresse et la modique somme de 30 cents. Adresses le tout à: Bureau des modes, "La Patrie", Montréal.

Pour obtenir les patrons de la "Patrie", envoyez la somme de 30 cents par patron, taxe comprise, en mentionnant très lisiblement Nom, adresse, taille et numéro du patron désiré. Adressez le tout à: Bureau des modes, la "Patrie" Montréal.

Comment enjoliver les

CHEVEUX GRIS

Teintez-les à domicile—facilement

Pourquoi persister à garder des cheveux gris ternes, rayés qui vous font paraître plus vieille que votre âge — quand pour quelques sous et à domicile vous pouvez mélanger un merveilleux colorant, scientifique pour les cheveux qui leur donnera graduellement une couleur naturelle. Faites simplement ceci:

Demandez à votre pharmacien un paquet d'Orlex. Mélangez-le et servez-vous-en à domicile. Appliquez simplement sur vos cheveux à l'aide du peigne selon le mode d'emploi — voilà tout ce qu'il y a à faire! Graduellement mais sûrement les cheveux gris, ternes et rayés deviennent de la couleur naturelle que vous désirez. Orlex ne tachera pas le cuir chevelu, ne s'enlèvera pas au lavage et ne nuira en rien aux ondulations permanentes. Découpez cette annonce et montrez-la à votre pharmacien — il connaît

ORLEX

3 applications complètes coûtent moins de \$1.00!

Pour les mignons petits pieds



De confection canadienne, ces douillettes petites pantoufles charment les enfants par leur forme imitant divers animaux. En feutre de couleurs vives, avec plateformes cousinées et semelles

de cuir, ces pantoufles font de bien jolis pieds. Evocatrices de l'Arche de Noé, où les animaux allaient tous deux par deux, elles sont chaudes, confortables, originales.

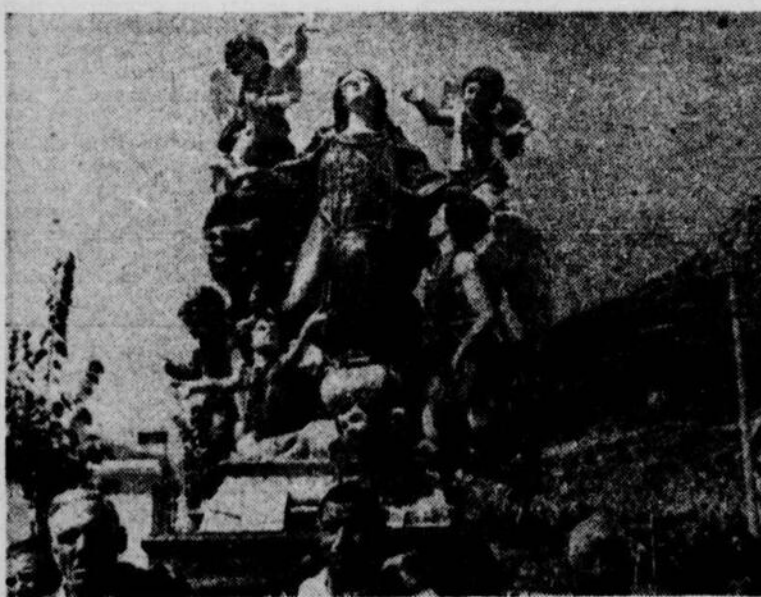
Le téléphone malgré le froid, malgré la calamité



Ces photos illustrent les travaux entrepris par la Compagnie de téléphone Bell pour redonner l'usage du téléphone à ses clients du Cap-de-la-Madeleine, après l'effondrement du pont Duplessis. La photo du haut a une écloquence particulière. On y voit les piliers sans pont à travers d'innombrables fils et câbles du Bell. Jusqu'à mercredi matin, les câbles du téléphone

entre Trois-Rivières et le Cap-de-la-Madeleine circulaient sur la superstructure d'acier du pont Duplessis. Dans la photo du bas, on aperçoit les ouvriers du Bell qui s'apprêtent à disposer un des grands câbles téléphoniques qui seront plongés dans la rivière pour relier par téléphone les deux villes de l'embouchure du Saint-Maurice.

Pour rebâtir le Monastère du Mont-Cassin



Les citoyens de Mont-Cassin, près de Rome, en Italie, où s'est déroulé un bombardement destructeur au cours de la dernière guerre, se rallient dans le but de recueillir les fonds nécessaires à la reconstruction du Monastère ravagé par les bombes. Des gens de l'endroit chargent leurs épaules de la statue de la fameuse "Madone de l'Assomption", restée intacte après le passage du fer et du feu, et la transportent autour des flancs de la montagne pour recevoir les dons de la population. La statue de la Madone et de ses anges est ornée de rosaires d'or, comme "dons à la Reine du Ciel".

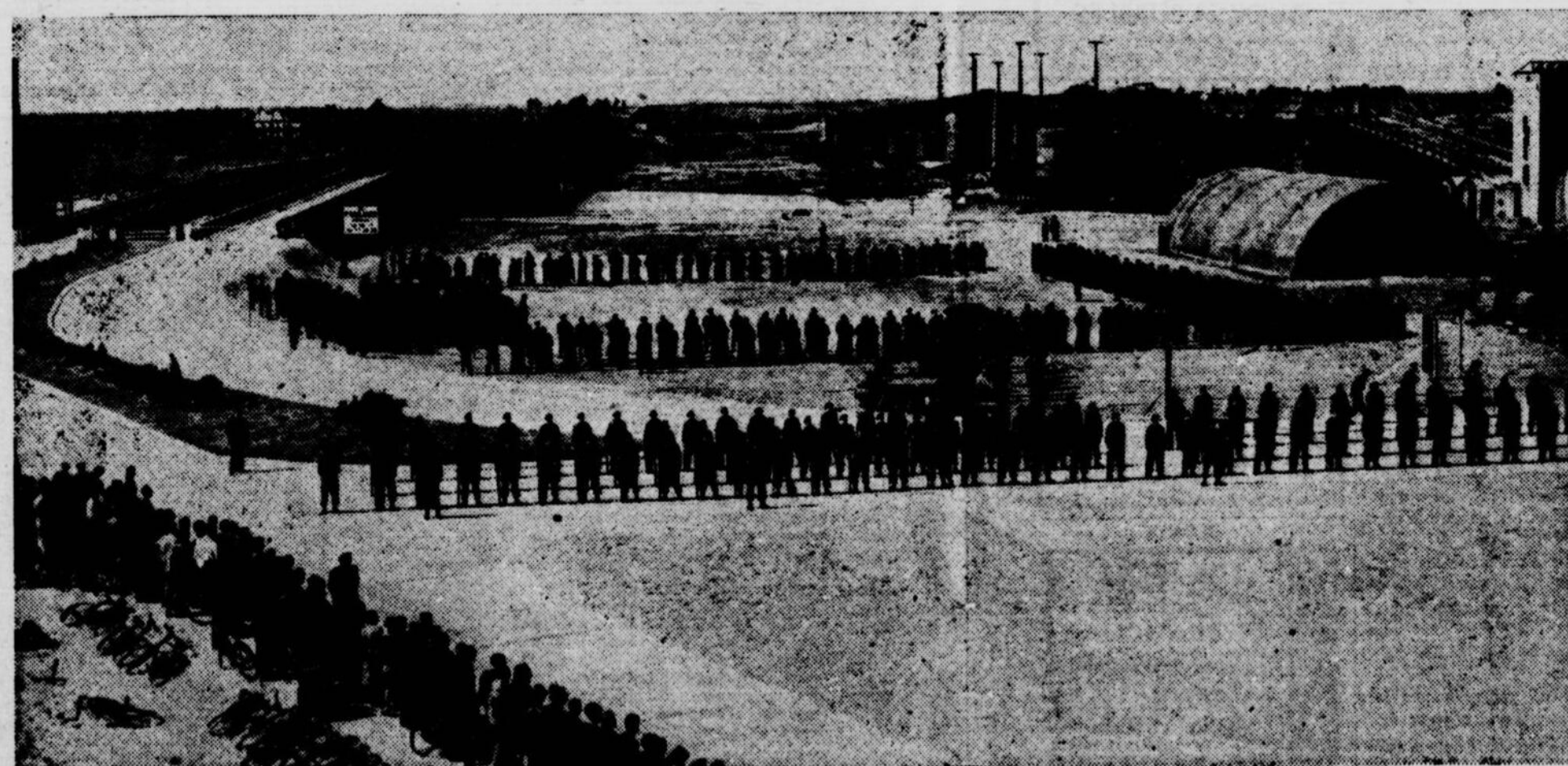
L'actualité en images

COURTE ESCALE A MONTREAL



Son Exc. lord Alexander de Tunis, gouverneur général du Canada, qui est passé par Montréal, ce matin, à sept heures, en route vers Québec et Arvida.

Trois-Rivières aura-t-il un pont semblable à celui d'Arnheim?



Depuis que le premier ministre Duplessis a annoncé que des ponts temporaires, destinés à la Chine et actuellement entreposés à Montréal, seraient mis à la disposition du gouvernement provincial, par les autorités fédérales, pour remplacer le pont Duplessis, on s'est posé bien des questions sur ces ponts ainsi que sur les ponts Bailey dont il fut question à plusieurs reprises depuis mercredi. Nous présentons une photo du pont d'Arnheim, construit sur le Rhin, au cours de la dernière phase de la guerre, en l'espace

de trente-deux jours. Ce pont (à gauche) pour remplacer le pont permanent (à droite) détruit par les bombardements, était un pont Bailey semi-permanent à deux voies, de dix à douze pieds de largeur. Il mesurait 2,250 pieds de longueur avec les approches, et pouvait supporter sans broncher de longs convois de véhicules militaires et de chars d'assaut de plusieurs dizaines de tonnes de pesant. Ce pont s'appuie sur des pilotis d'acier enfoncés dans le lit de la rivière. Lorsqu'il fut construit, il était bon pour dix

Manifestations anticommunistes à Berlin



Les groupements anticommunistes et les étudiants du secteur ouest de Berlin organisent des réunions de ce genre pour protester contre la condamnation à mort d'un étudiant allemand en zone russe. Les étudiants de l'ouest ont l'intention de lancer une campagne mondiale de protestation.

Le taxi de Benoît Lefebvre sur le St-Maurice



Benoît Lefebvre, conducteur, Maurice Surprenant, de Montréal, et Roger Landry, deux passagers, prenaient place dans cette voiture qui est tombée dans le Saint-Maurice avec le pont Duplessis. Ils n'ont été blessés que légèrement et sont à l'hôpital Saint-Joseph des Trois-Rivières depuis l'accident. Ils ont mis trois-quarts d'heure, par un froid de vingt-cinq à trente sous zéro, en pleine nuit, pour sortir de leur position précaire dans cet automobile tournée sans dessus dessous. L'auto a été retirée des eaux du St-Maurice au cours de la journée d'hier.

Funérailles de trois victimes



Des foules considérables et recueillies ont rendu aux Trois-Rivières et au Cap, un dernier hommage à trois des quatre victimes de l'écroulement du pont Duplessis. La photo supérieure montre le cortège qui suivit la tombe de Henri-Paul Genest, conducteur de taxi, dont le service eut lieu à la cathédrale des Trois-Rivières. La photo du centre et la photo inférieure ont été prises au Cap-de-la-Madeleine pour les funérailles de Noël Doucet et Maurice Beaumier. Le service du premier fut chanté à l'église Ste-Madeleine et celui du deuxième à l'église Ste-Famille.

Les écoliers s'entraînent contre la bombe A



Les écoles publiques de New-York ont inscrit à leur horaire quotidiens des exercices de protection contre la bombe atomique. Les écoliers que l'on voit ici suivent à la lettre les instructions des professeurs et se terrent partiellement sous leurs pupitres, la tête rentrée et la nuque protégée par leur main droite. Les exercices de "protection atomique" auront lieu deux fois par mois sans que les élèves soient prévenus du jour et de l'heure. Les autorités scolaires font appel aux parents pour qu'ils fassent répéter les enfants à la maison. En cas d'attaque atomique, il faut se jeter à terre, le dos aux fenêtres en tentant de couvrir le plus possible les parties du corps exposées.

THÉÂTRE Cinéma MUSIQUE

"The West Point Story" avec James Cagney au ciné Capitol

AU CAPITOL

"The West Point Story", une comédie musicale mettant en vedette James Cagney, Doris Day, Virginia Mayo, Gene Nelson et Gordon MacRea, prendra l'affiche du théâtre Capitol vendredi.

L'action de ce film se déroule à l'Académie Militaire de West Point. James Cagney, incarne le rôle d'un chorégraphe qui, pour une raison sentimentale, va monter le spectacle annuel de cette Académie. Deux jeunes cadets ont écrit la musique et le livret. Il est forcé de devenir cadet pour les besoins de la cause. Il lui arrive toutes sortes d'aventures; il réussit à faire un succès de la revue. Doris Day ainsi que Gordon MacRea interprètent plusieurs chansons charmantes et James Cagney et Gene Nelson exécutent des danses.

AU PALACE

Le théâtre Palace mettra à l'affiche vendredi "The Magnificent Yankee", une biographie du célèbre juge de la Cour supérieure Oliver Wendell Holmes. Les deux premiers rôles interprétés par Louis Calhern et Ann Harding. C'est Emmet Lavery, à qui l'on doit "La première Légion", qui a écrit le scénario de ce film.

"The Magnificent Yankee" raconte quelques épisodes de la vie du juge Holmes. L'action débute au moment où il arrive à Washington, après sa nomination; puis le scénario nous montre les batailles qu'il livre pour la justice, ses habitudes, ses idées. Il devient une des figures les plus en vue de la Cour suprême, mais ne sera jamais nommé au poste de juge en chef à cause de ses idées politiques.

C'est John Sturges qui a fait la mise en scène.

AU LOEWS

"I'll Get By", un film musical mettant en vedette Bill Lundigan,

June Haver, Gloria De Haven et Dennis Day, obtient tellement de succès que la direction a décidé de le garder à l'affiche pour une deuxième semaine à compter de vendredi.

Bill Lundigan incarne le rôle d'un éditeur qui met la main sur une bonne chanson, la publie, la fait créer par les soeurs Martin, de l'orchestre de Harry James, et réussit ainsi à la rendre très populaire. D'un sans-le-sou, il devient un éditeur riche, envié, qui a la chance de trouver des chansons qui plaisent au public. Il va sans dire que ce film déborde de chansons, parmi lesquelles on mentionnera "I'll Get By", "Kiss Me Once", "Deep in the Heart of Texas".

AU PRINCESS

"The Great Man Hunt", avec Douglas Fairbanks jr, Glynis Johns et Olga Love, raconte les aventures haletantes d'un Américain qui fuit la police d'un petit pays européen. Il connaît un secret important.

Ce film est le récit excitant d'un voyage dans la terreur fait par un homme qui connaît beaucoup trop de choses. On dit que "The Great Man Hunt" est aussi captivant que "Odd Man Out" ou "Thirty Nine Steps". La plus grande partie de l'action a été filmée sur les lieux mêmes, ce qui donne un caractère d'authenticité et de réalisme.

A L'IMPERIAL

"Dial 1119" raconte une histoire qui tiendra les spectateurs en haleine du commencement à la fin. Il est intéressant de noter que l'action se déroule sur la brève période de deux heures et tourne autour d'un assassin qui tient à sa merci cinq innocentes victimes. La distribution compte Marshall Thompson, Andrea King, Virginia Field et Sam Levene.

Gerald Mayer a fait la mise en scène de ce "thriller".

que musicien qui compose ce petit ensemble est maître de son instrument. — M. H.

Au Ritz-Café

Delora Bueno

La chanteuse Delora Bueno est revenue à l'affiche du Ritz-Café ce qui n'a étonné personne parmi ceux qui l'avaient entendue au même endroit.

Delora Bueno qui est d'origine brésilienne, n'a pas sa pareille pour interpréter les chants de folklore si colorés de son pays.

Mais, c'est encore dans la chanson française que son art a le mieux porté hier soir. Chacun sait que la chanson française est de mieux en mieux goûtée à Montréal. Delora Bueno ne pouvait avec son tempérament latin manquer de réussir en cette langue et son interprétation de "La Vie en Rose" est un poème.

Les mélodistes goûteront la version anglaise qu'elle donne de "Que reste-t-il de nos amours" de Charles Trenet. Mlle Bueno n'a pas à hésiter à se forger un répertoire français plus poussé, elle a la sensibilité voulue pour bien tourner le couplet romantique ou poétique. Si elle ne dédaigne pas la chanson comique elle trouvera aussi une abondante matière dans le répertoire français.

En somme Delora Bueno est une artiste versatile qui sait choisir son répertoire avec finesse et goût. Son succès est en grande partie assuré par cette intelligence et cette application qu'elle met à ne chanter que ce qui est du ressort de ses moyens et ceux-ci sont vastes.

Au piano d'accompagnement, John Gallant demeure impeccable, prévenant et nuancé, s'adaptant au style général de l'artiste et de chaque chanson.

Settano et son trio assurent la joie des danseurs dans des rythmes assouplis et variés. C'est que cha-

Au Plateau

Arthur Rodzinski dirige au Plateau

On peut dire que c'est aux Concerts Symphoniques, l'année de la présentation de nouveaux chefs d'orchestre. Après Otto Klemperer, Ernest Ansermet, voici que la Société nous présentait hier soir, à l'Auditorium du Plateau, Arthur Rodzinski, autrefois directeur de la Philharmonique de New-York, puis directeur des orchestres de Cleveland et de Chicago. C'est un chef d'expérience de haute réputation.

Il semblerait que notre orchestre ait à souffrir de la visite de tant de chefs divers. Le contraire se produit: notre orchestre montre à chaque fois une vigueur peu commune; l'instrument sait s'adapter à toutes les directions.

Le programme de M. Rodzinski ne paraissait pas attrayant de prime abord: on se disait peut-être qu'on aurait pu choisir une autre oeuvre de Beethoven que sa Première symphonie, et qu'on aurait pu se passer de Tchaikowsky. Mais, à tout prendre, le programme nous offrait trois styles différents de diverses époques. Arthur Rodzinski, qui veut servir la musique avant tout, n'a point manqué de les différencier ces époques par ses interprétations fidèles aux textes.

Le Beethoven fut reposant.

La cortisone lui sauve la vie



La cortisone, une drogue encore relativement rare, a probablement sauvé la vie de la petite Judy Witmer, âgée de 3 ans, qui souffrait de fièvre rhumatismale. On voit avec elle sa garde-malade qui tient dans sa main droite un flacon de cortisone. Les fonds recueillis durant la campagne de souscription menée du 1er au 15 février par la division de Québec de la Société Canadienne de l'Arthrite et du Rhumatisme, serviront entre autres, à continuer les recherches sur ce remède dont on ne connaît pas encore toutes les vertus.

Les rumeurs de la ville

Judi, à la galerie Agnès Lefort, vernissage des oeuvres de Heimlich. Aquarelles, pastels et dessins. Exposition jusqu'au 17 février inclusivement.

A la Librairie Tranquille, exposition des aquarelles de D. Barrett et d'Alan Cole. Jusqu'au 28 février.

À Cercle Universitaire, exposition des aquarelles de Brodie Shearer sous les auspices du Cercle d'Art.

Ce soir au Musée des Beaux-Arts, démonstration sur le tissage des motifs par M. Armfeld Passano d'Angleterre. A 8.00 du soir.

Au Musée des Beaux-Arts du 16 février au 4 mars, exposition de l'art de la table. Meubles, accessoires, couverts, etc.

La chanteuse réaliste Frehel est décédée à Paris à la suite d'une crise cardiaque. Elle était âgée de 60 ans.

Les studios 20th Century Fox annoncent qu'ils vont prochainement tourner un film sur la vie du général Rommel.

Monsieur H.-P. Péladeau vient d'être élu président de la Société des éditeurs canadiens.

VERGOR

Chez Tranquille

Deux bons peintres

L'oeuvre y est pour quelque chose sans doute. Beethoven, dans sa première manière, s'apparente encore à Mozart, et il n'a pas encore apporté ce que l'on a appelé sa griffe. Il faut ajouter toutefois que le phrasé de nos musiciens dans la Première de Beethoven fut excellent.

Avec "La Mer" de Debussy, on tombe en plein impressionnisme; la mer ici n'est pas l'Atlantique ou le Pacifique, mais une mer plus calme, ce qui fournit des impressions au compositeur qui y apporte bien entendu la couleur. La présentation de l'oeuvre par Rodzinski vaut toutes celles que l'on nous avait présentées jusqu'ici au Plateau. C'est du moins ce que disent de vieux abonnés.

Pour terminer ce concert, la Quatrième de Tchaikowsky. Là aussi, il y a de la couleur et aussi du sentiment dramatique. Nos musiciens, sous la direction de l'excellent Rodzinski, l'ont compris, et ont joué avec beaucoup d'enthousiasme cette oeuvre claironnante.

Le concert est répété ce soir.

M. H.

L'HORAIRE DU FILM

CANADIEN — "Le Secret de Mayerling", 12.00, 3.15, 6.30, 9.45. "Une Femme par Jour", 1.45, 5.00, 8.20.

CAPITOL — "The Damned Don't Cry", 10.15, 12.35, 2.50, 5.10, 7.30, 9.50.

IMPERIAL — "Last Of The Buccaneers", 11.15, 2.00, 4.40, 7.25, 10.05; dimanche, 1.50, 4.35, 7.20, 10.05. "Chain Gang", 10.00, 12.40, 3.20, 6.05, 8.45; dimanche, 12.30, 3.15, 6.00, 8.45.

ELECTRA — "Les meilleures années de votre vie" —

DOEWS — "I'll Get By", 10.20, 12.40, 3.00, 9.20, 7.40, 10.00.

PALACE — "Glass Menagerie", 10.20, 12.35, 2.50, 5.05, 7.20, 9.35.

PRINCESS — "Branded", 10.10, 12.30, 2.50, 5.10, 7.30, 9.50.

SAINT-DENIS — "La Cage aux Filles": 12.20, 3.25, 6.30, 9.45. "Knockout": 1.55, 5.10, 8.25.

CHAMPLAIN: "Le Sang de la Terre": 12.00, 2.15, 4.35, 6.55, 9.15.

CAPITOL

A L'AFFICHE

"THE DAMNED DON'T CRY"

Joan CRAWFORD — David BRIAN

IMPERIAL

A L'AFFICHE

"LAST OF THE BUCCANEERS"

en technicouleur

"CHAIN GANG"

PALACE

A L'AFFICHE

"THE GLASS MENAGERIE"

Jane WYMAN — Kirk DOUGLAS

PRINCESS

A L'AFFICHE

"BRANDED"

en technicouleur

Alan LADD — Mona FREEMAN

LOEWS

A L'AFFICHE

"I'LL GET BY"

en technicouleur

June HAVER — William LUNDIGAN

GAYETY

CETTE SEMAINE

DUCK et BUBBLES

les plus drôles comiques de couleurs

8 autres bons numéros

ST DENIS

Climatise

A L'AFFICHE

"LA GAGE AUX FILLES"

— AVAL —

"KNOCK OUT"

CHAMPLAIN

A l'affiche

"SANG DE LA TERRE"

Susan HAYWARD — Van HEFLIN

Ce soir à la scène "Radio-Carabla"

1815 Ste-Catherine Est FA. 1085

ELECTRA

A l'affiche

"LES PLUS BELLES ANNEES DE NOTRE VIE"

1114 Ste-Catherine Est CH. 9177

2e SEMAINE

JEAN MARAIS

DOMINIQUE

BLANCHAR

Le secret de

MAYERLING

EN PROGRAMME DOUBLE

JACQUES PILLS — DENISE GREY

DANS

Une femme

par Jour

1815 Ste-Catherine Est

CH. 9177

Les Humanités donnent la meilleure formation

Devant plus de 400 anciens du collège André Grasset, réunis à leur Alma Mater, Son Exc. Mgr Paul-Emile Léger a fait l'analyse de la formation de l'homme donnée aux jeunes par les institutions catholiques à travers les siècles.

Son Excellence a fortement loué le travail d'éducation du collège André Grasset qui a beaucoup fait pour les jeunes du nord de la ville, leur permettant de recevoir l'enseignement classique avec facilité, commodité et modicité tout en jouissant de la vie familiale.

Son Excellence a rendu hommage à la part des parents chrétiens dans l'éducation des enfants. Son Excellence a déclaré que dans les familles aux cadres traditionnels, les parents essaient de trouver les moyens les plus aptes à assurer l'avenir des enfants que le bon Dieu leur a confiés. Les parents ont beaucoup à faire dans l'avenir de leurs enfants. Ils traversent souvent des époques d'angoisse, d'émoi et de consolation.

L'EDUCATION CHRETIENNE

Le jeune homme qui part pour le collège sait-il vraiment où il va. Il commence des études qui l'achèveront vers la vie, et cette vie, l'étudiant la découvrira selon la formation qu'il recevra et s'y préparera en conséquence. "L'Eglise," déclare Son Excellence, "a trouvé la bonne formule qui donne à l'homme la vraie conception de la vie. Cette tranquillité dans la tourmente qui lui permet de faire face aux difficultés de l'existence humaine".

C'est l'Eglise qui prépare les meilleures valeurs spirituelles qui sont le rempart de la civilisation humaine, où sont venues se briser les vagues de la barbarie sous toutes ses formes. Elle a cette vision calme du pilote qui connaît la route et vogue malgré les écueils. Elle ne se trompe pas dans ses pensées.

L'Eglise a enrichi son enseignement de la sagesse de la Grèce et du sens pratique des Romains. Elle prône qu'il faut donner à l'homme une formation propre à sa nature et qu'il lui est permis de se développer selon les temps. Mais elle désire qu'il reçoive une formation humaine.

Pour unir deux formes de vie, il faut trouver l'élément qui va accrocher l'homme à son milieu. Et cette solution mystérieuse, seule l'Eglise l'a trouvée, ce sont les Humanités.

L'homme moderne veut se libérer de l'Eglise. Il n'y a rien de gênant comme de vivre à côté de quelqu'un qui reste calme malgré quel'on est énérvé.

L'Eglise n'est pas une prison mais une forteresse qui garde les privilèges que l'homme a acquis par le travail. Par ses institutions, elle a formé depuis des siècles des professeurs, des savants, des diplomates, des sociologues, des mission-

naires que nulle autre civilisation n'a pu et ne pourra égaler.

NOUVEAU CONSEIL

Les anciens du collège Grasset ont procédé à l'élection des membres de leur conseil pour la prochaine année. Ont été élus: MM. André Leclerc, président; Roger Hamelin, 1er vice-président; Jacques Richer, 2e vice-président; Maurice Parizeau, secrétaire-trésorier; Me Adolphe Prévost, aviseur; Maurice Dagenais, Marcel Sénécal, Edgar Lussier et Gaétan Gravel, P.S.S., Conseillers.

Le collège André Grasset fêtera l'année prochaine son 25e anniversaire de fondation. Afin de finir les constructions du collège, les Anciens ont organisé une souscription.

La lutte contre la fumée, le lot de tous

Dans une conférence qu'il prononçait, hier soir, au programme radiophonique consacré à Concordia, M. Bernard Beaupré, surintendant de la nouvelle division de la fumée, à l'hôtel de ville de Montréal, déclarait que pour parvenir à combattre et éliminer du ciel de Montréal toute forme de pollution atmosphérique, il lui fallait la collaboration de toute la population.

"Notre division a besoin de tous les concours, de toutes les assistances", de déclarer M. Beaupré. "Elle doit faire appel à toutes les bonnes volontés, et aucun citoyen ne devrait lui refuser son concours", ajoutait le conférencier.

LE TRAVAIL ACCOMPLI

Après avoir signalé que le personnel de la division dont il a la charge n'était pas encore suffisant, le conférencier a fait part du travail accompli depuis la création de cet organisme.

"Avec les inspecteurs en service, nous avons pu faire jusqu'ici environ 3.000 observations, 1.000 inspections", précisa-t-il. "Nous avons fait enquête sur plus de 200 demandes d'intervention, sans pouvoir malheureusement les régler toutes au gré des plaignants, quelques-unes ne tombant pas sous le coup du règlement municipal. Plus de cent avis de contravention ont été envoyés et une vingtaine d'autres ont été intentés en cour du recorder. Dans la très grande majorité des cas où des avis de contravention ont été envoyés, nous avons réussi à obtenir des personnes responsables toute la coopération possible et les cas qui actuellement ne sont pas réglés le seront de façon positive d'ici peu."

Une des scènes rarissimes au monde



Voilà un spectacle unique, une scène des plus rares au monde: l'entente entre les délégués des pays de l'est comme de l'ouest. Elle montre les 12 membres du Conseil de Sécurité votant en faveur de la suppression à l'agenda de la plainte portée contre la Chine rouge. Cette suppression

était rendue nécessaire parce que le lendemain l'Assemblée Générale devait prendre le vote à ce sujet. On sait ce qui est survenu: les Nations Unies par un vote écrasant ont reconnu la Chine de Pélping comme pays agresseur dans la guerre de Corée.

Aspect économique-social des provinces de l'Ouest

M. Donald Cameron, l'un des directeurs de cours à l'Université d'Alberta, a déclaré, hier, au dîner-causerie du Canadian Club de Montréal que le Canada devrait atteindre en 1960 une population de 20.000.000.

M. Cameron avait intitulé sa causerie: "Quelques aspects du développement économique et social des provinces de l'ouest du Canada." Il fit un tableau d'ensemble des différentes races, des sites, de la production et du commerce de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan.

M. Cameron croit juste de répartir l'histoire des provinces dites des Prairies en trois périodes principales: a) de 1680 à 1870, l'époque héroïque des découvertes, des premiers établissements timidement concentrés le long des cours d'eau, d'une industrie tout entière axée sur le commerce des fourrures; b) de 1870 à 1930, la grande période de la formation d'un groupe humain qui prend en mains des destinées, ouvre des routes, bâtit des villes, construit des écoles, des chemins de fer et commence à exploiter sur une large échelle les ressources diverses de sa région; c) de 1930 à nos jours, ou l'époque de la consolidation des avantages acquis, de l'accession à la conscience des problèmes sociaux, de l'affirmation des données fondamentales d'une culture.

M. Cameron rappelle que la surface des prairies représente celles réunies du Royaume-Uni, de la Scandinavie, de la Belgique, de la Hollande de la France, de l'Italie, de l'Autriche et de Saint-Marin. Alors que la population de ces pays est d'environ 238 millions, celle des Prairies dépasse à peine trois millions.

TROIS REGIONS MAJEURES

En gros, l'on peut, selon le conférencier, diviser les Prairies en trois régions bien déterminées: la plaine, les parcs nationaux et la montagne. La première, qui constitue environ un tiers de l'ensemble, représente le prolongement de la vaste prairie américaine. Terre de grands vents, de soleil torride et caractérisée par une population clairsemée, de grandes distances et la rareté des industries. La région des parcs nationaux est celle des grandes pluies, du sol hautement productif et de ce qui reste de possibilités inexploitées. Enfin, la région montagneuse est toute entière de collines et montagnes. Sur le plan ethnique, ce qui caractérise d'abord les provinces de

problème de la stabilité pour les années à venir réside dans la conquête d'un marché régulier pour les surplus de la production agricole et un marché qui soit susceptible de rapporter à nos agriculteurs un prix raisonnable. J'envisage la possibilité pour les Prairies d'absorber une large augmentation de population, surtout par l'immigration, dans les prochaines années, quelque chose de l'ordre de six millions de personnes.

Le métro de Toronto coûtera \$34 millions

TORONTO, (BUP) — Les citoyens de Toronto ont appris, hier, combien leur coûtera le métro que la ville fait construire présentement. La Commission de contrôle vient en effet d'annoncer que le seul métro au Canada, lorsqu'il sera complété à la fin de cette année, coûtera \$34 millions. Le maire Hiram McCallum avait demandé des crédits de \$20 millions pour la construction de ce métro.

Bon samaritain américain



Le soldat ERNEST E. JONES, de Cedar Grove, Virginie ouest, policier militaire en Corée, a préparé un feu rustique pour réchauffer ces deux réfugiées coréennes. Le poêle est un bidon d'huile désaffecté.

Studio d'Art
DIRECTION Paul Lesdne

DEUX HEURES DE BELLE MUSIQUE
aux belles heures de l'écoute

DU LUNDI AU VENDREDI
de 8 h. à 10 h. p.m.

Speaker invité
M. BERTRAND VAC
Auteur de "LOUISE GENEST"

CHLP

+ DÉCÈS +

THIBAUT—A Montréal, le 6 février 1951, à l'âge de 58 ans est décédé M. Adélaïde Thibault, épouse de Lauréat Samson, demeurant à 5285, 5e avenue, Rosemont.

Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons mortuaires J. A. Guilbault, 811, rue St-Jacques, à 8 h. 15 pour se rendre à l'église Ste-Philomène où le service sera célébré à 8 h. 30 et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Chronique MARITIME

NOMINATION

La "National Merchant Service Guild" a élu son bureau pour 1951. Le capitaine A. R. Phelps, de Vancouver, a été nommé président en remplacement de M. W. A. Goose, également de Vancouver.

Les autres membres du bureau sont: M. R. E. S. Armstrong; le capitaine C. S. Robson; M. W. E. Spiller; M. George Cassidy; M. Mungo Duncan; M. E. Pugh et M. J. M. Wakefield, vice-président. M. H. C. Biles, trésorier; le capitaine Arthur Slater, le capitaine John Muir et le capitaine R. E. Nedden, fondés de pouvoirs.

La section de Montréal comprendra le capitaine K. Haworth et M. E. L. Davidson, pour la navigation; M. J. Bouille, pour l'apprentissage des pilotes; le capitaine W. Landry, pour les Grands Lacs; le capitaine A. Laviolette, pour les ports nationaux et M. J. L. Giroux pour les problèmes des côtes.

Le capitaine Harry Boach, de Montréal a présenté des certificats de membre à vie à six capitaines qui ont pris leur retraite après plus de 32 ans de service en mer.

Aux funérailles de M. Paul Fiset



Une foule nombreuse de parents et d'amis assistait lundi matin, en l'église de Ville Saint-Laurent, aux funérailles de M. Paul Fiset, l'une des victimes de l'écrasement du pont Duplessis, à Trois-Rivières. Plusieurs membres de l'Association des chefs de police et de pompiers de la province assistaient aux funérailles de M. Fiset qui était membre honoraire de cette Association. Dans la photo du haut on remarque le chef A.-R. Noël, de Dorval; le chef Edouard Palesment, de Pte-Claire; le chef Charles

St-Amour, de Montréal-Nord et le chef Donat Villeneuve, de Lachute. N'apparaissent pas sur cette photo les directeurs Esdras Lépine, de Ste-Anne-Bellevue, et Pierre Gatinneau, de Verdun. Dans la photo du bas, prise à la sortie de l'église, le père et les cinq frères de la victime, entourés de parents et d'amis. A l'avant, M. Cuthbert Fiset, le père, et de gauche à droite, à l'avant, MM. Grégoire, Daniel et Henri Fiset; à l'arrière, MM. Jean et Roland Fiset.

La Patrie

Annonces classifiées comprenant toutes les rubriques autres que celles mentionnées ci-dessous: centins par mot minimum 15 mots. Semi-display: sur semaine 5c la ligne; le dimanche 15c la ligne, et samedi et dimanche, 75c la ligne.

Les avis de naissance, décès, mariage, funérailles, messe de requiem, services anniversaires, cartes de remerciements et avis in Memoriam chargés au taux uniforme: sur semaine 75c; le dimanche \$1.00.

EDUCATION

COURS commercial spécial par correspondance. Demandes prospectus gratuits. Adressez: Casier 5, St-Hyacinthe Qué.

MEDECINS

A. BRISEBOIS M. Médecin, Chirurgien gradué de l'Université de Paris. Maladies du coeur, estomac, foie, reins, peau, sang, impuissance, stérilité, maladies urinaires, vénériennes, diabète, goutte, obésité. 817 Sherbrooke est près St-Hubert. FR. 5752.

AGENTS DEMANDES

AIMERIEZ-VOUS réaliser de \$50 à \$60 par semaine? Pourquoi ne pas vendre à domicile JITO, ligne de produits avantageusement connus et aimés du public. Bons territoires. Plan d'essai de 30 jours sans risque. Détails JITO, 5130, St-Hubert, Montréal.

MAISON A VENDRE

A VENDRE 3 étages, 4 logements. S'ad. à 1813, rue Dorchester Est, Tél. FR. 5367.

Au "Théâtre Ford"

Jeudi soir prochain, 8 février, le "Théâtre Ford" — commandité par la Société Ford du Canada — présentera aux radiophiles "Les Visiteurs du soir", de Jacques Prévert. L'émission sera entendue de 9 h. à 10 h. sur les ondes du réseau français de Radio-Canada.

La scène se passe au Hoyen-Age. Le baron Hughes vient de fiancer sa fille Anne au chevalier Renaud, et c'est un tourbillon de fêtes.

Or, voilà qu'arrive au château un couple de mystérieux ménéstrels: Gilles et Dominique. C'est le Diable qui les a envoyés sur terre pour y perdre des âmes, et ils possèdent certains pouvoirs magiques. Gilles enchantera la belle demoiselle Anne, cependant que l'éblouissante Dominique dressera l'un contre l'autre le chevalier Renaud et le vieux baron. Mais Gilles ne pourra pas livrer la belle Anne aux puissances infernales; au contraire, c'est elle qui le sauvera. Miracle de l'amour. Le Diable en sera pour ses frais.

Ne manquez pas d'écouter au "Théâtre Ford" cette merveilleuse et féérique histoire d'amour et de mort. Les dialogues et le scénario sont de Jacques Prévert et de Pierre Laroche qui se placent au premier rang du cinéma français contemporain. Découpage radiophonique: André Audet. Réalisation: Bruno Paradis.

LÉGISLATURES PROVINCIALES

(PAR LA PRESSE CANADIENNE)

Trois législatures provinciales ont siégé, hier, au Canada. Il s'agit des Chambres de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario. La Législature du Québec a repris ses travaux, aujourd'hui.

A Regina, le débat sur le discours du Trône a débuté par un appel lancé par M. Peter-A. Howe, député C.C.F. de Kelvington, pour la réimposition des contrôles sur les prix. H. Howe, qui faisait cette suggestion à l'intention du gouvernement fé-

déral, a déclaré que les prix élevés affectaient particulièrement les personnes à revenus modestes, tandis que les grosses entreprises faisaient de gros profits.

AU MANITOBA

A Winnipeg, le premier minis-

tre D.-L. Campbell a annoncé que le gouvernement du Manitoba déboursera une somme additionnelle annuelle de \$400,000 pour l'enseignement élémentaire. Le chef progressiste-conservateur Erick Willis, leader de l'Opposition à la Chambre, a déclaré cependant que ces sommes n'étaient pas encore suffisantes pour les besoins actuels de l'éducation. M. Willis a soumis une motion de non-confiance dans le gouvernement. Le débat a cependant été ajourné avant le vote.

A TORONTO

A Toronto, la Législature a été témoin du premier vote depuis le début de la session, il y a trois jours. Le gouvernement progressiste-conservateur du premier ministre Leslie Frost a reçu l'appui des députés libéraux pour approuver une motion d'a-

journement. Le vote a été de 55 à 22. Les députés C.C.F. et deux députés ouvriers-progressistes ont voté contre le gouvernement.

Le leader C.C.F., M. Joliffe, s'est opposé à ce que la Chambre commence immédiatement un débat sur le principe qu'un projet de loi, alléguant que le temps manquait. Le gouvernement a accepté d'ajourner le débat et a proposé une motion d'ajournement. M. Joliffe a réclamé que la Chambre discute alors d'une motion C.C.F., le seul item au feuillet. Le vote a été pris et la motion C.C.F. fut défaite.

CHICAGO, (UP).—Plus de 200,000 adolescents vont apprendre à conduire des voitures aux Etats-Unis au cours des prochains mois. Les high schools donnent en effet des leçons de conduite chez l'On-

cle Sam.

LA SORCIÈRE DE CHANDENAY

Roman-feuilleton de la "Patrie"

Grand roman populaire par Henri Germain.

Publication autorisée par la Société des Gens de Lettres.

276 (suite)

—Maintenant, fit-il, en s'adressant durement au prisonnier, je vais vous desserrer un peu les chevilles, mais pas assez cependant pour que vous puissiez songer à nous brûler la politesse.

Quant à vos mains, si monsieur est de mon avis, continuait-il en se tournant vers Paul Simant, nous les laisserons comme elles sont.

—C'est plus sûr, approuva l'usiner d'un ton sévère.

Sur cet acquiescement, le garde desserra légèrement comme il l'avait dit, les liens qui enserrèrent les jambes du meurtrier.

Celui-ci respira longuement, un peu soulagé de l'engourdissement

qui, par degrés, gagnait ses membres inférieurs.

—Allez-vous me laisser là? demanda-t-il d'une voix empreinte de lâche effroi.

—Oui, pour le moment, répliqua durement Paul Simant. Plus tard, nous verrons.

Ensuite, se tournant vers Roger, il ajouta:

—Descendons.

Les deux hommes sortirent en silence de la pièce dont le garde ferma prudemment la porte à double tour de clé.

Puis ils descendirent jusqu'au premier étage et s'arrêtèrent devant la chambre où reposaient les deux victimes du misérable Jacques de Roberville.

—Comment vont-elles? demanda Paul Simant à Gertrude, qui,

au bruit, venait d'entr'ouvrir doucement la porte.

—Pas mal, monsieur, tranquillisez-vous, nous les soignons bien. Pour le moment, elles sont assoupies.

Allez vous changer d'abord, et vous reconforter un peu, vous devez en avoir grand besoin.

Roger vous servira; je vous donnerai des nouvelles tout à l'heure.

L'industriel se retira sur cette assurance dans une pièce voisine éclairée par deux bougies.

—Attendez-moi un instant, monsieur, aussitôt Roger, je vais vous apporter des vêtements secs, c'est le plus pressé.

Sur ces mots, l'excellent homme disparut, laissant l'usiner aux réons étranges qui se pressaient dans son cerveau, surexcité par tant de tragiques événements successifs.

Il regarda longuement autour de lui et sentit une émotion profonde l'étreindre par degrés.

Il reconnaissait la chambre où, pour la dernière fois, il avait revu sa mère agonisante.

Là, devant ce lit, surélevé de trois marches, il avait reçu le pardon de la mourante et son baiser suprême.

Quelle douleur alors... quelle honte aussi!...

Ainsi, après tant d'années de vicissitudes, de misères morales, de souffrances, il se retrouvait

dans ce château de ses pères, dans ce château où, sans une épouvantable erreur de la justice humaine, il aurait dû vivre en maître depuis la mort de sa mère, honoré, riche entouré de sa femme et de sa fille.

Et voici que l'une d'elles sa femme, s'y trouvait avec lui, ramenée là par un hasard providentiel.

Mais il manquait toujours l'enfant, la fille chérie, le fruit adoré de son amour d'autrefois, si misérablement brisé par le bagne et la folie!

Parviendrait-il enfin à retrouver cette enfant tragiquement disparue, elle aussi; à la rendre à la mère éplorée, à cette femme toujours aimée, dont la joie ne pourrait être complète que si elle retrouvait cette chair de sa chair?...

Le misérable Jacques de Roberville maintenant en son pouvoir, le mettrait-il sur les traces de Marie-Louise?

Peut-être enfin la fatalité se laisserait-elle d'appesantir sur lui, sur eux, sa lourde main si cruelle?

Paul Simant n'eut pas le loisir de s'enfoncer plus longuement dans ses réflexions intimes, toujours angoissantes, Roger reparaisait, porteur de vêtements de rechanges empruntés à Daniel Terrien.

—Monsieur, dit-il, lorsque vous

aurez changé de toilette, vous voudrez bien descendre au rez-de-chaussée.

Me Bataille et le capitaine Terrien vous attendent au salon.

—Bien, mon ami, je vais me presser.

Effectivement, cinq minutes plus tard, l'usiner pénétrait dans la pièce, où se trouvaient déjà réunis le notaire et l'officier.

Me Bataille, durant cette attente forcée, avait mis Daniel succinctement au courant des tragiques événements survenus en cours de route.

Lorsque Paul Simant fut en présence des deux hommes, le notaire s'adressa directement à lui d'une voix dont la gravité solennelle frappa tout d'abord l'usiner.

—Cher monsieur et ami, dit le vieillard, j'ai l'honneur de vous présenter le capitaine Daniel Terrien, frère utérin du malheureux Jacques de Roberville et cousin germain de M. Georges de Chandenary.

A l'évocation de son nom véritable, Paul eut un rapide battement de paupières, une sorte de tressaillement involontaire, s'empara de lui, il pâlit un peu.

Le notaire continuait imper-

(A suivre)

*Soyons
joyeux*

Gai lon la...

**LA VIE
HUMORISTIQUE**

*Restons
français*

MORTICOLE

Tristan Bernard, lors d'un dîner, remarqua une bague splendide au doigt du professeur Z..., de l'Académie de Médecine.

—Un cadeau? demanda-t-il.
—Oui, répondit le célèbre chirurgien, d'une cliente.
—Ah, dit Tristan Bernard, dope, un héritage!

HOMME D'AFFAIRES

Herbert va voir sa fiancée Candy, charmante jeune fille de dix-huit ans. Ils sont tous deux assis sur le canapé du salon et se tiennent la main d'un air sentimental. Herbert se prépare à embrasser Candy quand survient le frère de celui-ci, Butch (six ans). Pour s'en débarrasser, Herbert lui donne un dollar.

—Va donc manger une glace... conseille-t-il. Alors Butch, gravement, cherche dans sa poche et lui rend la monnaie (50 cents). Herbert est étonné.

—Tu peux garder tout, dit-il.
—Non, répond Butch. Je suis un homme d'affaires. Je ne veux pas vous



Sans paroles

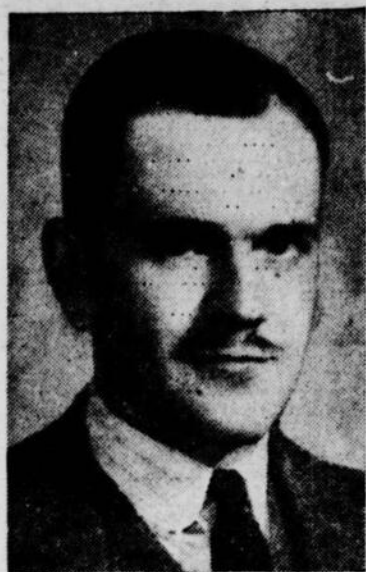
faire payer plus cher que Bob, qui était là hier.

COUPS DE PIED

La mère de la jeune Dorothy (5 ans) regarde avec horreur des empreintes de mains sales sur la peinture claire de la porte.

—C'est toi qui a sali la porte? demande-t-elle à Dorothy. Montre tes mains?

—Sûrement pas, maman, répond Dorothy. Ça ne peut pas être moi. J'ouvre toujours les portes à coups de pied.
Jean RIGOLE



Me L-FERNAND LEGAULT de Lachute, qui vient d'être créé Conseil du Roi.

sain d'administration. S. Exc. Mgr Roy a aussi décidé la nomination de trois nouveaux vicaires forains, d'aumôniers et de vicaires dans diverses paroisses. Voici la liste de ces nominations:

M. l'abbé Jean Belleau, curé de St-Alphonse de Thetford, a été nommé forain du Vicariat forain No. X;

M. l'abbé Léon Fortier, curé de St-Antoine de Tilly, Lotbinière, a été nommé vicaire forain, du Vicariat forain No VIII;

M. l'abbé Alexandre Deblois, curé de Ste-Croix de Lotbinière, a été nommé vicaire forain du Vicariat forain No VII;

M. l'abbé Bertrand Larivière, aumônier des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, à la maison-mère de Saint-Damien, a été nommé aumônier des religieuses à l'Hôtel-Dieu de Québec;

M. l'abbé Gérard Dallaire, aumônier des Soeurs de la Charité à St-Michel Archange, a été nommé aumônier à la maison-mère des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, à Saint-Damien.

M. l'abbé Laurent Lacoursière, au repos, a été nommé vicaire à Saint-Charles Garnier.

M. l'abbé Philippe Méthot, vicaire à Giffard, a été nommé vicaire à Saint-Malo, de Québec.

M. l'abbé Oliva Labrecque, vicaire à Loretteville, a été nommé vicaire à Giffard.

M. l'abbé Joseph Denis a été nommé vicaire-coadjuteur à St-Joseph, comté de Beauce.

Sur présentation de ses supérieurs, le Rév. Père Louis-Philippe Jutras a été nommé vicaire coopérateur à Saint-Sauveur, de Québec.

Il existe en Angleterre une pénurie de charbon

LONDRES, 7. (P.A.) — L'Angleterre fait face aujourd'hui à une forte crise; non pas une guerre mais la crise du charbon.

Une étonnante pénurie de combustible (les Anglais brûlent 500,000 tonnes de plus par semaine que les mineurs en extrayent du sol) menace le pays d'un arrêt de l'industrie qui saboterait le programme de réarmement. Beaucoup de citoyens redoutent une nouvelle crise du charbon; celle de l'hiver 1946-47 priva 3,000,000 d'Anglais de leur gagne-pain.

Dans un effort pour protéger les réserves qui s'épuisent rapidement, le gouvernement vient d'ordonner une diminution de 15 pour cent dans les livraisons de charbon aux industries, y compris les usines de défense nationale et les usines-clés des exportations.

Par ailleurs, le gouvernement qui a nationalisé les mines, a également augmenté le prix du charbon de 5 pour cent. Il a aussi annulé 2,500 trains qui font partie des entrepises ferroviaires étatisées.

Hier soir, le gouvernement travailliste a affronté une motion conservatrice de censure à l'effet qu'il avait précipité le pays dans une grave pénurie de charbon. La motion a été battue par un vote de 300 à 289.

La situation est sérieuse et peut être expliquée de cette façon: la réserve actuelle est de 10,000,000

**MOTS CROISÉS
DE LA "PATRIE"**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											

HORIZONTALEMENT
1 — Espace nu, compris entre les sources — Adjectif numéral.

- 2 — Fille d'Inachos — Briller d'un vif éclat.
- 3 — Moquerie — Dérober.
- 4 — Conjonction — Note de la gamme.
- 5 — Donne envie — Saison.
- 6 — Manche, au tennis — Avoir de l'amour pour quelqu'un.
- 7 — Conjugaison — Plus mauvais.
- 8 — Moquerie — Guides.
- 9 — Allonge — Pénètre.
- 10 — Conjugaison — Anneaux de cordage.
- 11 — Tenter avec hardiesse — Equerre.

Solution du problème d'hier

P	A	U	P	I	E	T	T	E		
A	N		A	T	R	E	S	T		
T	I	A	R	E	N	O	C	C		
R	E	R	R	O	C	O	C	O		
O	R	A	I	S	O	N	U	R	I	
N			C	O	I		T	R	I	S
A	N		I	I			A	G	E	
G			A	D	R	E	S	S	E	R
E	T	R	E	R	I	O	S			
R	E	S	T	E	R	N	O	S		
S	I	S		U	S	E	S	I	S	

- VERTICALEMENT**
- 1 — Se dit d'un mouvement circulaire.
 - 2 — Règle nécessaire et obligatoire — Ordre prescrit des cérémonies de l'Eglise (pl.).
 - 3 — Faculté — Souverain.
 - 4 — Tailler avec un instrument dentelé.
 - 5 — Possédée — Conjonction — Voyelles jumelles.
 - 6 — Deux consonnes — Petit ruisseau.
 - 7 — Astres.
 - 8 — Choisi — Evêque de Lyon.
 - 9 — Erreurs habituelles.
 - 10 — Bison d'Europe — Equerre — Conjugaison.
 - 11 — Se jeter sur — Plante purgative.

de tonnes. A tous les deux jours, l'Angleterre a englouti 1,000,000 de tonnes. Comme les Anglais dépendent 500,000 tonnes de plus que la production chaque semaine, ceci veut dire qu'à ce rythme les réserves seraient épuisées dans quatre

mois tout au plus. Attlee a déjà fait un appel aux mineurs pour qu'ils produisent 3,000,000 de plus par semaine dès la fin d'avril. La semaine suivante, la production tombait de 50,000 tonnes sur la semaine précédente.

Les pieds souffrent du froid coréen



Le lieutenant D. C. MacLeod, de Vancouver, examine les pieds gelés d'un soldat de l'armée de la Corée du Sud. Celui-ci servait de guide aux troupes canadiennes, qui font la chasse aux guérillas. Les Canadiens et leurs guides ont dormi quatre nuits durant sur le roc des montagnes ou dans les meules de foin sous un froid glacial, en vue de repérer la retraite d'une guérilla. Plusieurs ont souffert des pieds gelés, mais sans résultats désastreux.
(Photo Défense Nationale)

Congrès coopératif à l'Université

Près de cent cinquante personnes, réunies en fin de semaine sous les auspices conjointes du Conseil supérieur de la Coopération et de la Faculté des Sciences sociales de l'Université de Montréal, ont discuté d'éducation coopérative.

En l'absence de M. Esdras Minville, doyen de la Faculté des Sciences sociales de l'Université de Montréal, M. Gérard Lemieux, secrétaire, souhaita la bienvenue aux délégués. "De même, dit-il, que l'enseignement universitaire est à la base de la conquête du savoir humain, de même l'éducation coopérative est à la base de la conquête du bien-être humain. De même que les coopératives cherchent à répartir d'une façon plus équitable les ressources économiques, de même l'Université doit aujourd'hui chercher à répartir de la façon la plus équitable les ressources intellectuelles dans le peuple."

Le programme comportait l'étude du travail des divers secteurs coopératifs et des associations professionnelles et d'Action catholique dans le domaine de l'éducation, la nature de l'éducation coopérative et les différents techniques à employer pour promouvoir l'éducation coopérative.

Parmi les personnes qui ont porté la parole sur l'un ou l'autre des sujets énumérés, mentionnons en particulier: Me René Paré, président du Conseil supérieur de la Coopération; M. Léo Bérubé, secrétaire du Conseil supérieur de la Coopération; M. Napoléon Leblanc, secrétaire du Service extérieur d'Education de l'Université Laval; M. Roméo Martin, secrétaire général de la Coopération fédérée de Québec; M. Jack Crem, du "McDonald College"; M. Alphonse Lapointe, assistant-secrétaire général de l'U.C.C.; M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service de l'Education à la C.T.C.C.; M. Louis Lamontagne, secrétaire national de la L.O.C.; Mlle Marthe Pinel, étudiante en sciences économiques à l'Université de Montréal; M. André Raynaud, de la Fédération des Coopératives étudiantes; M. Jean-Paul Lefebvre, propagandiste du Conseil supérieur de la Coopération; M. Pierre Juneau, de l'Office national du Film; M. l'abbé Ovide Bélanger, aviseur moral des Syndicats nationaux de Montréal; M. Armand Godin, directeur du Comité d'Action sociale de la Société des Artisans; M. Léo-Paul Turcotte, propagandiste de la L.O.C. de Saint-Hyacinthe.

A l'issue des Journées d'études où les participants ont manifesté un intérêt marqué, Me René Paré remercia l'assistance.

On explore une région que personne n'avait fouillée depuis Colomb

WASHINGTON, 7.—Pour la première fois depuis que Christophe Colomb y mit les pieds, en 1502, la côte nord-ouest de Panama recevra la visite d'explorateurs, dès ce mois-ci.

Une expédition, dirigée par M. Matthew W. Stirling, est en route pour Panama, où elle compte pendant 4 mois explorer le sol panamien de la zone du canal jusqu'à la frontière de Costa-Rica. C'est précisément la région dont Colomb parlait, il y a 449 ans.

Christophe Colomb s'intéressa vivement aux bijoux en or que portaient les indigènes de cette région, mais l'expédition actuelle, commandée par l'institut Smithsonian et la "National Geographic Society", s'intéressera à plusieurs autres aspects de la région, qui est totalement inconnue, du point de vue archéologique.

L'expédition établira ses quartiers généraux à Colon, et utilisera les canots des indigènes pour ses explorations. La rivière "Cocle del Norte", le principal cours d'eau de la côte nord, fournira la route principale qu'emprunteront les explorateurs, de même que les rivières Indio, Salud et Chiriqui, cette dernière portant, incidemment, le nom que lui donna Colomb.

Les indigènes qui intriguèrent si fortement Colomb sont les Guaymis, encore très primitifs, qui ont conservé l'habitude de limer leurs dents afin de les rendre tranchantes comme des lames de couteaux. Il est probable qu'il existe bon nombre de reliques pré-colombiennes dans la région, puisque Christophe Colomb remarqua qu'il y en avait en nombre considérable, en son temps.

Le groupe se propose également de visiter les villes de Mexico, Guatemala, El Salvador et Costa-Rica, afin d'y fouiller les musées et les bibliothèques, à la recherche de renseignements sur l'archéologie du Panama occidental.

Nouvelles obédiences au diocèse de Québec

QUEBEC, 7. (D.N.C.) — S. Exc. Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, vient de décider plusieurs importantes nominations ecclésiastiques. M. l'abbé Noël Dion, D.D.C. a été nommé Officiel au Tribunal diocésain. Il succède à cette importante charge à Mgr Aderville Bureau, victime de la tragédie aérienne survenue en novembre dernier dans les Alpes françaises.

Mgr Cyrille Deslauriers, curé de Notre-Dame du Chemin, et M. l'abbé Jean-Paul Lachance, ont été nommés membres du Conseil diocé-

FINANCE et COMMERCE

Les revenus de la Cie Bell se chiffrent à \$129,884,165

Le revenu net disponible pour les dividendes s'élève à \$1.53 par action pour l'année se terminant le 31 décembre 1950, comparativement à celui de \$1.20 par action pour l'an 1949, révèle le 71ème rapport annuel de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, soumis aujourd'hui. Les revenus se sont élevés à \$129,884,165, ce qui comprend une augmentation de 19 pour cent, tandis que les frais d'exploitation ont atteint \$101,608,805, soit une hausse de 15 pour cent sur l'année précédente.

On prévoit que les nouveaux tarifs autorisés par la Commission des transports du Canada et entrés en vigueur le premier janvier dernier produiront l'augmentation de revenus que recherchait la compagnie.

«Les revenus accrus découlant de l'application des nouveaux taux devraient permettre à la compagnie de faire face à des frais d'exploitation plus élevés et de réaliser des bénéfices suffisants pour répondre aux exigences normales du dividende en 1951», affirme le rapport annuel signé par le président Frederick Johnson. «Cela facilitera l'obtention du capital requis pour poursuivre la construction du réseau téléphonique, dont l'expansion s'impose toujours pour satisfaire à la demande de service du public.»

«Nous avons continué d'étendre et d'améliorer notre réseau, et les dépenses occasionnées par la construction se sont élevées à \$69,300,000. Après la décaction du coût initial de l'outillage réformé, les immobilisations, qui ont augmenté de \$58,837,885, se chiffrent par \$522,086,474, ce qui équivaut à un placement moyen de \$302 par téléphone en service.

1,726,326 APPAREILS
Les demandes d'abonnement et celles visant à l'obtention d'une catégorie supérieure de service ont continué d'affluer pendant toute l'année. Un gain net de 131,142 téléphones a porté à 1,726,326 le nombre d'appareils en service. En dépit de ces efforts, l'on comptait 78,000 commandes de service inexécutées en fin d'année. En plus, on a dû différer, au cours de l'année, 89,000 commandes pour un service de catégorie supérieure, dont la plupart avaient trait à la substitution du service individuel au service à deux abonnés.

«A la fin de l'année, on comptait 77,965 actionnaires, soit trois fois plus qu'à la fin de 1945. Au nombre de 76,203, ce qui équivaut à 97,7 pour cent de l'effectif global, les actionnaires canadiens possèdent 87 pour cent du capital-actions de la compagnie. Les actionnaires domiciliés à l'étranger possèdent moins de 13 pour cent du capital-actions, ce chiffre comprenant la participation de 9,7 pour cent de l'American Telephone and Telegraph Company.

«Les impôts sur le revenu, tant fédéral que provinciaux, au montant de \$6,891,000 ont augmenté de \$2,391,000, le revenu taxable s'étant accru et le taux fédéral ayant monté de 5 pour cent à compter du 1er septembre. Le total des impôts sup-

portés par la compagnie, au montant de \$11,721,000, équivaut à \$1.73 par action. Les impôts perçus des clients ajoutés à ceux auxquels la compagnie est assujettie représentent une moyenne de \$8.08 par téléphone pour l'année, comparativement à \$7.22 l'année précédente.

«Le revenu net disponible pour les dividendes ne s'est élevé qu'à \$10,323,544, ou \$1.53 par action. Cependant, le dividende au taux régulier de \$2 par action a été maintenu en tirant sur le surplus jusqu'à concurrence de \$3,211,253.

«Les revenus de l'année se sont élevés à \$129,884,615, ce qui comprend une augmentation sur 1949 de \$20,337,772, ou 19 pour cent.

«Les frais d'exploitation ont atteint \$101,608,805, ce qui représente une augmentation de \$13,485,200, ou 15 pour cent.

«Les frais d'intérêt se totalisent par \$6,191,266, soit une augmentation sur 1949 de \$754,424, attribuable à une hausse du montant d'obligations et de billets en circulation.

IMPOTS
Les impôts sur le revenu, tant fédéral que provinciaux, au montant de \$6,891,000 ont augmenté de \$2,391,000, le revenu taxable s'étant accru et le taux fédéral ayant monté de 5 pour cent à compter du 1er septembre. Le total des impôts sup-

plémentaires à l'étranger possèdent moins de 13 pour cent du capital-actions, ce chiffre comprenant la participation de 9,7 pour cent de l'American Telephone and Telegraph Company.

«A la fin de l'année, on comptait 77,965 actionnaires, soit trois fois plus qu'à la fin de 1945. Au nombre de 76,203, ce qui équivaut à 97,7 pour cent de l'effectif global, les actionnaires canadiens possèdent 87 pour cent du capital-actions de la compagnie. Les actionnaires domiciliés à l'étranger possèdent moins de 13 pour cent du capital-actions, ce chiffre comprenant la participation de 9,7 pour cent de l'American Telephone and Telegraph Company.

«Les impôts sur le revenu, tant fédéral que provinciaux, au montant de \$6,891,000 ont augmenté de \$2,391,000, le revenu taxable s'étant accru et le taux fédéral ayant monté de 5 pour cent à compter du 1er septembre. Le total des impôts sup-

plémentaires à l'étranger possèdent moins de 13 pour cent du capital-actions, ce chiffre comprenant la participation de 9,7 pour cent de l'American Telephone and Telegraph Company.

«A la fin de l'année, on comptait 77,965 actionnaires, soit trois fois plus qu'à la fin de 1945. Au nombre de 76,203, ce qui équivaut à 97,7 pour cent de l'effectif global, les actionnaires canadiens possèdent 87 pour cent du capital-actions de la compagnie. Les actionnaires domiciliés à l'étranger possèdent moins de 13 pour cent du capital-actions, ce chiffre comprenant la participation de 9,7 pour cent de l'American Telephone and Telegraph Company.

«Les impôts sur le revenu, tant fédéral que provinciaux, au montant de \$6,891,000 ont augmenté de \$2,391,000, le revenu taxable s'étant accru et le taux fédéral ayant monté de 5 pour cent à compter du 1er septembre. Le total des impôts sup-

plémentaires à l'étranger possèdent moins de 13 pour cent du capital-actions, ce chiffre comprenant la participation de 9,7 pour cent de l'American Telephone and Telegraph Company.

«A la fin de l'année, on comptait 77,965 actionnaires, soit trois fois plus qu'à la fin de 1945. Au nombre de 76,203, ce qui équivaut à 97,7 pour cent de l'effectif global, les actionnaires canadiens possèdent 87 pour cent du capital-actions de la compagnie. Les actionnaires domiciliés à l'étranger possèdent moins de 13 pour cent du capital-actions, ce chiffre comprenant la participation de 9,7 pour cent de l'American Telephone and Telegraph Company.

«Les impôts sur le revenu, tant fédéral que provinciaux, au montant de \$6,891,000 ont augmenté de \$2,391,000, le revenu taxable s'étant accru et le taux fédéral ayant monté de 5 pour cent à compter du 1er septembre. Le total des impôts sup-

plémentaires à l'étranger possèdent moins de 13 pour cent du capital-actions, ce chiffre comprenant la participation de 9,7 pour cent de l'American Telephone and Telegraph Company.

«A la fin de l'année, on comptait 77,965 actionnaires, soit trois fois plus qu'à la fin de 1945. Au nombre de 76,203, ce qui équivaut à 97,7 pour cent de l'effectif global, les actionnaires canadiens possèdent 87 pour cent du capital-actions de la compagnie. Les actionnaires domiciliés à l'étranger possèdent moins de 13 pour cent du capital-actions, ce chiffre comprenant la participation de 9,7 pour cent de l'American Telephone and Telegraph Company.

«Les impôts sur le revenu, tant fédéral que provinciaux, au montant de \$6,891,000 ont augmenté de \$2,391,000, le revenu taxable s'étant accru et le taux fédéral ayant monté de 5 pour cent à compter du 1er septembre. Le total des impôts sup-

plémentaires à l'étranger possèdent moins de 13 pour cent du capital-actions, ce chiffre comprenant la participation de 9,7 pour cent de l'American Telephone and Telegraph Company.

«A la fin de l'année, on comptait 77,965 actionnaires, soit trois fois plus qu'à la fin de 1945. Au nombre de 76,203, ce qui équivaut à 97,7 pour cent de l'effectif global, les actionnaires canadiens possèdent 87 pour cent du capital-actions de la compagnie. Les actionnaires domiciliés à l'étranger possèdent moins de 13 pour cent du capital-actions, ce chiffre comprenant la participation de 9,7 pour cent de l'American Telephone and Telegraph Company.

«Les impôts sur le revenu, tant fédéral que provinciaux, au montant de \$6,891,000 ont augmenté de \$2,391,000, le revenu taxable s'étant accru et le taux fédéral ayant monté de 5 pour cent à compter du 1er septembre. Le total des impôts sup-

Bourse de Montréal

	Haut	Bas	C164
3245 Abitibi	54 1/2	52 1/2	54 1/2
745 Acadia pr	25
25 Acadia pr	26 1/2
1975 Algoma	34 1/2	33 1/2	34
510 Aluminum	100	98 1/2	99 1/2
75 Alum. pr	25 1/2
1180 Argus	11 1/2	11	..
10 Argus pr	87
896 Asbestos	48	47 1/2	48
760 Bathurst	45	44	45
2874 Bell Teleph. ..	41	40 1/2	40 1/2
3576 Brazilian	26 1/2	26 1/2	26 1/2
1160 B. A. Oil	34	33 1/2	34
7425 B. C. Forest ..	7 1/2	7 1/2	7 1/2
310 B. C. Power	31 1/2	31	..
750 B. C. Pwr 'B' ..	4 1/2
100 Brick 'A'	21	20 1/2	21
350 Brick 'B'	12
175 Bldg Pro	34 1/2	34 1/2	..
100 Bulolo	825	815	825
896 Can Cement	70	68 1/2	70
196 Can Cement pr ..	29 1/2	29 1/2	..
840 Can Iron	21 1/2
80 Can N. Pwr	12	11 1/2	12
6 Can S.S.	36
1500 Cdn. B.S.	19 1/2	19 1/2	19 1/2
125 Cdn. Bronze	31 1/2
1610 Cdn. Car	17 1/2	17	..
735 Cdn. Car 'A'	18 1/2	18	..
1035 Celanese	67 1/2	65	65 1/2
50 Celan 1.75 pr	38
100 Convert. A pr	9
140 Cdn Cottons	86 1/2
15 Cdn Cott pr	30
277 Cdn Locom	32	31 1/2	..
130 Cdn Oil	22
1645 C. P. R.	28 1/2	28 1/2	28 1/2
3029 Cdn Vickers	18 1/2	18 1/2	18 1/2
825 Cockshutt	28 1/2	28	..
400 Cons Smelt	148 1/2	147	148
550 Cons Glass	30 1/2
1750 Corby 'A'	14 1/2	14 1/2	14 1/2
5 Corby 'B'	14
50 Crown Cork	36
25 Davis 'A'	22
2935 Dist Seag	30 1/2	30 1/2	30 1/2
365 Dom Bridge	63 1/2	62	..
25 Dom Coal pr	22 1/2
3 Dom Dairies	7 1/2
100 D Dairies pr	21
45 Dom Fnd	45 1/2
50 Dom Fnd pr	100 1/2
5 Dom Glass pr	35
1305 Dom Steel 'B'	34 1/2	33 1/2	..
185 Dom Store	14
175 Dom Tar	34
3725 Dom Tex	16	15 1/2	16
225 Donohue	32	31 1/2	32
1577 Eddy A pr	22
80 Fam Players	17 1/2
415 Foundation	46	45	45 1/2
640 Fraser	49 1/2	48	49 1/2
8 Fraser pr	101 1/2
275 Gatineau	18 1/2
250 G S Wares	19
75 Gypsum	24 1/2	24	24 1/2
975 Ham Bridge	19 1/2	19	19 1/2
440 H Smith	80	80	..
3770 Imp Oil	35	34 1/2	35
440 Imp Tob	25 1/2
100 Imp Tob 4 pr	25 1/2
525 Ind Accept	32 1/2	32	..
205 Ind Ac 1.60 pr ..	34
875 Indis	17 1/2	17 1/2	17 1/2
2 JCoal pr	116
2685 Int Nickel	42 1/2	41 1/2	..
614 Int Paper	57 1/2	57 1/2	57 1/2
889 Int Pete	15 1/2	15 1/2	15 1/2
615 Int Power	96	95	96
357 Int Util	25
15 J.M.P.S.	11 1/2
150 Labatts	19 1/2
250 Lake Woods	33 1/2
125 Lewis	10 1/2
190 McMillan 'A'	20 1/2
685 McMillan 'B'	20 1/2
2345 Massey Harris ..	57	56 1/2	57
1490 McCall	24 1/2	24 1/2	..
125 Mitchell Rbt	30 1/2
50 Molson 'B'	27 1/2
1250 Mt Locom	18 1/2	17 1/2	18 1/2
3 Mt Tram	80
1291 Nat Brew	21 1/2	21 1/2	..
25 Nat Brew pr	35
575 N Steel Car	29	28 1/2	29
923 Noranda	80	79	79 1/2
900 Oshite	24 1/2	24	24 1/2
60 Ont Steel	75
500 Page Hersey	55 1/2
75 Pioneer Dev	24 1/2
290 Powell River	68 1/2	68	68 1/2
145 Power Corp	27	26 1/2	27
430 Price Bros	31 1/2	30 1/2	31
149 Prev Transp	15 1/2	15 1/2	15 1/2
225 Que Power	20 1/2	20 1/2	..
1910 Royale	14 1/2	14	14 1/2
350 St Law Corp	40	37 1/2	38
545 St Law 2 pr	20
110 StLw P 1 pr	104	103 1/2	..
15 StLwP 2 pr	59 1/2
1690 Shawinigan	34 1/2	34	..
30 Shaw 4 pr	46 1/2
225 Sheraton 'A'	20 1/2
85 Sherwin	26	25 1/2	26
10 Sherwin pr	143 1/2
75 Sicks	20
100 Simon	10 1/2
50 Simpson	39
100 Stinson 'B'	37 1/2
650 Southam	20
459 Std Chem	12 1/2	12 1/2	..
70 Std Chem pr	95 1/2
180 Std Canada	34 1/2	34 1/2	..
715 Std Can pr	36 1/2	36	36 1/2
1603 Thrift	14 1/2	14 1/2	14 1/2
1695 United Steel	10 1/2	10 1/2	..
455 Wabasso	21
279 Walker	57	57	57 1/2
5 Weston	33
605 Winn Electric	43
373 Zellers	13 1/2

Curb de Montréal

	Haut	Bas	C164
1090 Atlas Steel	15 1/2	15	15 1/2
24265 An. Newfild	14	13 1/2	13 1/2
2355 Bathurst 'B'	25	24 1/2	25
12041 Brown Co.	12 1/2	12	12 1/2
225 Butter. Hos.	10 1/2
156 Can Dredge	45
7185 Can W. Lamb	7 1/2
475 Com Alcohols4 ..	5 1/2
2272 Cons Paper	36 1/2	37 1/2	..
691 Dom Woollens	13 1/2	13 1/2	13 1/2
1045 Ford Motor	58 1/2	58	58 1/2
650 Great Lake P	32 1/2
50 Journal P Ott	11 1/2
200 Melchers Dist.	10 1/2
625 Min Ont Pp	30 1/2	31	..
145 Mt Royal Rice	14 1/2	15	..
3500 Trans Telev	33	32	..
390 Westel Prod	16

MINES NON INSCRITES

	Offre	Dem.
Abenakis03	.04
Amal. Chib.27	.29
Amal. Kirk04	.06
Annamique04 1/2	.06
Adelmont14
Baker Lake03
Bar Lan.09	.11
Benecon26
Bright R. L.61	.92
Belgo26
Brown McDade06	.08
Carriena01 1/2	.03
Chib. Explorers32	.34
Circe Yellow03	.06
Claude Lake04	.09
Cons. Chiboung.22	.24
Cont. Copper08	.10
Columbière02 1/2	.04 1/2
Cuyuni (new)15	.20
De Santa03	.05
Dickenson (old)20	.04
Demrand02	.04
Doris02	.03
Dunfries02	.04
Dunford04	.05
Duparquet01	.02
Edross20
Elk02 1/2	.03 1/2
Formaque (old)07	.09
Clemons06	.07
Gordon Lebel01	.02
Granienne08	.10
Greenlee04 1/2	.05 1/2
Jet Oil32	.34
Kenbay07	.09
Lake Expansé06	.08
LaSalle02 1/2	.03 1/2
L. S. R. L.03	.04
Lloyd Rock16	.20
Lerie (new)12	.15
Major02	.04
Martin Bird03	.05
Metallor08	.09
Natl Malartic (new) ..	.12	.14
New Auraria06	.08
New Malartic03	.05
North Sullivan10
Norbeau95	1.00
Norcourt06	.08
Obalski05	.07
Obalski (1945)15	.17
Ont. Nickel (old)02	.04
Opim. Copper42	.44
Pascalls14	.16

OBLIGATIONS CANADIENNES

Cours fournis par THE INVESTMENT DEALERS ASSOCIATION OF CANADA

	3 1/2 %	1950-52	Offre	Dem.
DOMINION DU CANADA				
EMPRUNTS DE LA VICTOIRE				
II	5%	1952-54	102.60	103.25
III	5%	1953-56	102.75	103.35
IV	5%	1954-57	102.10	102.75
V	5%	1956-59	102 1/2	103 1/2
VI	5%	1957-60	102 1/2	103 1/2
VII	5%	1959-62	102 1/2	103 1/2
VIII	5%	1960-63	102 1/2	

Marché des oeufs

Le marché des oeufs est stable; les arrivages sont légers et la demande est

CITE DE MONTREAL



Expropriation du lot P-122-2 du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges, en vue de l'ouverture de la rue Beaucourt, entre le chemin de la Côte Sainte-Catherine et l'avenue Ridgevale.

La Cité de Montréal donne, par les présentes, avis public que le 15 février prochain (1951) à 10.30 du matin ou aussitôt que conseil pourra être entendu, elle présentera par le ministère de ses procureurs soussignés, à la cour supérieure, ou à l'un de ses honorables juges siégeant à la division de pratique, chambre no 31, au palais de justice, à Montréal, province de Québec, une requête demandant:

a) de fixer le jour où la Régie des services publics devra commencer les travaux à faire pour constater et évaluer les immeubles ou parties d'immeubles décrits ci-dessous que la cité de Montréal entend acquérir, en vertu des articles 421 et suivants de sa charte et amendements (62 Victoria, chapitre 58) ainsi que les dommages résultant de cette expropriation et les prix et indemnités à être payés par la cité de Montréal pour l'acquisition desdits immeubles ou parties d'immeubles.

b) de fixer le jour où la Régie des services publics devra faire son rapport.

Le lot P-122-2 du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges requis pour l'ouverture de la rue Beaucourt, entre le chemin de la Côte Sainte-Catherine et l'avenue Ridgevale, est le suivant:

1. Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre no P. 122-2, ledit côté mesurant environ 78 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre no P. 122-1 (rue Beaucourt), ledit côté mesurant environ 66 pieds; au nord-est par le lot du cadastre no P. 122-2, ledit côté mesurant environ 78 pieds; au sud-est par le lot du cadastre no P. 122-2 (ave Ridgevale), ledit côté mesurant environ 66 pieds; contenant une superficie d'environ 5148 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre no 122-2 des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges le tout tel qu'indiqué au plan no R-32 Côte-des-Neiges, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

CHOQUETTE, BERTHIAUME, EMARD, McDONALD, SEGUIN, MERCIER, TREMPE, Procureurs de la cité de Montréal.

Hôtel de ville, Montréal, le 7 février 1951.

passable d'après le ministère fédéral de l'agriculture.

ARRIVAGES

(Non compris par camion)
Caisse Boîtes Boîtes
d'oeufs beurre from.

Vendredi 275 2
Année dernière 392

PRIX DU BEURRE

Québec, No 1, frais 58

MARCHE LIBRE

Pain 1 livre 60-63

PRIX DES OEUFS

	Prix du	*Prix de
	gouv.	détail
A-gros	47-48	54-56
A-moyens	44-45	50-53
A-poulettes	42	47-49
Catégorie B	41	47-49
Catégorie C	35

†-Prix payés par les marchands de gros aux expéditeurs pour les oeufs classifiés.

Prix fournis par le ministère fédéral de l'agriculture, service de renseignements sur les marchés.

*-Prix approximatifs aux consommateurs.

Assemblée annuelle de Can. Breweries

Le chiffre des ventes et les bénéfices de Canadian Breweries Ltd., au cours du premier trimestre de la présente année fiscale, accusent une hausse prononcée et tout indique qu'il en sera encore de même durant le deuxième trimestre, a déclaré M. E.-P. Taylor, président du conseil, à l'assemblée annuelle des actionnaires. Le volume des ventes de Brewing Corporation of Canada, durant les quatre mois terminés le 31 janvier, a augmenté de 65 pour cent comparativement à la même période l'an dernier. M. Taylor prévoit de bons résultats pour cette année ajoutant que le Canada est à la veille de connaître une expansion considérable.

Il a annoncé l'entrée en opération de la nouvelle usine d'embouteillage à Toronto et la construction avancée de la nouvelle brasserie. Il a fait remarquer que malgré les dépenses de capital, le fonds de roulement avait passé de \$11,597,559 à \$12,143,600 et que la dette consolidée avait été réduite de \$1,600,000.

Equitable Life Ins. Company of Canada

La vente de nouvelles assurances de Equitable Life Insurance Co. of Canada s'élève à \$10,603,382 en 1950, selon un rapport de M. J. Smith, président et gérant général de cette institution. Le montant d'assurance en vigueur augmenté de \$6,066,649 au total de \$79,423,631 et les revenus provenant de placements se chiffrent à \$1,067,418, soit une hausse de \$79,888. L'actif de la compagnie passe de \$21,109,388 à \$22,465,783 et la valeur des obligations en portefeuille, à \$4,103,791 enregistre une augmentation de \$347,657 à la valeur des obligations en portefeuille, à \$4,103,791 enregistre une augmentation de \$347,657 à la valeur aux livres sur les prix du marché. Les réserves pour les polices se chiffrent à \$18,135,554. Les paiements aux bénéficiaires atteignent \$1,005,323 et le compte surplus indique une hausse de \$67,252 à comparer à 47,181 pour 1949.

CITE DE MONTREAL



Expropriation des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Légaré, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Maplewood.

La Cité de Montréal donne, par les présentes, avis public que le 14 février prochain (1951) à 10.30 du matin ou aussitôt que conseil pourra être entendu, elle présentera par le ministère de ses procureurs soussignés, à la Cour supérieure, ou à l'un de ses honorables juges siégeant à la division de pratique, chambre no 31, au Palais de Justice, à Montréal, province de Québec, une requête demandant:

a) De fixer le jour où la Régie des Services Publics devra commencer les travaux à faire pour constater et évaluer les immeubles ou parties d'immeubles décrits ci-dessous que la Cité de Montréal entend acquérir, en vertu des articles 421 et suivants de sa charte et amendements (62 Victoria, chapitre 58) ainsi que les dommages résultant de cette expropriation et les prix et indemnités à être payés par la Cité de Montréal pour l'acquisition desdits immeubles ou parties d'immeubles.

b) De fixer le jour où la Régie des Services Publics devra faire son rapport.

Les immeubles ou parties d'immeubles à acquérir pour l'ouverture de la rue Légaré, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Maplewood sont les suivants:

No 1—Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 121-8 ledit côté mesurant environ 142.5 pieds; au nord-ouest par le Chemin de la Côte Ste-Catherine ledit côté mesurant environ 33 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 121-7-8 ledit côté mesurant environ 140 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 121-7-15 ledit côté mesurant environ 33 pieds; contenant une superficie d'environ 4,661.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 121-7 des plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé de la Côte-des-Neiges le tout tel qu'indiqué au plan No L-20 Mont-Royal déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 2—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 12,114.3 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 122-1-11 (rue) des plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé de la Côte-des-Neiges, le tout tel qu'indiqué au plan No L-20 Mont-Royal déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 3—Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 122-2 ledit côté mesurant environ 78 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 122-1-11 ledit côté mesurant environ 66 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 122-2-50 ledit côté mesurant environ 78 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 122-2 (Ave Ridgevale) ledit côté mesurant environ 66 pieds; contenant une superficie d'environ 5148 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 122-2 des plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé de la Côte-des-Neiges, le tout tel qu'indiqué au plan No L-20 Mont-Royal déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 4—Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 122-2-37 ledit côté mesurant environ 76 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 122-2 (Ave Ridgevale) ledit côté mesurant environ 66 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 122-2-38 ledit côté mesurant environ 76 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 130-193 (rue Légaré) ledit côté mesurant environ 66 pieds; contenant une superficie d'environ 5016 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 122-2 des plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé de la Côte-des-Neiges, le tout tel qu'indiqué au plan No L-20 Mont-Royal déposé au bureau du directeur des travaux publics.

CHOQUETTE, BERTHIAUME, EMARD, McDONALD, SEGUIN, MERCIER, TREMPE, Procureurs de la Cité de Montréal.

Hôtel de ville, Montréal, le 7 février, 1951.

CITÉ de MONTRÉAL



Expropriation des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Victoria, entre le chemin de la Côte Sainte-Catherine et l'avenue Van Horne.

La Cité de Montréal donne, par les présentes, avis public que le 14 février 1951 à 10.30 du matin ou aussitôt que conseil pourra être entendu, elle présentera par le ministère de ses procureurs soussignés, à la cour supérieure, ou à l'un de ses honorables juges siégeant à la division de pratique, chambre no 31, au palais de justice, à Montréal, Province de Québec, une requête demandant:

a) de fixer le jour où la Régie des Services Publics devra commencer les travaux à faire pour constater et évaluer les immeubles ou parties d'immeubles décrits ci-dessous que la cité de Montréal entend acquérir, en vertu des articles 421 et suivants de sa charte et amendements (62 Victoria, chapitre 58) ainsi que les dommages résultant de cette expropriation et les prix et indemnités à être payés par la cité de Montréal pour l'acquisition desdits immeubles ou parties d'immeubles.

b) de fixer le jour où la Régie devra faire son rapport.

Les immeubles à acquérir pour l'ouverture de la rue Victoria, entre le chemin de la Côte Sainte-Catherine et l'avenue Van Horne, sont les suivants:

PLAN V-13 C-des-N.

No 1 — Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre no P. 120, ledit côté mesurant environ 290.0 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre no 118-R (rue Victoria), le dit côté mesurant environ 66.0 pieds; au nord-est par le lot du cadastre no P. 120, le dit côté mesurant environ 290.0 pieds; au sud-est par le lot du cadastre no P. 120-1, le dit côté mesurant environ 66.0 pieds; contenant une superficie d'environ 19140 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre no 120 des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges, le tout tel qu'indiqué au plan no V-13 C-des-N, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 2 — Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre no P. 120-1, ledit côté mesurant environ 290.0 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre no P. 120, ledit côté mesurant environ 66.0 pieds; au nord-est par le lot du cadastre no P. 120-1 le dit côté mesurant environ 290.0 pieds; au sud-est par le lot du cadastre no P. 120, le dit côté mesurant environ 66.0 pieds; contenant une superficie d'environ 19140 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre no 120-1 des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges, le tout tel qu'indiqué au plan no V-13 C-des-N, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 3 — Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre no P. 120, le dit côté mesurant environ 190.0 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre no P. 120-1, le dit côté mesurant environ 66.0 pieds; au nord-est par le lot du cadastre no P. 121, le dit côté mesurant environ 66.0 pieds; contenant une superficie d'environ 12540 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre no 120 des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges, le tout tel qu'indiqué au plan no V-13 C-des-N, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 4 — Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre no 121-30, le dit côté mesurant environ 130.0 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre no P. 120, le dit côté mesurant environ 66.0 pieds; au nord-est par le lot du cadastre no P. 121 le dit côté mesurant environ 130.0 pieds; au sud-est par le lot du cadastre no P. 121 (ch. de la Côte Ste-Catherine), le dit côté mesurant environ 66.0 pieds; contenant une superficie d'environ 8580 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre no 121 des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges, le tout tel qu'indiqué au plan no V-13 C-des-N, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

PLAN V-14 C-des-N.

No 1 — Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre no P. 112, le dit côté mesurant environ 195.4 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre no 111-97 (rue Victoria), le dit côté mesurant environ 66.0 pieds; au nord-est par le lot du cadastre no P. 112, le dit côté mesurant environ 195.4 pieds; au sud-est par le lot du cadastre no P. 114, le dit côté mesurant environ 66.0 pieds; contenant une superficie d'environ 12896 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre no 112, des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges, le tout tel qu'indiqué au plan no V-14 C-des-N, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 2 — Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre no P. 114, le dit côté mesurant environ 381.0 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre no P. 112, le dit côté mesurant environ 66.0 pieds; au nord-est par le lot du cadastre no P. 114 le dit côté mesurant environ 381.0 pieds; au sud-est par le lot du cadastre no 115-57 (rue), le dit côté mesurant environ 66.0 pieds; contenant une superficie d'environ 25146 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre no 114 des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges, le tout tel qu'indiqué au plan no V-14 C-des-N, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 3 — Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 18878 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre no 115-57 (rue), des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges, le tout tel qu'indiqué au plan V-14 C-des-N, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 4 — Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre no P. 115, le dit côté mesurant environ 292.0 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre no 115-57 (rue), le dit côté mesurant environ 66.0 pieds; au nord-est par le lot du cadastre no P. 117-10 et P. 117-11 le dit côté mesurant environ 66.0 pieds; contenant une superficie d'environ 19272 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre no 115 des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges, le tout tel qu'indiqué au plan no V-14 C-des-N, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 5 — Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre no P. 117-11, le dit côté mesurant environ 134.3 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre no P. 115, le dit côté mesurant environ 33.0 pieds; au nord-est par le lot du cadastre no P. 117-10, le dit côté mesurant environ 134.3 pieds; au sud-est par le lot du cadastre no P. 117-9, le dit côté mesurant environ 33.0 pieds; contenant une superficie d'environ 4432 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre no 117-10 des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges, le tout tel qu'indiqué au plan no V-14 C-des-N, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 6 — Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre no P. 117-12, le dit côté mesurant environ 143.0 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre no P. 117-10, le dit côté mesurant environ 33.0 pieds; au nord-est par le lot du cadastre no P. 117-9, le dit côté mesurant environ 143.0 pieds; au sud-est par le lot du cadastre no P. 117-7 (rue Victoria), le dit côté mesurant environ 33.0 pieds; contenant une superficie d'environ 4719 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre no 117-9 des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges, le tout tel qu'indiqué au plan no V-14 C-des-N, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 7 — Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre no 117-11, le dit côté mesurant environ 134.3 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre no P. 115, le dit côté mesurant environ 33.0 pieds; au nord-est par le lot du cadastre no P. 117-10 le dit côté mesurant environ 33.0 pieds; au sud-est par le lot du cadastre no P. 117-12, le dit côté mesurant environ 33.0 pieds; contenant une superficie d'environ 4432 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre no 117-11 des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges, le tout tel qu'indiqué au plan no V-14 C-des-N, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 8 — Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre no P. 117-12, le dit côté mesurant environ 143.0 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre no P. 117-11, le dit côté mesurant environ 33.0 pieds; au nord-est par le lot du cadastre no P. 117-9 le dit côté mesurant environ 143.0 pieds; au sud-est par le lot du cadastre no P. 117-7 (rue Victoria), le dit côté mesurant environ 33.0 pieds; contenant une superficie d'environ 4719 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre no 117-12 des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges, le tout tel qu'indiqué au plan no V-14 C-des-N, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

CHOQUETTE, BERTHIAUME, EMARD, McDONALD, SEGUIN, MERCIER, TREMPE.

Procureurs de la cité de Montréal.

Hôtel de ville, Montréal, le 7 février 1951.

CITÉ de MONTRÉAL



Expropriation des immeubles requis pour l'ouverture: a) de la rue Goyer, depuis le lot P-68 à proximité de l'avenue Darlington jusqu'à l'avenue Vimy; b) de la voie projetée à l'est de l'avenue de Vimy à même le lot no 70-567; c) de l'avenue Barclay, depuis les environs de l'avenue Wilderton jusqu'à un point situé à l'est de l'avenue Lennox; d) de l'avenue de Vimy, entre la rue Goyer et l'avenue Barclay; e) de l'avenue Wilderton, depuis la limite nord du lot no P-63-710 jusqu'au chemin Bedford;

La Cité de Montréal donne, par les présentes, avis public que le 14 février prochain (1951), à 10.30 du matin ou aussitôt que conseil pourra être entendu, elle présentera par le ministère de ses procureurs soussignés, à la cour supérieure, ou à l'un de ses honorables juges siégeant à la division de pratique, chambre no 31, au Palais de Justice, à Montréal, Province de Québec, une requête demandant:

a) De fixer le jour où la Régie des Services Publics devra commencer les travaux à faire pour constater et évaluer les immeubles ou parties d'immeubles décrits ci-dessous que la Cité de Montréal entend acquérir, en vertu des articles 421 et suivants de sa charte et amendements (62 Victoria, chapitre 58) ainsi que les dommages résultant de cette expropriation et les prix et indemnités à être payés par la Cité de Montréal pour l'acquisition desdits immeubles ou parties d'immeubles.

b) De fixer le jour où la Régie devra faire son rapport.

Les immeubles ou parties d'immeubles à acquérir pour les fins ci-haut mentionnées, sont les suivants:

No 5—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 70,950 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 70-329 (rue) des plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé de la Côte-des-Neiges; le tout tel qu'indiqué au plan No C-39 Côte-des-Neiges déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 6—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 21,238 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 70-238 (rue) des plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé de la Côte-des-Neiges; le tout tel qu'indiqué au plan No C-39 Côte-des-Neiges déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 7—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 16,764 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 70-452 (rue) des plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé de la Côte-des-Neiges; le tout tel qu'indiqué au plan No C-39 Côte-des-Neiges déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 8—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 16,764 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 70-566 (rue) des plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé de la Côte-des-Neiges; le tout tel qu'indiqué au plan No C-39 Côte-des-Neiges déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 9—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 7402 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 70-567 (rue) des plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé de la Côte-des-Neiges; le tout tel qu'indiqué au plan No C-39 Côte-des-Neiges déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 10—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 30,763 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 70-370 (rue) des plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé de la Côte-des-Neiges; le tout tel qu'indiqué au plan No C-39 Côte-des-Neiges déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 11—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 9,900 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 70-365 (rue) des plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé de la Côte-des-Neiges; le tout tel qu'indiqué au plan No C-39 Côte-des-Neiges déposé au bureau du directeur des travaux publics;

CHOQUETTE, BERTHIAUME, EMARD, McDONALD, SEGUIN, MERCIER, TREMPE, Procureurs de la cité de Montréal.

Hôtel de ville, Montréal, le 7 février 1951.

RIONS UN PEU



—Ne venez pas me dire que votre viande n'est pas dure... Comment mon fils aurait-il pu obtenir des mâchoires aussi fortes s'il en était autrement?

TRAVERS AMUSANTS

Pandora a confiance en son mari, du moins le dit-elle.

Et il arrive tard le soir. Je crois (sniffe!) qu'il sort avec d'autres (sniffe!) femmes. Je ne sais plus que faire. Je suis (sniffe!) découragée.

Ecoute, Phobia, je suis sûre que tu exagères. Il faut avoir confiance en son mari. Ton mari peut travailler le soir, tu sais...

Mais quand il s'agit de son mari...

Puisque je te dis que j'ai travaillé toute la soirée!

Une histoire invraisemblable! Laisse-moi sentir ton haleine! Avec quelle femme es-tu sorti? Je m'en retourne vivre chez maman.

STEVE CANYON

Que diront les Rouges

Major Canyon, vous vous sentez peut-être stupide à cause de votre vieille amie, le capitaine Désert. On dirait même que vous êtes malade.

Le capitaine Désert est une garde-malade, Foo Ling. Il lui fallait voir le général. D'ailleurs, toi et moi avons autre chose à faire.

Je te reverrai.

Major, je suis Canyon. Le général a dit que votre équipe de secours est prête?

Je suis heureux de vous voir, major Canyon. Entrez, vous savez que tout doit se faire dans le plus grand secret.

Il est difficile de prévoir ce qui arriverait si les Rouges savent qu'un magicien arrivera en Chine avant vous autres.

Avez-vous un paletot de fourrure assez chaud pour porter au Tibet?

Secret

TARZAN

Tarzan est déterminé

Projet

Tarzan est touché par le récit de Gibson. —Dites-moi, demande Tarzan, comment était cette plaque?

Gibson approche du délire. —C'était une plaque superbe, murmure-t-il. C'était l'image de A...

Mais Gibson n'en peut plus. L'instant d'après, il rend le dernier soupir.

Quel est donc ce chef-d'oeuvre mystérieux? Déterminé, Tarzan forme le projet de retrouver la plaque et de capturer l'assassin.

PHILOMÈNE

Une bonne élève

Illustrations

Philomène, veux-tu m'illustrer ces quatre choses?

Quatre pieds
Un coup
Deux cours
Deux jambes

Quatre pieds

Un coup

Deux cours

Deux jambes

ARMAND ET LES PIRATES

Ils auront tout vu

Surprise



JEANNINE ET PATAUD

Le secret du trésor

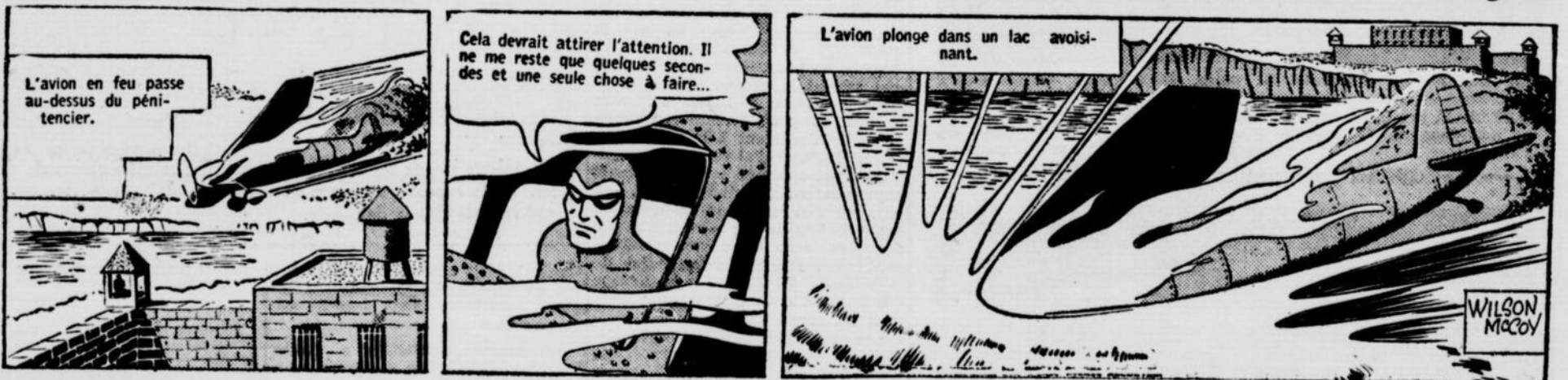
Charité



LE FANTÔME

Quelques secondes...

Plongeon



ROBERT L'INTRÉPIDE

Tout est prêt

Police



JOS BRAS-DE-FER

Il est drôle...

Flirt



Barbara Ann Scott à Ste-Agathe



La championne mondiale du patin, BARBARA ANN SCOTT s'intéresse au blason typiquement canadien qu'affiche M. ADELARD RATELLE, président de la Chambre de Commerce de Sainte-Agathe et président du Comité du Festival qui s'est déroulé dans les Laurentides.

(Photo la "Patrie", par Roger Janelle)

St-Faustin délègue un magnifique char



La municipalité de Saint-Faustin a voulu faire bien les choses pour le Festival des Laurentides à Sainte-Agathe. Le char allégorique de la station expérimentale de pisciculture que l'on voit ici en fait foi.

(Photo la "Patrie", par Roger Janelle)

81 morts, cinquante blessés

(Suite de la 1ère page)

la troisième fois en moins d'une année, l'un des trains qui transporte des milliers de personnes vers leur travail et au retour dans leurs foyers, a sauté de la voie comme il se dirigeait vers la gare de Woodbridge.

PLONGEON DE 20 PIEDS

Le train du chemin de fer Pennsylvania, a sauté hors des rails comme il passait sur un viaduc temporaire. Il a fait un plongeon de 20 pieds pour s'arrêter sur un remblai. Les équipes de secours ont travaillé jusqu'aux petites heures ce matin pour fouiller les débris.

C'est le troisième grand désastre ferroviaire dans la région métropolitaine en moins d'une année. Les trois accidents ont causé un total de près de 200 morts. Si le nombre des morts monte, ce sera le pire désastre ferroviaire depuis 1918 alors que 115 personnes avaient perdu la vie à Nashville, Tenn.

25 MILLES A L'HEURE?

Le train, le "Broker", composé de 11 wagons, a sauté hors des voies et a fait un plongeon vers le remblai. Il était bondé de voyageurs — la plupart de New-York — en route pour Red Bank, Long Branch, Asbury Park et d'autres municipalités de la rive nord du New-Jersey. L'ingénieur Joseph-H. Fitzsimmons, un vétéran de chemin de fer, a déclaré que l'accident était attribuable au trop grand nombre de voyageurs et au viaduc temporaire. Vivant, mais blessé, M. Fitzsimmons, qui est âgé de 57 ans, a déclaré sur son lit d'hôpital: "Dès le moment où ma locomotive s'engageait sur le viaduc, j'ai eu l'impression que les wagons ne pourraient tenir le coup. J'ai atteint le viaduc alors que je filais à environ 25 milles à l'heure et l'on ne peut certainement pas attribuer l'accident à la vitesse du train. Lorsque j'ai senti l'oscillation, j'ai appliqué les freins, mais apparemment il était trop tard. Les voyageurs et au moins un détective des chemins de fer — qui n'a pas donné son nom — ne sont pas d'accord avec l'ingénieur au sujet de la vitesse. Le détective a déclaré que le train filait à vive allure lorsqu'il est arrivé au viaduc.

Les autorités du Pennsylvania Railroad, dans un communiqué, ont déclaré que la limite de 25 milles à l'heure était imposée sur la nouvelle voie, ouverte à la circulation moins de cinq heures avant que le "Broker" ne saute des rails à 5 h. 43 de l'après-midi. La nouvelle voie avait été déplacée d'environ 50 pieds de l'ancienne voie, pour permettre le passage d'une route nationale en construction.

ENQUETE

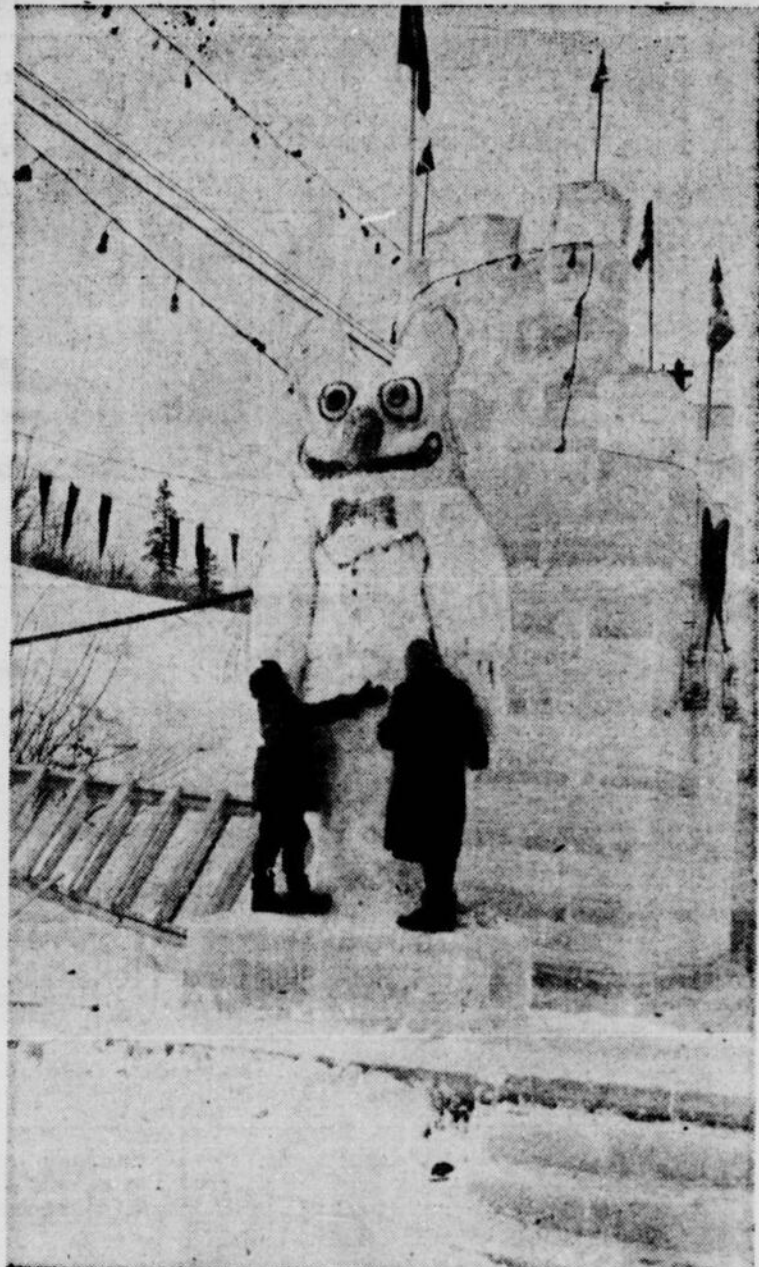
Les autorités de la compagnie ont déclaré que six trains avaient franchi le viaduc en toute sécurité, avant le passage du "Broker". Selon ces mêmes autorités, le viaduc n'est pour rien dans cette tragédie, malgré la déclaration de l'ingénieur. Le gouverneur Alfred-E. Driscoll, du New-Jersey, a exprimé sa surprise et a ordonné la tenue d'une enquête pour déterminer la cause de cette tragédie. La commission des services publics du New-Jersey a commencé immédiatement une enquête, tout comme les autorités de la compagnie. Le maire Auguste Grenier, de Woodbridge, a déclaré qu'à son avis, le viaduc a cédé sous la pesanteur du train. Mais le viaduc ne s'est pas écroulé.

WAGON EN FEU

Le procureur-général Theodore Parsons a demandé à l'un des voyageurs de signer une déclaration. Robert Thaler, de Fair Haven, a déclaré qu'il avait vu une boîte de journaux en feu, dans le quatrième wagon, avant que le train ne quitte Newark, le dernier arrêt avant la tragédie. Thaler a dit à Parsons, par téléphone, que la base de ce wagon peut bien s'être écroulée, comme le wagon franchissait le viaduc.

Le train avait quitté New-Jersey à 5 h. 10 hier après-midi. Les voyageurs de New-York étaient montés à bord après avoir traversé la rivière Hudson en métro. Le train était plus bondé qu'à l'ordinaire parce qu'une autre ligne, le Jersey

Sculpture rudimentaire glacée



(Photo Roger Janelle—La Patrie)

Les talents locaux de Ste-Agathe n'ont pas raté l'occasion de s'étaler. Cette superbe sculpture rudimentaire était l'une des oeuvres entourant le Palais de Glace.

Central, était affectée par la grève des aiguilleurs. Le "Broker" transporte quotidiennement près de 900 personnes.

La grosse locomotive a quitté les voies et a fait un plongeon dans la rue en bas. Woodbridge est une ville de 27.000 habitants.

La locomotive a entraîné dans sa chute cinq wagons qui se sont écrasés les uns sur les autres. Ce n'était plus qu'une masse de débris desquels s'élevaient des cris et des lamentations. Les voyageurs à l'intérieur ont été jetés les uns sur les autres. Plusieurs ont été écrasés.

Des ambulances ont été dépêchées sur les lieux, et du plasma sanguin a été expédié de New-York et de Jersey City. Une morgue temporaire a été érigée dans un garage. Les cadavres furent placés en rangée. Pour retirer les cadavres des débris, on dut utiliser la torche à acétylène. Les morts et les blessés, tirés de leur situation précaire, furent placés sur des civières et descendus dans la rue. Il y eut panique dans plusieurs wagons, et de l'héroïsme calme, dans d'autres. Des milliers de curieux se sont rendus sur les lieux de la tragédie et à certain moment, ils nuisaient au travail des équipes de secours. Finalement, les gardes nationaux sont arrivés sur les lieux et ont prêté main forte à la police d'Etat pour repousser la foule dans les rues qui entourent le viaduc.

IDENTIFICATION DIFFICILE

L'identification des victimes a été plutôt difficile. Les parents des morts attendaient à la porte de la morgue temporaire. Il fallut plusieurs heures avant de terminer l'identification.

La dernière tragédie ferroviaire dans la région métropolitaine, est survenue la veille de l'Action de Grâce, en novembre dernier, à New Gardens, N.-Y., alors que 79 personnes perdirent la vie. Il s'agissait d'un train de la compagnie Long Island. 32 voyageurs de Long Island ont aussi perdu la vie, en février dernier, dans une autre tragédie survenue à Rockville Centre.

AVIS LEGAUX

Province de Québec — District de Montréal — Cour de Magistrat — No 163.421. — Jacques Valliquette, demandeur vs W. B. Brown, défendeur.

Le 16ème jour de février 1951, à douze heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 6800, 6ème Avenue, Rosemont, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en radio, meubles de ménage, etc.

Conditions: Argent comptant.
Bernard GOYETTE, H.C.S.
Montréal, ce 6 février 1951. HA-4189.

Province de Québec — District de Montréal — Cour de Magistrat — No 142.344. — J. Aubry, demandeur vs Roland Taillefer, défendeur.

Le 16ème jour de février 1951, à onze heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 6576 rue Drolet, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en radio, meubles de ménage, etc.

Conditions: Argent comptant.
Marcel MARC, H.C.S.
Montréal, ce 6 février 1951. BE-5693.

Province de Québec — District de Montréal — Cour de Magistrat — No 151.504. — Jean-Paul Casavant, demandeur vs Dame veuve Paul Dagenais, défenderesse.

Le 16ème jour de février 1951, à onze heures de l'avant-midi, au domicile de la dite défenderesse, au No 6593 rue Alma, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la dite défenderesse, saisis en cette cause, consistant en radio, meubles de ménage, etc.

Conditions: Argent comptant.
Marcel MARC, H.C.S.
Montréal, ce 6 février 1951. BE-5693.

Cour d'Echiquier du Canada — No 33.559. — La Loi de l'Impôt sur le Revenu et Amendements, demandeur vs René-Yvan Plamondon, défendeur.

Le 17ème jour de février 1951, à onze heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 313 rue Camille, à Ville St-Pierre, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en radio, meubles de ménage, etc.

Conditions: Argent comptant.
J. P. L. BRIEN, H.C.S.
Montréal, ce 6 février 1951. HA-1080.

Armand Savoie dispose de Laliberté à la première ronde

(par ROGER MELOCHE)

Armand Savoie est un boxeur terrible, mais il n'a jamais été aussi dévastateur qu'hier soir, alors qu'il a knockouté Gerry Laliberté après seulement 2 minutes et 14 secondes de la première ronde, au marché St-Jacques. L'arbitre Bobby Leitham a arrêté le combat alors que Gerry tentait de se relever du plancher, où il avait été envoyé pour la deuxième fois par une attaque sauvage de Savoie.

Comme dans ses combats précédents, Savoie s'est avéré un grand "finisseur". Après avoir ébranlé Laliberté avec un 1-2 (un crochet de gauche suivi d'un direct de droite), il ne lui a jamais donné la chance de se remettre. Il s'est lancé sur lui immédiatement, pour le descendre au plancher avec une série de coups terribles des deux mains. Laliberté se releva au compte de "neuf", encore étourdi, et une autre volée des deux mains le terrassa de nouveau.

Laliberté fit mine de se relever, mais il était évident qu'il n'était pas en condition de continuer la bataille et Leitham agit sagement en levant le bras de Savoie en signe de victoire.

Gerry avait commencé le combat en lion, attaquant au pas de course pour porter deux crochets au corps de Savoie, qui encaissa sans broncher. Pendant plus d'une minute et demie, Laliberté tint Savoie à distance avec sa gauche étendue, mais l'ouverture qu'attendait la "Terreur du Griffintown" ne tarda pas à se présenter et Savoie, après avoir glissé sous une gauche, pénétra sous la garde de Laliberté pour l'assommer avec une couple de coups bien placés. Ce fut le commencement de la fin.

Cette victoire est la plus rapide dans la carrière sensationnelle du jeune artiste du knock-out. Il en était à sa deuxième victoire sur Laliberté, l'ayant knockouté en six rondes en août 1949.

DU SANG, ENCORE DU SANG

Le spectacle, le premier présenté par le promoteur Ray Lamontagne, a été un succès pugilistique et les amateurs qui aiment à voir du sang en ont eu pour leur argent.

Ainsi, dans un six-roudes, Gerry Cannon a saigné comme un boeuf d'une coupure au-dessus de l'oeil droit contre Aimé Gauthier. Ce dernier, à son deuxième combat professionnel à Montréal, s'est montré habile, farceur et charitable, se contentant de gagner par décision quand il aurait pu knock-outer Cannon à la sixième ronde. A un certain moment, Cannon, après avoir encaissé une formidable droite, alla voler sur les câbles et il avait les deux bras pendants durant plusieurs secondes, mais Gauthier l'accrocha au lieu de lui

appliquer le coup de grâce. Quelques secondes plus tard, il envoya Cannon au plancher avec une série de coups des deux mains, mais Gerry se releva et la cloche le sauva d'un knock-out.

Gauthier expliqua après le combat: "C'est notre gagne-pain la boxe et je ne vois pas pourquoi le blesser inutilement quand j'étais certain de gagner".

René Trudeau a fait un retour triomphal dans l'arène, après un long repos causé par la maladie, triomphant par décision de Richard Chabot. Richard a saigné constamment du nez et de la bouche après la deuxième ronde. Trudeau était trop habile et scientifique pour son adversaire.

Roger Bergeron a causé un certain surprise dans une match de six rondes en triomphant par déci-

sion de Bobby Dufour. Bergeron a impressionné par sa rapidité, son beau jeu de pieds et de tête et son habileté sur la défensive. Il a cependant montré des signes de fatigue après quatre rondes et Dufour a gagné les deux dernières pour rendre la décision serrée. Les seconds de Bergeron ont rapporté qu'il s'était blessé à la main gauche à la troisième ronde.

Dufour s'est battu malgré une blessure légère au genou gauche. Il a semblé protégé cette blessure et c'est peut-être ce qui l'a ralenti, mais il aurait dû refuser un tel combat s'il ne se sentait pas en excellente condition physique.

A l'ouverture du rideau, Noël Paquette a impressionné à ses débuts professionnels en knockoutant Marcel Gingras de Québec en une ronde.

Joe Louis confiant de l'emporter sur Omelio Agramonte par K.O.

MIAMI, Floride. — Joe Louis rencontrera Omelio Agramonte de Cuba, ce soir, au stade Miami dans un combat de 10 rondes. Louis espère bien que ce sera son avant-dernier combat avant de rencontrer Ezzard Charles dans un match-revanche pour le championnat mondial.

Mannie Seamon, l'entraîneur de Joe Louis, a déclaré que Louis s'est entraîné très sérieusement et qu'il tentera de mettre Agramonte rapidement hors de combat. Le Bombardier Brun pesait 207 livres à la fin d'un rigoureux programme d'entraînement, hier.

Les organisateurs de la bataille prévoient une foule de 15,000 personnes au match de ce soir. On s'attend à une recette d'environ \$50,000. Le combat ne sera ni radiodiffusé ni télévisé.

L'ancien monarque des poids lourds rencontrera Andry Walker à San Francisco le 23 février prochain et il aimerait beaucoup rencontrer le champion Ezzard Charles en mars. La raison: c'est que le mois prochain, Louis sera en meilleure forme que jamais pour un combat de championnat.

Jake LaMotta est rendu à Chicago

NEW-YORK, 7. — Le champion poids mi-moyen Jake LaMotta est arrivé à Chicago où il défendra son titre contre le champion poids moyen, Sugar Ray Robinson, le 14 février prochain.

Robinson, qui s'est entraîné à Greenwood Lake, N.-Y., arrivera probablement à Chicago aujourd'hui. Les deux boxeurs complèteront leur entraînement dans la Ville des Vents. LaMotta était accompagné de son entraîneur, le docteur Philippe Brunori, Al Sylvani et de sa blonde épouse, Vickie. LaMotta en sera à la troisième défense de

Yukon Eric viendra lutter au Forum mercredi prochain

Le monde de la lutte majeure a été quelque peu désorganisé à Montréal cette semaine à cause d'abord de la suspension de 30 jours au Grand Togo, pour avoir frappé l'arbitre Dan Murray, et ensuite par la présence des Ice Follies dans l'enceinte du Forum.

Cependant le promoteur Eddie Quinn est déjà en voie de préparer de véritables galas de lutte pour un avenir rapproché. Pour bien débiter mercredi prochain, il aura probablement comme grande vedette le gigantesque colosse de 286 lbs de Fairbanks, Alaska, Yukon Eric, qui vient de lui faire parvenir un contrat signé en blanc, indiquant qu'il était prêt à affronter n'importe quel gladiateur que Quinn voudrait bien lui opposer.

Eric aurait voulu tout d'abord faire face au Grand Togo qui a fait des siennes ici depuis son arrivée et qui a réussi à se faire disqualifier à plusieurs reprises pour finir par attraper une suspension bien méritée de 30 jours.

Mais en l'absence forcée de Togo, Quinn a quand même tout un groupe de lutteurs de calibre qui feraient de solides adversaires à Eric pour ne mentionner que Robert, Managoff, Ski Hi-Lee, Fred Atkins, Lee Henning, Ernie Dusek et nombre d'autres. Il fera son choix parmi ces candidats aujourd'hui ou demain.

Yukon Eric reviendra ici avec un record qui n'a fait que s'allonger de victoires. Tout d'abord rappelons qu'Eric a conservé pendant près d'un an le championnat mondial à Montréal et qu'il a fallu trois rencontres à Managoff avant de le lui enlever. Depuis son départ, Eric a fait le tour du sud des Etats-Unis et il n'a pas été défait une seule fois. Il a même fait match nul avec le champion reconnu de la National Wrestling Association, Lou Thez il y a quelques jours à St-Louis, Missouri.

Larry Moquin qui est présentement dans le Sud lui aussi écrivait que Yukon Eric est présentement la plus grande sensation au Etats-Unis et celui qui attire les plus grandes foules.

son titre depuis qu'il a enlevé la couronne au regretté Marcel Cerdan en juin 1949. Il a conservé son titre dans des matches de championnat contre Tiberio Mitri et Laurent Dauthuille. Robinson est favori à quatre contre un pour l'emporter.



GOLF

Ce soir, à 8 h., aura lieu dans le Salon Bleu et Or de la Palestre Nationale, une clinique sur le golf sous la présidence de M. J.-Henri André, président de la section du National et de M. Charles Girardeau, professeur, qui donne des cours au centre sportif de la rue Cherrier.

A cette occasion, il y aura projection de films qui ont été choisis parmi les plus intéressants concernant le golf, tout particulièrement, celui du Canadian Open de 1950 et un autre au sujet des nouveaux règlements du golf.

Tous les adeptes du golf sont invités à assister, gratuitement, à cette clinique et ils pourront, au cours de la soirée, visiter la plus belle école de golf de Montréal, car dans la Palestre Nationale, les adeptes du golf ont six tentes pour pratiquer et deux putting greens.

La semaine dernière, un concours organisé par M. J.-Henri André, a vivement intéressé plusieurs des abonnés de la section de golf de la Palestre, qui s'étaient inscrits à ce tournoi. Parmi les joueurs qui se sont signalés, mentionnons, MM. Marcel Desjardins, Charles Desjardins, Charles Girardeau, Dr R. Foisy, Marcel Pigeon, J. Henri André, Alfred Laurendeau et J. P. Théroux.

BALLON VOLANT

La ligue féminine de ballon volant a repris ses activités depuis une quinzaine déjà et tout augure pour une saison fertile en émotions. Quatre équipes se disputent l'honneur de représenter Montréal aux Etats-Unis, au cours de l'été: le Y. W.H.A., l'Immaculée-Conception et les deux équipes de la Palestre Nationale, le Cherrier et le National.

Actuellement, le National est en tête du classement avec deux victoires, aucune défaite; suit, le Y.W. H.A., avec une victoire pendant que le Cherrier et l'Immaculée n'ont pas encore connu la victoire.

Voici les résultats détaillés des rencontres antérieures:

Le 18 janvier, National vainc le Cherrier (15-2, 15-11).

Le 25, le National dispose de l'Immaculée (15-10, 15-1).

Le 25, l'équipe du Y.W.H.A., l'emporte sur le Cherrier dans un match contesté (15-10, 15-12).

Les étoiles: pour le Cherrier, fait ligne de mention, deux recrues ont particulièrement brillé: Lise Joly et Suzanne Croteau. Janine Hotte s'est avérée la grande étoile des deux joutes.

Le duo Jacqueline Marchand-Monique Julien a été jarticulièrement effectif pour le National.

L'équipe masculine du National, sous l'habile direction de son instructeur, Normand Prescott, semble en voie de connaître de très grands succès. A date, l'équipe officielle n'a pas connu la défaite.

Les équipiers Boutin, Bérubé, Dupuis, Prescott, Gauthier, Asselin, Allard, Asselin, ont fait preuve de beaucoup de cohésion pour disposer de l'E.S.S.S., le collègue André Grasset et le Y.M.H.A.

Ils ont causé une forte surprise dans la ligue Montréal en enregistrant une victoire décisive contre le Y.M.C.A. (5 parties à 0). Fait remarquable, une recrue, Powton, s'est assurée une place régulière sur l'équipe du National après avoir brillé contre le Y.M.C.A.

Le National aimerait rencontrer toute équipe de Montréal ou d'ailleurs. Pour informations, s'adresser à la Palestre Nationale ou à l'instructeur, Normand Prescott.

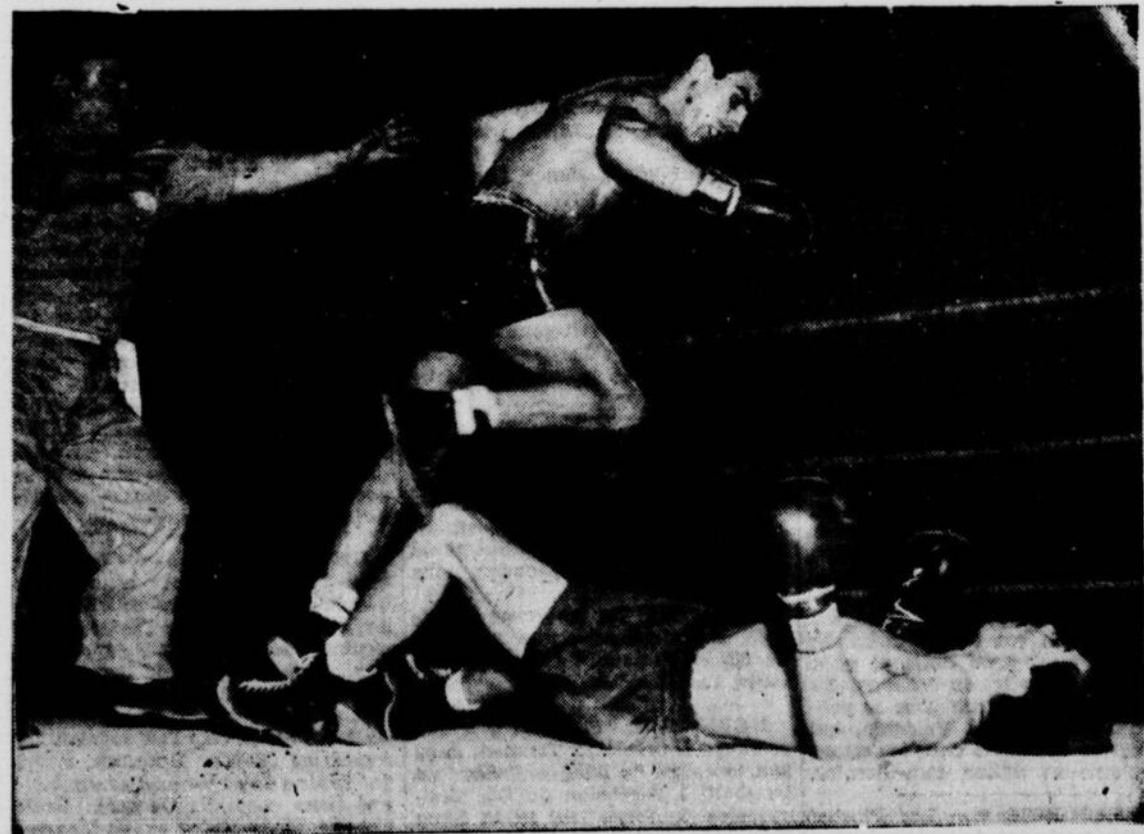
LE DIGESTE du SPORTIF

Le coyote ou loup de prairie



Le coyote voyage et chasse soit seul ou avec un compagnon. Lorsqu'on entend plusieurs coyotes hurler en chœur, ils ne sont pas en groupe. Il s'agit simplement d'une illusion de l'ouïe.

Ces hurlements commencent habituellement au crépuscule et s'amplifient jusqu'à former un chœur cacophonique. Ce concert "mélodieux" cesse tout aussi soudainement qu'il a commencé. Il peut reprendre à intervalles jusqu'à l'aurore. On se souvient longtemps de ces hurlements quand on les entend pour la première fois.



Gerry LALIBERTE repose inerte au plancher après avoir été assommé par une volée de coups des deux mains d'Armand Savoie, qui, emporté par son élan, doit sauter par dessus lui pour ne pas tomber.

La tête de Laliberté frappa durement le plancher de l'arène, mais il se releva après cette chute, tout simplement pour être terrassé une autre fois quelques secondes plus tard. L'arbitre Bobby Leitham, que l'on voit à gauche, arrêta le

combat devenu inégal parce que Laliberté n'était plus en mesure de se défendre contre les attaques terribles de la "Terreur du Griffintown". (Photo la "Patrie" Jacques Doyon)

Les Ice Follies présentent un spectacle intéressant

Tout ce qu'on aura dit du spectacle de 15e anniversaire des "Ice Follies" — actuellement à l'affiche au Forum — est l'exacte vérité puisque les plus de 30,000 Montréalais qui ont déjà applaudi ce spectacle ne tarissent pas d'éloges à son sujet. Il est vraiment merveilleux au possible et les critiques avaient bien raison de dire que c'est sûrement le meilleur spectacle encore offert par les sympathiques Shipstads et Johnson.

La chose ne surprend pas trop quand l'on sait que pas moins de trois millions de gens voient les "Ice Follies" annuellement. Il faut donc que les artistes de cette revue sur glace, bien connus sachent très bien divertir. On nous a souvent demandé pour quelle raison les "Ice Follies" réussissent ainsi, d'année en année, à connaître un succès supérieur à celui remporté par ses compétiteurs. Vraiment, la chose n'est pas facile à expliquer mais si on veut bien nous croire, nous croyons devoir dire que le succès des "Follies" se résume à ceci: "Ils ont de la classe... beaucoup de classe!" Leurs artistes savent offrir de l'original et de la nouveauté plaisante, d'année en année, réussissant ainsi à se faire des milliers d'amis et c'est un peu pourquoi on veut toujours les revoir, tous les ans.

Il faut dire aussi que si la majorité des spectacles sur glace sont satisfaisants d'aligner deux ou trois vedettes, les "Ice Follies", eux, en comptent toujours six ou sept. Ain-

si, cette année, en plus des as que sont Frick et Frack, Betty Schallow, les charmantes jumelles Joyce et Joanne Scotvold, Marilyn Ruth Take, Betty Schallow et une couple d'autres, les "Ice Follies" ont vu à s'assurer les services de deux champions fameux, soit la talentueuse Ája Vrzanova, la championne mondiale, et le sensationnel jeune patineur de 15 ans, Dick Dwyer, champion de la Californie, qui vous émerveillera tout simplement.

Les "Ice Follies" offrent donc un spectacle parfait à tous points de vue avec du patinage expert, toujours, et avec des numéros qui sont un vrai régal pour la vue.

Si vous voulez vous convaincre vous-même, vous n'avez qu'à vous rendre au Forum cette semaine et vous verrez vraiment pourquoi les "Follies" remportent ainsi un succès aussi magistral. C'est tout simplement qu'ils réussissent d'année en année à offrir le meilleur spectacle qui soit en ville, partout où ils sont.

Frank Filchock est engagé par les Eskimos d'Edmonton

EDMONTON, 7. — (PC) — Frank Filchock, qui a brillé avec les Alouettes de Montréal depuis deux ans, a signé un contrat d'un an comme instructeur des joueurs d'arrière des Eskimos d'Edmonton, membres de la ligue Interprovinciale de l'Ouest.

L'engagement de Filchock a été annoncé hier soir par Al Anderson, le gérant des Eskimos. Les pourparlers entre le club et Filchock ont été complétés en fin de semaine. Les conditions du contrat de Filchock n'ont pas été dévoilées.

On croit savoir que Filchock succédera éventuellement à Annie Stukus, l'instructeur des Eskimos, qui a déjà été mis sous contrat pour une troisième saison. Stukus a déclaré plusieurs fois qu'il désire retourner à son ancien poste avec un journal de Toronto.

Filchock ne jouera pas très souvent la saison prochaine, à moins que Lindy Berry ne décide de ne pas revenir au Canada cette année. Berry, un gradué de l'Université Texas Christian, s'est révélé le meilleur passeur de la ligue de l'Ouest l'automne dernier et a été choisi comme le joueur le plus utile du circuit.

Les Alouettes avaient déjà annoncé il y a quelques semaines qu'ils accorderaient son congé à Filchock s'il réussissait à obtenir un poste d'instructeur quelque part.

Filchock est d'abord venu au Canada en 1947 pour se joindre aux Tigers de Hamilton, après avoir été suspendu par la ligue Nationale des Etats-Unis. Il a conduit Hamilton à deux championnats de l'O.R.F.U. et est ensuite passé aux Alouettes.

Le club de Montréal a gagné la coupe Grey, avec Filchock en vedette, en 1949, mais les Alouettes sont tombés en troisième position l'an dernier, après avoir été handicapés toute la saison par des blessures à leurs joueurs.

Filchock a été réinstallé dans la ligue Nationale des Etats-Unis l'été dernier, et, après la saison du Big Four, il s'est joint aux Colts de Baltimore pour trois parties. Frankie n'a pu se réadapter en si peu de temps au jeu américain et les Colts l'ont congédié à la fin de la campagne.

Bodnar va mieux

TORONTO, 7. — On a rapporté aujourd'hui que le joueur de centre Gus Bodnar prenait beaucoup de mieux à l'hôpital Général de Toronto. Bodnar, qui a souffert d'une commotion cérébrale samedi soir, restera toutefois à l'hôpital durant une autre semaine.



FRANK FILCHOCK

64 ÉLIGIBLES AU PREAKNESS

BALTIMORE, 7. (P.A.) — 64 des meilleurs chevaux de trois ans sont éligibles pour le Preakness, qui sera disputé le 19 mai à Pimlico, avec une bourse de \$50,000 en jeu.

Les plus sérieux candidats sont Battlefield et Big Stretch. Uncle Miltie est l'un de ceux qui manquent sur la liste, mais il pourra y être ajouté comme inscription supplémentaire.

Battlefield s'est assuré le championnat des deux-ans l'an dernier alors qu'il a gagné le Juvénile de Hialeah, le Youthful, le Tremont, le Sapling, le Hopeful, le Spécial de Saratoga et le Futurity de Belmont.

Big Stretch est arrivé deuxième dans le Futurity de Belmont et a gagné le Futurity de Pimlico. La seule pouliche inscrite pour le prochain Preakness est Vulcania, qui est arrivée deuxième dans les stakes Demoiselle et Salina l'an dernier.

PITTSBURGH, 7. — Les Pirates de Pittsburgh ont fait l'acquisition d'un jeune joueur qui aurait de fortes chances de devenir une étoile. Il s'agit du premier-but Joseph Bartirome, qui a été découvert par Pie Traynor et George Sisler. Bartirome a été cédé au Bartlesville, une ferme des Pirates.



Eddie STANKY, le vétéran deuxième-but des Giants de New York, admire la plaque Sid Mercer, qui lui a été présentée au dîner annuel des chroniqueurs de baseball de New York. Stanky a été choisi comme le "joueur de l'année" par les rédacteurs de New York à cause de sa brillante tenue avec les Giants la saison dernière.

NOUVELLES de B.A.S.E.B.A.L.L

JOPLIN, Mo., 7. — Charles-E. (Gabby) Street, une figure des plus populaires dans l'histoire du baseball, est décédé, hier, dans son sommeil. Cet ancien joueur, qui a conduit les Cardinals de St-Louis à deux championnats en 1930 et en 1931, était malade depuis plusieurs jours. Il était âgé de soixant-huit ans.

Street a tout d'abord fait beaucoup parler de lui dans le baseball alors qu'il agissait comme receveur de Walter Johnson, avec les Sénateurs de Washington. Il a ensuite géré les Cardinals de St-Louis et les Browns. Il a été admis à l'hôpital le 24 janvier dernier parce qu'il souffrait d'une maladie de coeur.

Après avoir terminé sa carrière comme gérant avec les Browns en 1939, Street est devenu commentateur sportif. Il diffusait les joutes des Cardinals de St-Louis avec Harry Caray.

CINCINNATI, Ohio. — Warren Giles, président des Reds de Cincinnati a déclaré hier soir, que 36 des 39 joueurs de l'équipe sont maintenant sous contrat pour l'an prochain.

Les derniers à signer leur contrat furent le voltigeur Bobby Adams, et une recrue, le lanceur Bob Sanders. Sanders lançait pour Syracuse l'an dernier.

Les seuls joueurs à n'avoir pas encore accepté les conditions de l'équipe, sont le voltigeur Joe Adcock, le joueur de deuxième but Connie Ryan et le lanceur Bobby Errault.

NEW-YORK, 7. (P.A.) — Les Sénateurs de Washington ont vendu leur vétéran receveur Al Evans, aux Red Sox de Boston, pour un montant non dévoilé. On croit cependant que les Red Sox ont versé \$10,000, le prix de repêchage, pour les services de Evans.

Evans, dans les majeures depuis 1943, a frappé pour une moyenne de .235 en 90 parties avec les Sénateurs, l'an dernier.

NEW-YORK, (P.A.) — Il y a une semaine, le président Truman, dans son message de bons souhaits au baseball, à l'occasion du 75e anniversaire de fondation de la ligue Nationale, avait déclaré: "Puisse le soleil luire toujours sur le baseball américain".

Hier soir, la ligue Nationale a publié sa cédule pour la saison 1951 et on constate que 209 parties du soir sont au programme. Les Cardinals de St-Louis donnent le ton

avec un programme dans lequel 53 joutes doivent être disputées sous les lumières.

Toute relation entre le message de Truman et le programme de la Nationale est une coïncidence.

C'est donc dire qu'un tiers — ou à peu près — des parties majeures seront disputées sous les réflecteurs. La ligue Américaine jouera 197 parties le soir. 406 des 1,232 parties dans les ligues majeures seront jouées après le coucher du soleil.

BOSTON, 7. — Roy Hartsfield, joueur de deuxième-but des Braves de Boston, a accepté les conditions du club pour la prochaine saison. Hartsfield, qui a cogné pour .277 la saison dernière, est venu de chez lui à Atlanta par avion pour rencontrer le gérant général John Quinn.

BOSTON, 7. — Les Red Sox de Boston ont annoncé que le lanceur Willard Nixon et trois receveurs avaient accepté les offres du club pour la prochaine saison. Les receveurs qui ont signé leurs contrats sont Fermin Guerra, qui a été obtenu des Sénateurs de Washington, Sam White, qui a joué à Roanoke, la saison dernière et Robert Scherbearth. Nixon, un droitier, âgé de vingt-deux ans, a remporté huit victoires contre six défaites la saison dernière.

NEW-YORK, 7. — Les Giants de New-York ont appris aujourd'hui que leur jeune voltigeur Bill Taylor, sera mobilisé par l'armée américaine dans un avenir rapproché. Taylor, un frappeur de longue distance, a frappé trente coups de circuit et il a conservé une moyenne de .345 à Sioux City l'an dernier. Le secrétaire Eddie Brannick a dit que trois autres joueurs avaient signé leurs contrats. Ce sont Jack Lohrke, Rudy Ruffer et Sal Yvars.

DETROIT, 7. — Le joueur de troisième-but, George Kell, des Tigers de Detroit, a déclaré aujourd'hui qu'il avait refusé un autre contrat et qu'il retournerait chez lui à Swifton, Ark., sans signer son contrat, à moins que la direction du

club lui offre davantage pour la prochaine saison.

Il a ajouté que la direction devait lui accorder quelques milliers de dollars de plus pour qu'il accepte les conditions. L'an dernier, Kell était le deuxième meilleur frappeur du circuit, avec une moyenne de .340. De plus, il a cogné le plus grand nombre de coups sûrs des deux circuits majeurs, soit 218. On croit que Kell exige \$10,000 de plus que l'an dernier. Il aurait touché \$32,000 pour ses services l'an dernier.

ST-LOUIS, 7. — Le propriétaire Fred Saigh, des Cardinals de St-Louis, a dit que seulement deux de ses joueurs avaient reçu une diminution de salaire de 25 p.c. Il n'a pas voulu dévoiler l'identité de ces deux joueurs, mais il a dit qu'Enos Slaughter n'était pas l'un d'eux. Slaughter, Harry Brecheen, Howie Pollet, George Munger et Ted Williams ont tous déclaré récemment que leur salaire avait diminué de 25 p.c.

McGill défait Laval, 6-5

QUEBEC, 7. — Les Redmen de McGill ont défait le "Rouge et Or" de l'Université Laval, hier soir, au compte de 6 à 5 dans une joute régulière de la ligue interuniversitaire. Harry Irving et Bob Marchessault ont dirigé l'attaque des vainqueurs avec deux buts chacun. Les autres buts des vainqueurs ont été comptés par Lou Appleby et Gene Robillard. Luc Hamelin, du Laval, a réussi deux buts tandis que les autres compteurs furent Jean-Marc Lagacé, Jacques Alain et Ray Desjardins.

McGill menait 6 à 2 avec moins de deux minutes à jouer dans la dernière période, lorsque Laval commença son ralliement. Les Québécois comptèrent trois buts rapides en cette courte période de temps mais il leur manquait toujours un but pour annuler. Bob McLellan, le brillant gardien de but de McGill sauva la partie à maintes reprises pour s'avérer l'étoile de la joute.

Première période	
1—McGill: Irving (Teasdale) ..	4.05
2—McGill: Appleby (Knutson, O'Neil)	9.31
Punition: Aucune.	
Deuxième période	
3—Laval: Hamelin (Lagacé) ...	7.48
4—Laval: Lagacé (Hamelin, C. Roy)	14.59
5—McGill: Irving (Robillard) ..	15.32
Punitions: Boulet, Kent.	
Troisième période	
6—McGill: Marchessault (Knutson, Robertson)	10.10
7—McGill: Robillard (Irving) ..	11.25
8—McGill: Marchessault (Zemel) ..	16.39
9—Laval: Hamelin (Lagacé) ..	18.22
10—Laval: Desjardins (Dubeau, Alain)	19.23
11—Laval: Alain (Desjardins, Paradis)	19.40
Punitions: Robertson, R. Roy.	



BOB PROCTOR, brillant ailier du Royal Junior, s'alligne définitivement pour les Royals de Frank Carlin. Proctor qui a déjà joué trois parties pour le Royal selon le système de prêt-location terminera la saison chez les seniors. Bob Proctor aidera certainement la cause du Royal qui a grandement besoin de renforts.

Bernard Geoffrion s'alignera avec les Canadiens ce soir

Les Canadiens seront en bonne condition, pour une fois, lorsqu'ils feront face aux Maple Leafs à Toronto, ce soir, et Dick Irvin espère que son club fera meilleure figure que dans les parties précédentes contre le club de la Ville-Reine. En 10 rencontres cette saison, le Tricolore n'a triomphé qu'une fois et annulé une fois contre les Leafs.

Chaque fois qu'ils ont fait face aux Leafs, les Canadiens se sont trouvés affaiblis par l'absence de deux ou trois joueurs. Maurice Richard a manqué les deux dernières parties contre les Torontois, par exemple, mais il sera dans l'alignement ce soir.

Les Canadiens se sont aussi assurés des renforts additionnels en décidant d'employer Bernard Geoffrion, l'as compteur du National, qui a obtenu deux buts et un assisté en deux joutes avec le Tricolore. Ce sera la troisième et dernière partie de Geoffrion en vertu du prêt-location.

Dick Irvin a décidé d'aligner Geoffrion ce soir par suite de la piètre tenue de deux de ses lignes d'attaque en fin de semaine. Le Tricolore a défait Boston samedi et a annulé à Détroit dimanche. La première ligne d'attaque formée de Richard, Olmstead et Lach a enregistré les sept buts du Tricolore.

Irvin n'a pas spécifié avec qui Geoffrion s'alignera, mais tout indique qu'il jouera sur la troisième ligne d'attaque avec Billy Reay et Normand Dussault. Paul Masnick et Vern Kaiser seraient alors substitués.

Les Canadiens possèdent toujours trois points d'avance sur les Bruins de Boston en troisième position. Le club local a cependant joué une partie de plus que les Bruins. Boston reçoit les Rangers de New-York ce soir. Une défaite des Canadiens et une victoire des Bruins réduiraient l'avance du Tricolore à un seul point en 3e place.

Les Canadiens jouent à Boston samedi prochain et tout indique que la troisième place sera de nouveau en jeu. Les hommes de Dick Irvin visitent ensuite les Rangers à New-York et seront au Forum jeudi de la semaine prochaine avec les Leafs comme visiteurs.

Maurice Richard a participé à six des sept buts du club en fin de semaine et sera évidemment le joueur le plus surveillé à Toronto ce soir. Lors de la dernière visite des Canadiens dans la Ville-Reine, Tom Johnson avait eu le meilleur d'un enlevant combat de boxe avec Ted Kennedy. L'on peut donc s'attendre à du jeu enlevant au possible. Jeudi dernier, les Canadiens ont été lents à retrouver leur aplomb au début de la joute et les Leafs en ont profité pour compter trois fois et s'assurer la victoire. Dick Irvin a avisé ses joueurs de se lancer résolument à l'attaque dès le début de la joute, ce soir.

Bernard Geoffrion terminera la saison avec le National. Cependant aussitôt que le club de la rue Cherrier sera éliminé, Geoffrion jouera régulièrement avec les Canadiens. Le National possède un club combatif mais les observateurs ne croient pas qu'il assurera le championnat du circuit junior.

Deux autres parties seront disputées dans la Ligue Nationale ce soir. Les Black Hawks de Chicago visiteront Détroit et les Rangers de New-York joueront à Boston.

RICHARD MENE TOUJOURS

Maurice Richard a été la grande étoile des Canadiens samedi passé contre les Bruins de Boston, et a reçu le plus grand nombre de votes dans le concours du joueur de "distinction" pour le trophée Calvert.

Richard a augmenté son avance en première place du classement et Gerry McNeil suit maintenant assez loin en arrière.

Richard s'est mérité 915 votes pour la joute de samedi pour porter son total à 11,490 points pour la saison. Richard a remporté le trophée l'an dernier et devrait répéter son exploit facilement cette saison. Il possède maintenant 2,213 points d'avance sur McNeil et continuera de l'emporter en autant qu'il ne sera pas voué à l'inactivité une autre fois.

Bert Olmstead et Elmer Lach



BERNARD GEOFFRION

ont également reçu plusieurs votes pour la joute de samedi. Lach est passé devant Dussault en troisième place avec un total de 7,836 points, soit 15 de plus que Dussault. Olmstead est passé devant Floyd Curry en cinquième place.

Butch Bouchard n'est plus qu'à huit points de Tom Johnson en huitième place. Calum McKay détient toujours la septième place. Doug Harvey est dixième.

Dostaler opposé aux Chevaliers

Les séries éliminatoires de la Ligue de hockey Métropolitaine débuteront, ce soir, à l'aréna de St-Laurent. Dans la première joute, le Collège Dostaler qui a terminé en première position, rencontrera les Chevaliers de Colomb. Les clubs St-Ambroise et St-Vincent-de-Paul qui ont terminé 2e et 3e se feront face dans l'autre série.

Ces séries semi-finales seront de deux et de trois et les deux gagnants se rencontreront dans la finale de trois de cinq, pour le championnat du circuit et le droit de représenter ce dernier, dans les éliminatoires provinciales.

Les deux séries qui débuteront ce soir, promettent d'être des plus contestées. Le Dostaler qui défendra son championnat gagné l'an dernier, est légèrement favori pour vaincre les Chevaliers. Des cinq joutes disputées entre eux au cours est sorti victorieux à trois reprises de la saison régulière, le Dostaler est sorti victorieux à trois reprises, tandis que les deux autres furent nulles.

Dans l'autre série les clubs St-Ambroise et Saint-Vincent-de-Paul sont sortis ex-aequo dans leur cinq parties régulières. St-Ambroise gagna les deux premières, la 3e fut nulle et St-Vincent remporta les deux dernières. De plus, les deux clubs se sont livrés une lutte très contestée pour la 2e place, lutte qui ne se termina qu'avec la dernière joute régulière.

Saint-Laurent blanchit Saint-Jérôme, 7 à 0

Les Castors de Saint-Laurent ont continué leur poussée victorieuse dans la Ligue Provinciale alors qu'ils ont blanchi les Allouettes de Saint-Jérôme au compte de 7 à 0 dans une joute régulière de la Ligue. Par cette victoire, les Castors se sont rapprochés de six points des Lions de St-Hyacinthe.

Jean-Paul Renaud a affiché une superbe tenue dans ses filets pour réussir son troisième blanchissage de la saison. Eddie Cyr, Matt DeVaughio et Dick Munn ont dirigé l'offensive des vainqueurs avec deux



HIER
Ligue Américaine:
Pittsburgh 1, Cleveland 4.
Indianapolis à St-Louis:
(partie remise au 22 fév.)
Ligue Provinciale:
Lachine 3, Joliette 2.
St-Laurent 7, St-Jérôme 0.

AUJOURD'HUI

MERCREDI
Ligue Nationale:
Canadien à Toronto
Rangers à Boston
Chicago à Détroit

Ligue Américaine:
Providence à Buffalo
Hershey à Springfield
St-Louis à Pittsburgh

Ligue Senior:
Ottawa à Québec
Shawinigan à Valleyfield

Ligue Junior (Verdun)
T-Rivières vs Royal
National vs Canadien

Ligue Provinciale:
St-Laurent à Lachine.

CLASSEMENTS

Ligue Nationale:

	Pj	G	P	N	P	C	Pt.
Détroit	50	29	11	10	162	106	68
Toronto	49	27	11	11	153	102	65
Canadien	51	18	22	11	121	133	47
Boston	50	16	22	12	121	144	44
New York	49	13	20	16	109	141	42
Chicago	50	12	28	10	129	169	34

Ligue Américaine (Div. Est):

	Pj	G	P	N	P	C	Pt.
Buffalo	50	31	16	3	228	190	65
Hershey	49	25	21	3	167	165	53
Providence	48	18	26	4	172	197	40
Springfield	52	17	30	5	181	196	39

(Div. Ouest):

	Pj	G	P	N	P	C	Pt.
Cleveland	53	35	13	5	208	153	75
Indianapolis	53	25	25	3	197	188	53
Pittsburgh	51	23	21	7	158	117	53
Cincinnati	49	21	21	7	146	146	49
St-Louis	51	22	26	3	159	181	45

Ligue Senior:

	Pj	G	P	N	P	C	Pt.
Valleyfield	47	29	15	3	183	143	61
Québec	47	25	16	6	170	138	56
Ottawa	48	24	17	7	172	151	55
Chicoutimi	50	23	22	5	184	182	51
Royal	51	22	26	3	161	167	47
Sherbrooke	50	18	26	6	157	179	42
Shawinigan	49	13	22	4	150	217	30

Ligue Junior:

	Pj	G	P	N	P	C	Pt.
Québec	37	30	7	0	229	103	60
T-Rivières	37	24	12	0	190	113	48
Canadien	33	19	14	0	110	101	38
National	35	19	16	0	181	149	38
Verdun	35	9	25	0	96	182	18
Royal	37	6	31	0	84	241	12

Ligue Provinciale:

	Pj	G	P	N	P	C	Pt.
St-Hyacinthe	46	26	12	8	279	178	60
St-Laurent	45	24	15	6	199	173	54
Joliette	44	18	17	9	196	198	45
Lachine	44	17	24	3	195	227	37
St-Jérôme	37	8	25	4	126	220	20

Ligue des Etats-Unis:

	Pj	G	P	N	P	C	Pt.
Omaha	45	31	11	3	211	135	65
St-Paul	48	22	22	4	150	147	48
Tulsa	46	22	21	3	178	168	47
Denver	46	22	23	1	166	164	45
Milwaukee	47	16	26	5	156	208	37
K.-City	46	15	25	6	162	201	36

buts chacun. Ralph Toohy a compté l'autre but.

A Joliette les Rapides de Lachine ont continué leur belle poussée pour vaincre les Cyclones au compte de 3 à 2. La victoire a permis aux Rapides de s'approcher à huit points des Cyclones en troisième position. Desmarais, Leduc et Lacroix ont réussi les buts du Lachine tandis que Jack Armstrong a compté deux fois pour Joliette.

Potins de hockey

Ken Mosdell, le grand joueur de centre des Canadiens de Montréal, est sur les traces d'Eddie Shore, à un point de vue, celui des fractures du nez. Ken s'est fait fracturer le nez dix fois dans sa carrière de hockey. C'est lui, en fait, qui détient le record à ce point de vue parmi les joueurs actuels. Cependant, parmi tous les joueurs dans l'histoire de la Ligue, c'est Eddie Shore qui détient le haut du pavé. L'ancien fameux joueur du Boston, le seul joueur dans la Ligue qui a gagné le trophée Hart quatre fois, a été victime de 14 fractures du nez dans sa longue carrière dans le hockey.

Il y a encore quatre joueurs dans la Ligue Nationale de hockey d'aujourd'hui qui ont fait partie des défunts Américains de New-York. Il s'agit de Chuck Rayner et de Pat Egan des Rangers, de Harry Watson du Toronto et de Ken Mosdell du Canadien. Rayner Watson et Mosdell ont joué pour les Américains, en 1941-42, soit dans la dernière saison du club tandis que Pat Egan était avec l'instructeur Red Dutton, l'année auparavant. Dans la dernière saison, le club était connu comme celui des Américains de Brooklyn.

Gus Podnar du Chicago et Gordie Howe du Détroit feront partie, prochainement, du groupe des compteurs de 100 buts dans la Ligue Nationale de hockey. Le matin du 1er février, Podnar avait 98 buts à son actif, dans les parties régulières tandis que Howe en avait 93.

Alors que l'on a dépassé les deux tiers de la saison, dans la L.N.H., en 1950-51, on n'a enregistré que quatre "tours du chapeau", soit trois buts dans une même partie. Gordie Howe et Maurice Richard ont accompli l'exploit deux fois tandis que Nick Mickoski des Rangers a fait de même, une fois. L'an dernier, il y a eu 10 "tours du chapeau" dans les activités régulières. Comparativement à ce total, mentionnons celui de 24, en 1946-47, alors qu'il n'y avait que 60 parties au calendrier.

Si l'on tient compte de son importance, au point de vue population, il faut mentionner Saskatoon, Sask., en particulier pour le nombre de ses joueurs dans le hockey professionnel. On pourrait former

le club suivant avec les joueurs qui sont nés à Saskatoon ou dans les environs et qui ont appris leur hockey dans cette région: buts, Chuck Rayner des Rangers; défenses, Hal Laycoe des Canadiens, Hy Buller du Cleveland, Bob Dawes du Cincinnati et Keith Allen du Springfield; avants, Harry Watson du Toronto, Doug Bentley du Chicago, Max Bentley du Toronto, Gordie Howe du Détroit, Tony Leswick des Rangers, Don Morrison du Chicago, Max McNab de l'Indianapolis, Eddie Kobussen du Pittsburgh, George Agar du Denver et Ken Ulyiot du New Westminster. La ville mentionnée pourrait aussi fournir un instructeur en Clint (Snuffy) Smith qui est avec le St-Paul dans la Ligue des Etats-Unis.

Cette équipe de rêve pourrait être renforcée à la défense avec Vic Lynn et Hy Buller qui ont déjà joué à ce poste, en 1941-42, avec les Juniors Quakers de Saskatoon. Bob Dawes peut jouer d'autre part, à l'avant, Ralph Almas du St-Louis et Bill Brennan de l'Omaha pourraient contribuer à la garde des buts, si nécessaire.

Seulement 35 joueurs ont pris part à toutes les parties de leur club dans la Ligue Nationale de hockey, cette saison. Les autres ont été blessés ou laissés sur le banc. Avec le Détroit, dix joueurs ont pris part à toutes les joutes, avec le Boston 7, avec le Toronto et le Canadien 6, avec les Rangers et le Chicago, seulement 3.

On a enregistré 28 blanchissages dans la Ligue Nationale de Hockey, jusqu'au 1er février. Chacun des gardiens a obtenu au moins deux blanchissages. Les Bruins de Boston ont été blanchis le plus souvent, soit 7 fois. Ils sont suivis des Rangers avec six fois, des Red Wings de Détroit avec 5 fois, des Canadiens de Montréal avec 3 fois de même que du Toronto et du Chicago avec le même nombre de fois.

Il y a au moins un ancien joueur des Black Hawks de Chicago avec chacun des autres clubs de la Ligue Nationale de hockey, cette saison. Voici la liste: Bert Olmstead avec les Canadiens, Max Bentley avec le Toronto, Alex Kaleta avec les Rangers, Pete Horeck avec le Boston, Bob Goldham, Metro Prystai, Leo Reise, Gaye Stewart, George Gee et Vito Stasiuk avec le Détroit.

Canadien opposé au National; Trois-Rivières visite Royal

La Ligue Junior présentera un autre excellent programme double à l'Auditorium de Verdun, ce soir. Dans la première joute le Canadien rencontrera son vieux rival, le National de Pete Morin, tandis que les clubs Trois-Rivières et Royal en viendront aux prises dans la deuxième joute.

Les clubs Canadien et National passent au Royal senior, Jacques et Proctor accompagneront fort probablement le Royal senior à Shawinigan demain soir. Pete Morin a déclaré que l'absence de Geoffrion se fera nécessairement sentir ce soir, mais il croit que ses joueurs peuvent l'emporter contre le Canadien s'ils affichent beaucoup de combativité. Toutes les joutes National-Canadien fournissent du jeu enlevant au possible et l'on prévoit beaucoup d'action ce soir à Verdun.

Les Reds de Trois-Rivières feront l'impossible pour vaincre le Royal dans la 2e joute au programme pour ainsi s'approcher à 10 points des Citadelles, qui occupent toujours la première place du circuit.

Les Reds, habilement dirigés par Jack Toupin, ont connu de beaux succès depuis quelque temps et se posent comme les plus sérieux candidats au championnat avec les Citadelles.

Le Royal junior alignera de nouveau Réal Jacques et Bob Proctor mais il se peut que ces deux joueurs

- OMAHA, Neb. — Harold Jones, 140, Détroit, bat aux points John Williams, 142, New-York (10).
- TRENTON, N.J. — George Benton, 152, Philadelphie, knockoute Al Niang, 152, New-York (2).
- WHITE PLAINS, N.Y. — Tony Amato, 156, Guttenberg, N.J., bat aux points Sonny Levitt, 155 1-2, New-York (8).
- LOS ANGELES — Enrique Bolanos, 137, Los Angeles, knockoute Eddie Chavez, 137, San Jose, Calif. (5).
- DETROIT — Embrell Davidson, 206, Détroit, knockoute Gil Stromquist, 188, Austin, Tex. (2).

